



Direction générale
de la Coopération internationale
et du Développement

DgCiD

LA COOPÉRATION FRANCO-INDIENNE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

ÉVALUATION RÉTROSPECTIVE
(1992-2004)



**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE
ET DU DÉVELOPPEMENT**

LA COOPÉRATION FRANCO-INDIENNE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

ÉVALUATION RÉTROSPECTIVE (1992-2004)

Auteurs :

MM. Denis VIDAL et ROLAND WAAST (IRD)

Avec un bilan réalisé par l'AJECID

Comité de pilotage sous la direction de : M. Jean NEMO

Juillet 2005

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

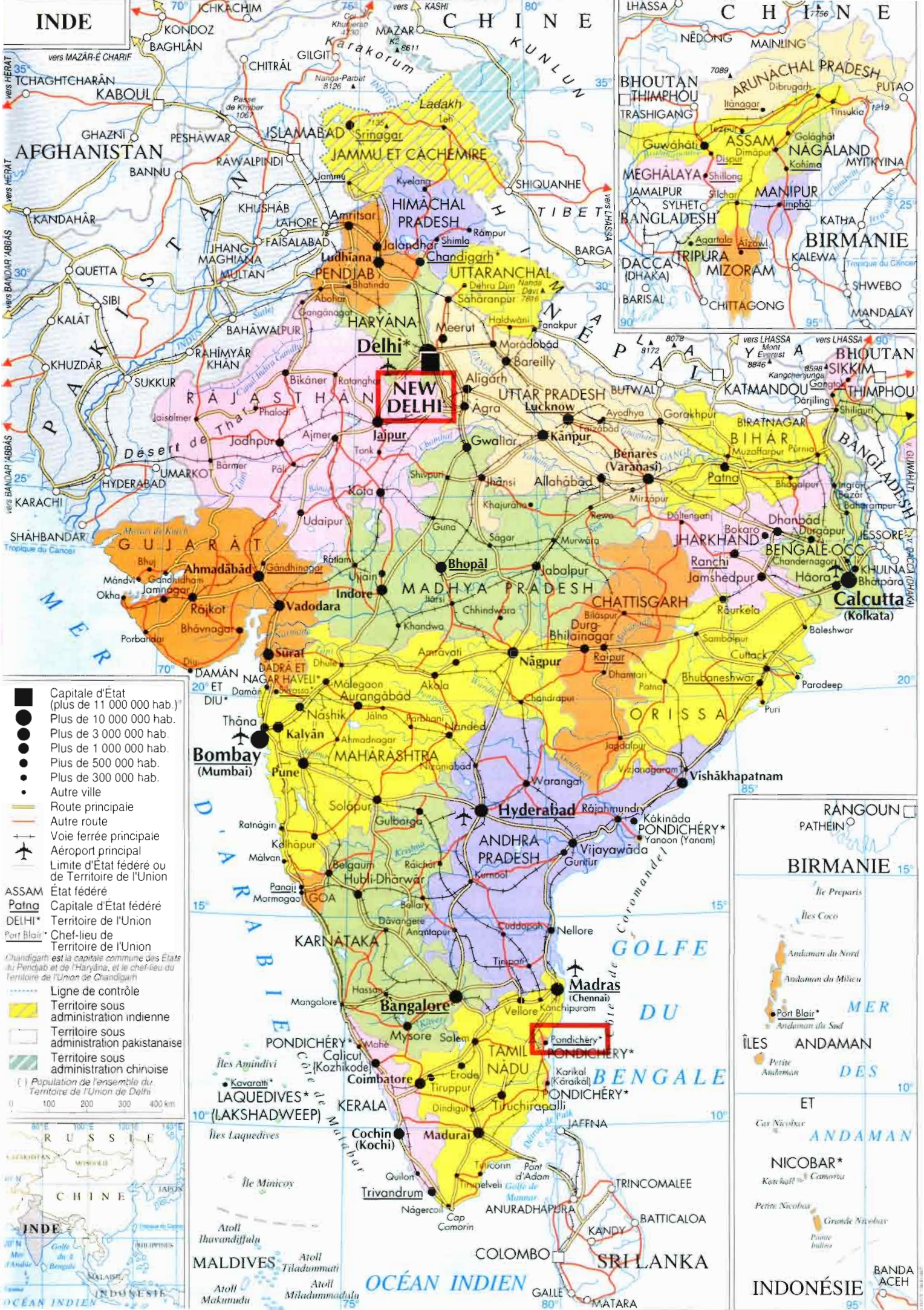
*Ce rapport est un document interne établi à la demande
du ministère des Affaires étrangères.*

*Les commentaires et analyses développés n'engagent que leurs auteurs
et ne constituent pas une position officielle.*

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés,
y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Photos de couverture : restauration de manuscrits (Institut Français de Pondichéry)
manuscrits (Institut Français de Pondichéry), bâtiment du Centre de Sciences humaines de New Delhi,
bibliothèque du Centre de Sciences humaines de New Delhi

Impression : ADLIS Lille
© Ministère des Affaires étrangères, 2006.
ISBN : 2-11-095643-7
ISSN : 1249-4844



INDE

CHINE

CHINE

AFGHANISTAN

PAKISTAN

GUJARAT

MAHARASHTRA

KARNATAKA

KERALA

LAQUEDIVES* (LAKSHADWEEP)

MALDIVES

RUSSIE

INDE

JAMMU ET CACHEMIRE

HIMACHAL PRADESH

RAJASTHAN

MADHYA PRADESH

ANDHRA PRADESH

KARNATAKA

PONDICHÉRY*

KERALA

CHINE

CHINE

BHOUTAN

BANGLADESH

BHOUTAN

BHOUTAN

BHOUTAN

BHOUTAN

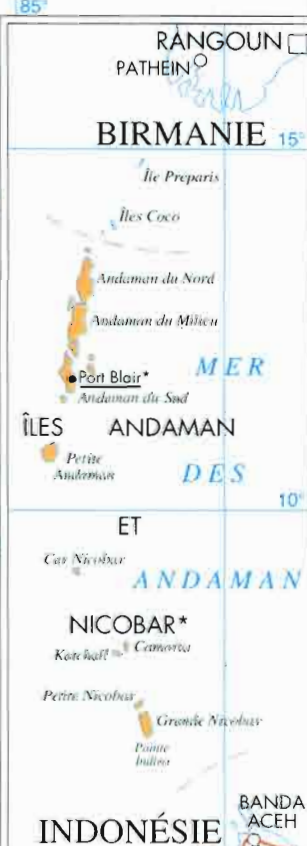
BIRMANIE

BIRMANIE

ANDAMAN

INDONÉSIE

- Capitale d'État (plus de 11 000 000 hab.)
- Plus de 10 000 000 hab.
- Plus de 3 000 000 hab.
- Plus de 1 000 000 hab.
- Plus de 500 000 hab.
- Plus de 300 000 hab.
- Autre ville
- Route principale
- - - Autre route
- Voie ferrée principale
- ✈ Aéroport principal
- Limite d'État fédéré ou de Territoire de l'Union
- ASSAM État fédéré
- Patna Capitale d'État fédéré
- DELHI* Territoire de l'Union
- Port Blair* Chef-lieu de Territoire de l'Union
- * Chandigarh est la capitale commune des États du Pendjab et de l'Haryana, et le chef-lieu du territoire de l'Union de Chandigarh
- Ligne de contrôle
- Territoire sous administration indienne
- Territoire sous administration pakistanaise
- Territoire sous administration chinoise
- () Population de l'ensemble du Territoire de l'Union de Delhi



SYNTHESE : NOTE DU COMITÉ DE PILOTAGE

Le ministère des Affaires étrangères a inscrit à son programme d'évaluation une expertise sur la coopération franco-indienne dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales (SHS). Cela répond à une volonté clairement exprimée depuis un certain temps par plusieurs responsables du MAE « d'y voir clair ». Le rapport des experts (MM. Denis VIDAL et Roland WAAST, de l'IRD) présente le très grand intérêt de rassembler une information très nourrie, aussi bien sur le plan des données, malgré leurs incertitudes, que sur le plan de l'analyse. Il conduit à un certain nombre de constats qui posent problème et il indique clairement un certain nombre de pistes pour améliorer l'action du MAE dans ses futurs programmes et projets. Il a semblé utile d'en résumer les principales données et de souligner certaines de ses recommandations.

I. INCERTITUDES QUANT AUX CRITERES D'ÉVALUATION.

À partir de la décision initiale de procéder à une évaluation, il se sera écoulé près de deux ans avant la remise du rapport final, après examen du comité de pilotage.

Ce délai est en partie dû à des contingences administratives et budgétaires. Il résulte aussi pour une large part de problèmes intrinsèques : difficile travail de collecte des données, en raison de leur dispersion, manque de clarté de ces données, difficulté à cerner un sujet extraordinairement épars malgré l'apparente simplicité de son intitulé.

La majorité des évaluations menées à l'initiative du MAE concerne soit des politiques globales de coopération, soit la coopération bilatérale avec un pays ou un ensemble régional, soit des programmes ou des projets clairement identifiés. La période à étudier est généralement encadrée par un ou des événements significatifs, les objectifs initiaux de la politique ou des projets à évaluer raisonnablement connus, les étapes sont assez facilement marquées, les moyens techniques et budgétaires mis en œuvre généralement identifiables. L'objet de l'évaluation est alors facile à cerner. Même si les critères d'évaluation sont souvent approximatifs, en raison des faiblesses ou des défaillances qui justifient l'examen, ils peuvent être applicables : ils concernent des objectifs plus ou moins précisément définis dont il convient de vérifier la cohérence, l'adéquation de moyens spécifiques vérifiables et mesurables, des résultats attendus dont il faut vérifier la réalisation effective ou expliquer l'insuccès, de jugements sur les modalités de réalisation.

Ces critères habituels ont été pratiquement inutilisables dans le cadre de la présente évaluation. Il n'a pas été possible de comprendre si des objectifs

généraux, définis en fonction d'enjeux de partenariat, d'échange ou d'influence culturelle clairement identifiés, avaient réellement été établis *a priori*, ce qui aurait permis leur traduction en programmes ou projets bien identifiés et évaluables *a posteriori*.

En conséquence, le rapport d'évaluation et son annexe I ne peuvent cerner qu'assez approximativement le volume des moyens financiers et humains consacré par le MAE à la coopération dans ce domaine particulier des SHS. Quant aux résultats, ils relèvent beaucoup plus du constat que de l'évaluation.

Ce n'est pas dire pour autant que la coopération avec l'Inde dans le domaine des SHS est sans signification ni sans aspects positifs.

II. PRINCIPAUX CONSTATS DU RAPPORT D'ÉVALUATION.

Ce rapport donne tout d'abord, en les ordonnant, une série d'informations concrètes et chiffrées jusqu'alors dispersées et peu lisibles. Ce qui constitue l'un de ses apports importants.

Il retrace : – **les enjeux d'une coopération avec l'Inde – le contexte – les formes ou les modalités – le dispositif lié au MAE – les comparaisons avec d'autres coopérations**, avant de conclure par des **propositions d'orientation politique générale et de dispositions souhaitables pour améliorer et faire évoluer la coopération franco-indienne dans le domaine des SHS.**

Enjeux et contexte

Les enjeux politiques généraux d'une coopération avec l'Inde n'ont pas été réellement explicités au cours des dernières années, à la connaissance des experts, en tout cas pas de façon suffisamment précise pour que l'on puisse établir une relation entre ces enjeux d'une part, la pratique de la coopération dans le domaine sous revue d'autre part.

On se contentera donc de quelques considérations générales : l'Inde présente toutes les caractéristiques d'un « *pays intermédiaire* » ou « *émergent* », appartenant selon certains critères à la catégorie des pays en voie de développement (PIB par tête, pourcentage important de personnes en dessous du seuil de pauvreté, faible taux de scolarisation, importantes disparités régionales), selon d'autres à celle des pays industrialisés (hautes capacités scientifiques et techniques, entreprises dynamiques dans un certain nombre de secteurs de pointe et dans les services modernes). **Les enjeux de la coopération sont donc plus économiques et moins inégalitaires que dans d'autres régions du monde** où la dimension « *aide au développement* » est la plus importante et entraîne un grand déséquilibre dans le partenariat. Ici, il importe plus de comprendre les forces et les dynamiques à l'œuvre et d'identifier les « *créneaux* » dans lesquels une coopération peut être enrichissante pour les deux parties

Les enjeux de la coopération scientifique et universitaire répondent pour leur part à des **logiques propres à ce domaine, sauf impulsion particulière ou appuis donnés de l'extérieur, notamment par le MAE**, dans une optique

d'échanges culturels et de « rayonnement », sujet que l'on reprendra dans le cadre des propositions.

Les enjeux de la coopération dans le domaine spécifique des SHS portent en général sur plusieurs axes et définissent bien **le contexte** : d'une part, le souci de **favoriser les relations entre les communautés scientifiques, d'autre part celui de rapprocher des chercheurs intéressés** de part et d'autre à des problématiques identiques ou proches les unes des autres. Dans ce dernier cas, on constate d'entrée de jeu une différence d'intérêts : **les partenaires français sont pour l'essentiel intéressés par des connaissances relatives à l'Inde**, ainsi que par la possibilité de former de jeunes chercheurs à les approfondir et à les développer, **les partenaires indiens beaucoup plus par les opportunités d'ouverture vers l'extérieur** que par des connaissances relatives à la France, encore que l'on relève un certain souci de comparatisme.

À un niveau plus général, **la coopération dans le domaine entre l'Inde et les pays du Nord dans le domaine des SHS est déséquilibrée**. Même si pour la plus grande part, la formation et l'emploi des chercheurs indiens se font sur place, ils sont pour une part non négligeable l'affaire de pays du Nord ou d'organisations internationales. L'inverse n'est pas vrai, en ce sens que fort peu de chercheurs du Nord se forment en Inde et que pratiquement aucun n'y est employé. La France est cependant restée en retrait par rapport à d'autres pays du Nord dans ce domaine de la formation et de l'emploi.

La recherche en SHS est assez solidement institutionnalisée en Inde. Un « *Indian Council of Social Sciences Research* » (ICSSR) créé en 1969, même s'il a connu des phases peu dynamiques, a joué un rôle important. La « *University Grant Commission* » (UGC) est également un important élément du dispositif indien. Un certain nombre d'autres institutions jouent dans plusieurs disciplines un rôle directeur, encore qu'aucune d'entre elles ne peut rivaliser avec des institutions similaires dans d'autres domaines (agriculture, médecine, sciences « dures »...). C'est un facteur dont il convient de tenir compte dans l'évaluation de la coopération.

Il existerait environ 3 200 universitaires et chercheurs en SHS dans les structures indiennes, la presque totalité de ceux qui publient à un niveau reconnu étant en fait **concentrés dans une dizaine d'instituts et une demi-douzaine d'universités, en majorité à Delhi et à Calcutta**.

Mais une bonne partie des meilleures recherches menées par des Indiens le sont hors du pays (voir le cas de l'économie) et les plus jeunes restent souvent et pour de longues périodes à l'étranger. On doit cependant constater que **le flux des chercheurs indiens se rendant en France** pour des séjours courts ou longs (formation dans ce dernier cas), **est peu important par rapport à ceux qui se rendent dans d'autres pays du Nord**, Royaume Uni et États-Unis principalement.

La coopération franco-indienne dans le domaine des SHS mobilise environ **deux ou trois centaines de chercheurs spécialisés ou en cours de spécialisation sur l'Inde**, soit une très faible proportion des trois dizaines de milliers de chercheurs et universitaires.

D'une façon générale, la coopération Inde/Pays du Nord consiste en grande partie en : (i) **des formations réciproques** qui, même partielles et peu nombreuses dans le cas de la France et de l'Inde, favorisent le rapprochement entre communautés scientifiques ; (ii) **des emplois à caractère transnational**, mécanisme pratiquement inexistant dans le cas de la coopération franco-indienne ; enfin, (iii) **des relations de recherche** qui, eux, constituent un élément significatif de la coopération franco-indienne.

Hors la coopération encouragée et financée par le MAE, **les acteurs français de la coopération sont dispersés**, leurs interventions sont limitées, ponctuelles et précaires, dans le cadre d'un partenariat peu développé. Leur effort n'est sans doute pas négligeable mais il n'a pas été possible de le quantifier. On relèvera d'autre part une certaine insuffisance d'informations sur le centre de l'École française d'Extrême Orient (EFEO) de Pondichéry, qui relève du ministère français de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ME-ESR), et qui joue un rôle important. Il pourrait être plus impliqué dans les objectifs et la mise en œuvre de la coopération franco-indienne dans le domaine des SHS. On reviendra sur ce point dans le cadre des recommandations.

En revanche, **la coopération dans le cadre et avec la contribution du MAE présente un dispositif original : deux instituts français** implantés à New Delhi et à Pondichéry¹. Comme il vient d'être dit, on ne saurait exclure de ce dispositif local **l'EFEO** ; ces trois structures jouent un rôle central pour l'accès des acteurs et opérateurs français au terrain. Bien que créés pour des raisons conjoncturelles à près de trois décennies d'intervalle, **les deux centres relevant du MAE connaissent depuis peu d'années une évolution très positive et constituent des instruments de coopération prometteurs**, on y reviendra dans le cadre des propositions du rapport à retenir tout particulièrement

En France, **la Maison des Sciences de l'Homme (MSH)** assure une structure d'accueil aux Indiens venus en France. Elle constitue en outre **le principal « opérateur », aussi bien sur ses ressources propres qu'avec l'appui financier du MAE**. Les financements consentis par ce dernier aux programmes d'échanges franco-indiens de la MSH ont été de l'ordre du tiers du coût total au cours de la période sous revue, avec des variations allant du quart à presque la moitié, sans qu'on puisse en dégager une tendance de long terme.

Dans le domaine des SHS, les disciplines privilégiées (estimations fondées sur la répartition des chercheurs concernés et la nature des missions) sont, du côté français, les sciences sociales stricto sensu, l'anthropologie, la géographie, les sciences politiques ; les autres disciplines (droit, histoire, sciences économiques...) sont peu représentées. Du côté indien, les sciences politiques et l'économie l'emportent (40 %). Il en résulte que **les centres d'intérêt et les priorités des uns et des autres ne coïncident pas toujours**.

Les modalités de la coopération franco-indienne consistent essentiellement en : (i) missions et séjours de recherche au cours desquelles les chercheurs français privilégient la collecte d'informations alors que beaucoup de chercheurs indiens semblent se placer dans une perspective comparatiste ; (ii) invitations de courte durée, essentiellement dans le cadre de congrès et colloques.

1. À New Delhi, le Centre des Sciences humaines (CSH) – À Pondichéry, l'Institut français de Pondichéry (IFP).

Les produits de la coopération n'ont pu donner lieu à un recensement exhaustif car ils ne constituent généralement pas un objectif spécifique de la coopération soutenue par le MAE. Ils consistent très classiquement en comptes-rendus de colloques, en ouvrages publiés à l'issue d'un séjour, en collecte d'ouvrages – dans ce dernier cas, le rôle des centres français sur place est déterminant – en production audio-visuelle et informatique.

On peut estimer, très approximativement, pour les dernières années, le volume annuel des **crédits consacrés par le MAE à la coopération dans le domaine des SHS à un niveau moyen de 900 000 €², auquel il convient d'ajouter 400 000 € dépensés par les autres opérateurs indépendamment du MAE.** Cela correspond à un montant supérieur à la part française dans le CEFIPRA. Mais il est évidemment bien plus dispersé dans son utilisation.

2. Soit 850 000 euros pour le fonctionnement des centres du MAE et 50 000 pour la MSH.

Un premier diagnostic d'ensemble sur la coopération entre la France et l'Inde : la coopération en SHS entre la France et l'Inde souffre, pour des raisons de fond qui ne pourront être modifiées du jour au lendemain, du fait qu'il n'y a pas suffisamment d'étudiants et de jeunes chercheurs formés (même partiellement) en France et qu'il n'y en a pratiquement pas non plus qui soient employés, même à titre provisoire dans notre pays. On doit regretter de la même façon qu'il y ait aussi peu d'étudiants et de chercheurs français qui soient impliqués – même à titre provisoire – dans le milieu universitaire indien.

Il faut reconnaître également qu'en dépit de l'intérêt et du prestige dont bénéficient souvent les travaux français dans les sciences sociales, **la France constitue une étape appréciée mais rarement une priorité véritable pour les chercheurs et les universitaires indiens de carrure internationale. Symétriquement, du côté français, en dehors des chercheurs spécialisés sur l'Inde ou qui désirent s'y spécialiser, on peut regretter qu'il n'y ait pas assez de chercheurs non exclusivement « indianistes » prêts à s'engager dans une coopération véritable avec ce pays et avec ses chercheurs.**

Le rapport fait ressortir des insuffisances et quelques points forts.

Pour les premières, un partenariat franco-indien trop peu développé, des intérêts des uns et des autres qui ne coïncident pas toujours, expliquant des attentes de nature différente de la part des chercheurs français et des chercheurs indiens et, plus gravement, l'absence de continuité et de suivi de la part des établissements, des chercheurs et des universitaires français, à l'exception de quelques personnalités. Cela se traduit par une coopération de faible intensité, très fragmentée, quoique relativement visible, notamment pour les Indiens, sur le plan scientifique et politique.

Pour les seconds, on doit relever qu'après une longue période où l'utilité et le rôle des centres français en Inde posaient de sérieux problèmes, leur évolution des trois ou quatre dernières années est très encourageante. C'est particulièrement vrai pour l'IFP qui s'est recentré sur une programmation claire, faisant une large part à une véritable coopération, malgré une situation géographique peu favorable. Le CSH de Delhi, sans être aussi

avancé dans son « aggiornamento », a plus discrètement bien resserré son dispositif.

D'autres « points forts » sont plus difficiles à décrire, parce qu'ils ne sont pas encore solidement acquis. Il s'agit pour l'essentiel de la capacité d'adaptation dont ont récemment fait preuve les quatre principaux « opérateurs » (MSH, IFP, CSH, EFEO) et des grandes facilités offertes aux chercheurs, avec l'appui financier du MAE et des procédures relativement souples. Ils sont cependant encourageants, pour peu qu'ils soient consolidés par des orientations claires et des moyens appropriés, sans pour autant limiter l'indéniable autonomie scientifique des acteurs.

III. QUELQUES COMPARAISONS

Le rapport fait utilement des comparaisons avec la coopération franco-indienne dans le domaine des sciences « exactes », ainsi qu'avec des coopérations bilatérales entre quelques pays du Nord et l'Inde.

Il en ressort que la coopération dans le domaine des sciences exactes est très structurée et institutionnalisée, dans le cadre d'un véritable partenariat. Pour diverses raisons de fond, cet exemple ne saurait être étendu tel quel au domaine des SHS. Mais si l'un des objectifs d'avenir est de développer un véritable partenariat, il conviendrait de s'en inspirer, on y reviendra au stade des propositions.

Les comparaisons avec d'autres coopérations sont difficiles, en raison des différences de finalité et des modalités de gestion (en cogestion ou autonomes de part et d'autre). On notera cependant que si la coopération franco-indienne est moins organisée par exemple que la coopération entre les Pays-Bas et l'Inde³ et parfois moins visible que d'autres coopérations plus ciblées que la nôtre, elle reste bien ressentie par la plupart des interlocuteurs indiens.

Les comparaisons avec d'autres types de coopération n'apportent pas d'élément de diagnostic décisif. Seul le précédent du CEFIPRA⁴, coopération franco-indienne très structurée et partenariale dans le domaine des sciences « exactes » mérite d'être éventuellement retenu pour certaines des propositions du rapport.

IV. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

Le comité de pilotage fait siennes les recommandations des experts mais souhaite proposer une « hiérarchisation » et insister sur une proposition additionnelle ou plus explicite que celle figurant dans le rapport.

Celui-ci est particulièrement riche en ce qui concerne les propositions découlant de ses analyses. Sans suggérer de véritable rupture avec ce qui s'est fait jusqu'à présent, il avance des mesures qui structureraient bien plus visiblement la coopération franco-indienne dans le domaine des SHS. On retiendra tout d'abord quelques lignes directrices à proposer au MAE :

3. On notera que la « visibilité » et la bonne organisation de cette dernière n'a pas empêché sa récente suspension pour des raisons qui ne relèvent pas de la seule science.

4. Centre franco-indien pour la recherche avancée.

- *faire des étudiants comme des chercheurs indiens des partenaires du plus grand nombre possible d'institutions universitaires ou de recherche en France, sur une base aussi régulière que possible.*
- *faire de la coopération avec l'Inde, non seulement un moyen de rapprochement bilatéral entre les communautés de chercheurs des deux pays ; mais chercher à contribuer aussi par ce biais, pour le bénéfice commun de ces deux communautés, à une plus grande implication des chercheurs français et indiens à des coopérations internationales plus larges (en particulier ouverture européenne, vers l'ASEAN, vers d'autres centres régionaux du MAE).*
- *mettre à profit l'existence des centres à Delhi et à Pondichéry pour développer un partenariat scientifique dans le domaine des SHS et l'ouvrir à cette dimension régionale et internationale*

Ces lignes directrices donnent lieu à un certain nombre de propositions très concrètes. On retiendra surtout qu'il s'en dégage quelques idées-forces :

Le partenariat franco-indien mérite d'être plus et mieux développé qu'il ne l'est actuellement, en raison d'importants enjeux politiques et intellectuels.

Outre qu'il s'agit d'une dimension essentielle à toute coopération, il s'agit d'encourager les équipes et les institutions françaises et indiennes à développer de véritables échanges, eux-mêmes conçus comme participant d'échanges plus vastes entre l'Inde et les pays du Nord. Il s'agit également de favoriser la définition de thèmes d'intérêt commun, sur une base comparatiste et sur des sujets débordant les seules spécificités indiennes et françaises mais intéressant des problématiques plus générales.

L'existence des centres français en Inde constitue un atout non négligeable⁵.

S'appuyant sur les constats des experts et un certain nombre d'entretiens qu'ils ont mené avec leurs interlocuteurs indiens, le comité de pilotage propose explicitement de les doter d'un véritable conseil scientifique commun comprenant une majorité de membres indiens, à tout le moins la parité, dont les recommandations, les avis et les évaluations devraient être explicitement prises en compte. Ce conseil serait donc effectivement convié à se prononcer sur les programmes et à en évaluer le déroulement et les résultats, ce qui serait de nature à encourager des partenariats de recherche certes moins structurés que dans le cas du CEFIPRA mais allant dans le même sens. Cela pourrait du reste conduire à de véritables cofinancements, gages de partenariats approfondis⁶.

D'autre part, ***l'affichage plus explicite d'une stratégie*** permettrait l'établissement et la bonne compréhension d'une ***programmation souple mais clairement arrêtée^{6b}***, sur les bases déjà ouvertes par l'IFP^{6c}. Il serait de nature à éviter la dispersion, à réduire le « turn over » trop rapide des chercheurs, à fixer des échéances et à faciliter à la fois le travail du conseil scientifique et la recherche du financement. Enfin, il est recommandé que les centres soient mieux articulés qu'ils ne le sont à présent avec des instituts ou universités françaises, sous forme par exemple d'UMR, comme du reste la réforme en cours des centres français le prévoit.

5. LEFEO est clairement incluse dans ce dispositif et il conviendrait que le MAE recherche avec sa tutelle (ME-ESR), les moyens d'une bonne coordination dans le dispositif proposé. Les bons rapports actuels de l'EFEO et de l'IFP sur place montrent que cela n'est pas impossible.

6. Le comité de pilotage est conscient de ce que la constitution d'un tel conseil scientifique peut être délicate, compte tenu de la complexité du dispositif indien. Il estime que ce n'est pas un obstacle dirimant.

6b. « Programmation » ne signifie pas nécessairement rigidité. Elle doit permettre d'identifier les moyens à mobiliser, de leur donner une prévision d'affectation à des projets ou programmes cohérents avec la stratégie mais identifiés en toute autonomie par les partenaires scientifiques.

6c. Incidemment, on ne saurait trop recommander que les directeurs des centres reçoivent périodiquement des « lettres de mission » qui permettraient de confirmer les axes que le MAE entend privilégier, après avis du conseil scientifique élargi dans ses compétences..

*Le rapport ne le précise pas, mais ses recommandations seraient manifestement mieux prises en compte si elles étaient incorporées, en ce qui concerne le MAE et pour ce qui est des Centres en Inde, **dans un programme pluriannuel établi selon le cadre logique d'un projet, comportant des objectifs à court et à moyen terme, des ressources budgétaires définies, des acteurs identifiés, des résultats attendus, des indicateurs de performance, etc.** Il appartient au MAE de déterminer dans quelles conditions cela peut se faire. **Le comité de pilotage considère que seul un tel programme est susceptible de coordonner l'action des différents acteurs en fonction d'objectifs à moyen/long termes clairement exprimés.***

Le mandat des experts ne prévoyait pas la prise en compte de la coopération décentralisée. Il pourrait être utile pour le MAE de vérifier s'il n'existe pas dans ce cadre de possibilité de développement de la coopération dans le domaine des SHS.

Jean NEMO

Président du comité de pilotage

EXECUTIVE SUMMARY : STEERING COMMITTEE REMARKS

The French Foreign Ministry had an experts' report conducted on cooperation between France and India in the field of Social and Human Sciences as part of its evaluation programme in response to the wish that many French Foreign Ministry's officials have voiced for some time « to have a clear understanding of the situation ». The report was written by experts Denis Vidal and Roland Waast from the Research Institute for Development. They were very determined to gather extremely detailed information for their evaluation data, despite their uncertainties, as well as for their analysis. The report has brought to light some points of concern and clearly indicates some ideas for improving the French Foreign Ministry's action in future programmes and projects. It seemed useful to summarise the main data found and to underpin some of the recommendations made.

I. UNCERTAINTIES REGARDING EVALUATION CRITERIA.

Two years passed from the time it was decided to conduct this evaluation and the time the final report was presented, after review by the steering committee.

This was due to unforeseen administrative and budgetary circumstances. It was also largely due to inherent problems. The task of gathering information is difficult owing to the fact that data is often very dispersed and lacking in clarity. It is also difficult to determine a subject so extraordinarily scattered despite its apparent simplicity.

Most evaluations conducted on the French Foreign Ministry's initiative concern either overall cooperation policies, bilateral cooperation with a country or a whole region, or clearly identified programmes or projects. As a general rule, the period to be studied includes one or more significant events, relatively well-known policy objectives or evaluated projects, stages that are relatively easy to distinguish, and technical and budgetary means used that are generally identifiable. The subject of evaluation is easy to determine in that case. Even though evaluation criteria are often approximate due to the weaknesses or shortcomings that justify the review, they can be applicable. The criteria concern : more or less clearly defined objectives, whose coherence should be checked ; the suitability of the specific means that can be checked and measured ; the expected results, checking whether or not they were achieved and if not, explain why ; and opinions on the evaluation methods.

The usual criteria were virtually unable to be applied in this evaluation. It was impossible to understand if the general objectives clearly defined according to

issues regarding partnership, exchange and cultural influence were actually established *a priori*. For this would have enabled them to be translated into programmes or projects that were clearly identifiable *a priori* and assessable *a posteriori*.

As a consequence, the evaluation report and its Annex I can only determine the approximate amount of financial and human resources that the French Foreign Ministry devoted to cooperation in this particular area of Social and Human Sciences. As far as the results are concerned, they are more observation-based than evaluation-based.

That does not mean however that cooperation with India in the field of Social and Human Sciences does not have significance or positive aspects.

II. MAIN OBSERVATIONS IN THE EVALUATION REPORT

The report first lists a series of concrete facts and figures in order that until that time had been dispersed and very unclear. This is one of its important contributions.

It also addresses **the issues of cooperation with India, the context, ways or methods of cooperation, the structure with the French Foreign Ministry and comparisons with other cooperation arrangements. It concludes with proposals for the orientation of general policy and arrangements with a view to improving and bringing about change in cooperation between France and India in the field of Social and Human Sciences.**

Issues and context

To the experts' knowledge, general policy issues of cooperation with India have not actually been defined in recent years, at least not clearly enough so that a relationship could be established between them and cooperation conducted in the area under consideration.

Some general considerations will have to suffice : India has all the characteristics of an emerging country and according to some criteria it is categorised as a developing country (low GDP per capita, significant disparities between regions, at least 25 % of the population below poverty level, low school attendance rate, in addition to being unequally distributed, etc.) according to other criteria it is categorised as an industrialised country (high-level scientific and technological capacities, dynamic companies in some high-tech sectors and modern services). **Cooperation challenges are therefore more economic and less unequal than in other regions of the world** where the development assistance dimension is more important and gives rise to a major imbalance in the partnership. In this case, it is more important to understand the forces and dynamics at work and to identify the specific areas in which cooperation can be enriching for both parties.

In this context, scientific and academic cooperation issues for their part correspond to *approaches specific to this field, apart from particular impetus or*

support provided from the outside, including from the French Foreign Ministry, in terms of cultural exchanges and promotion, a subject that will be addressed in the section on proposals.

The cooperation issues in the field of Human and Social Sciences as a general rule involve several key areas and clearly define **the context** : first, **to enhance relations between scientific communities, and second, to bring researchers closer** who are interested in the same problems or who are working in related fields so as to enable each partner to have access to the other's research field. In this second case, research is not on the same level from the start : **French partners are basically interested in knowledge relating to India**, and in the possibility of training and developing young researchers ; **whereas Indian partners are much more interested in opportunities for opening up to the outside world** than in knowledge about France. However, some interest in comparing work has been noted.

It has more generally been noted **that cooperation between India and the North in the field of Human and Social Sciences is uneven**. Even if most Indian researchers are trained and employed locally, a considerable amount are trained and employed in countries of the North or international organisations. Yet the opposite is not true, very few researchers from the North are trained and virtually none are employed in India. In the field of training and employment, France has remained behind other countries of the North.

In India, research in Human and Social Sciences is deeply rooted in institutions. An Indian Council of Social Sciences Research (ICSSR) founded in 1969 has played a significant role, although it has lost some of its initial momentum. The « University Grant Commission » (**UGC**) is also an important factor in the Indian system. Some other institutions also play a leading role in a number of fields, however none of them can compete with similar institutions in areas such as agriculture, medicine, hard sciences, etc. This factor should be taken into consideration when conducting the cooperation evaluation.

There are about 3,200 academics and researchers in Social and Human Sciences in Indian structures, nearly all of those who publish at a recognised level are in fact **concentrated in around ten institutes and a half a dozen universities, the majority being in Delhi and Calcutta**.

But a substantial amount of the best research done by Indians is conducted outside of India (as is the case in the economic field) and the youngest researchers often remain abroad. **The number of Indian researchers who come to France** for short or long-term stays (for training in the case of long-term stays) **is not very substantial compared to the number of those who go to other countries of the North**, mainly the United Kingdom and the United States.

Cooperation between France and India in the field of Social and Human Sciences mobilises around **two to three hundred researchers that are already specialised or in the process of becoming specialised in India**, i.e. a very small proportion of the some 30,000 researchers and academics.

In general, cooperation mainly consists of : (i) reciprocal training programmes, although partial and few in number in the case of France and India, they are helping to bring the scientific communities closer together ; (ii) **transnational jobs**, a mechanism that is virtually non-existent in this particular case ; and lastly (iii) **research relationships**, a significant part in cooperation between France and India.

Apart from cooperation that is encouraged and funded by the French Foreign Ministry, **French cooperation partners are dispersed**, their action is limited and sporadic within the scope of an underdeveloped partnership. Their effort is undoubtedly significant, but it was impossible to quantify. On the other hand, findings showed that there was an unfortunate and inadequate amount of information on the Centre of the French School of East Asian Studies (EFEO) in Pondicherry. The EFEO is dependent on the French Ministry of National Education, Higher Education and Research and plays an important role. This point will be discussed further in the section on recommendations.

However, **cooperation in the framework and with the contribution of the French Foreign Ministry provides an original structure : two French Institutes**, one in New Delhi and the other in Pondicherry⁷. As previously stated, the **EFEO** cannot be excluded from this local structure ; these three institutes play a central role in terms of access for French partners and operators in the field. Although originally built thirty years apart for economic reasons, the two centres **under the French Foreign Ministry have recently undergone very positive changes and constitute promising cooperation instruments**. They will be discussed further in the report's section on proposals.

7. The Centre for Human Sciences (CSH) in New Delhi and the French Institute of Pondicherry.

In France, the *Maison des Sciences de l'Homme* (MSH) provides a structure for welcoming Indians in France. It is also the **main operator, both with its own resources and with financial backing from the French Foreign Ministry. The funding the French Foreign Ministry** provided to French-Indian exchange programmes sponsored by the MSH amounted to a third of the total cost during the period under review, varying from a quarter to a half. A long-term trend was unable to be determined.

Priority areas (estimates based on the breakdown of researchers concerned and the nature of the assignments) are, for France, human sciences at 40 %, anthropology at 17 %, geography at 12 % and political sciences. Other areas, including law, history and economic sciences, are not significantly represented. For India, political and economic sciences are given highest priority at 40 %. As a result, **interests** are not always in keeping with expectations.

Cooperation methods are basically as follows : (i) research assignments and stays during which French researchers make gathering information a priority whereas Indian researchers seem to be more oriented toward comparative studies ; (ii) short-term invitations, essentially for conferences and symposiums.

A comprehensive inventory of **cooperation products** could not be determined because as a general rule, they do not constitute a specific cooperation objective backed by the French Foreign Ministry. Traditionally they consist of symposium

reports, works published at the end of a stay and collections of works. In the last case mentioned, the role of French centres in India is decisive in radio, television and computer production.

It has been estimated very approximately, that in recent years, the annual amount **of funds earmarked by the French Foreign Ministry for cooperation in the field of Social and Human Sciences has on average been €900,000⁸, in addition to €400,000 spent by other operators independently of the French Foreign Ministry.** This corresponds to an amount that is higher than France's contribution to the Indo-French Centre for the Promotion of Advanced Research (IFCPAR), which is of course even more dispersed. But, it is of course more dispersed in its use.

8. Divided between €850,000 for the Ministry of Foreign Affairs Centres' administration and €50,000 for MSH.

An initial overview of cooperation between France and India : Cooperation in Social and Human Resources between France and India suffers from the fact that there are not enough students and young researchers trained (even partially) in France for fundamental reasons that cannot be changed overnight. In addition, there are virtually no Indian researchers employed in our country, even on a temporary basis. It is also regrettable that there is such a small number of French students and researchers who are active, even on a temporary basis, in the Indian academic circles.

However, it should also be acknowledged that despite the interest and prestige that French research work in social sciences often receives, **research in France can be an appreciated stage, but rarely a true priority, in the career of Indian academics and researchers of international stature. Moreover, as far as France is concerned, apart from specialised researchers in India or those who wish to become specialised, there are unfortunately too few researchers, who are not exclusively « Indianist », who are prepared to take part in genuine cooperation with this country and its researchers.**

The report highlights some weak and strong points.

Weak points include : a partnership between France and India that is underdeveloped, with French and Indian researchers' concerns which are not at par, giving rise to different expectations and, more seriously, a lack of continuity and monitoring on the part of French institutions, researchers, and academics, save a few prominent figures. This translates into cooperation that is not very strong and too fragmented although relatively visible, specifically for Indians, on scientific and political matters.

As for its strong points, following a long period in which the usefulness and the role of French centres in India were called into question, their evolution in the past three or four years has been very encouraging. This is particularly true for the French Institute of Pondicherry. It is now focusing on a clear programme in which genuine cooperation has an important place, despite its disadvantageous geographic location. Although the CSH in New Delhi has not made as much progress in renovating its programme, it has been able to streamline its education system to a certain extent.

Other strong points are difficult to define. Basically, they concern the genuine capacity to adapt that the four main operators – MSH, IFP, CSH, EFEO – have demonstrated and the extensive facilities offered to researchers with the financial backing of the French Foreign Ministry and relatively flexible methods, without putting a limit on researchers' indisputable scientific freedom.

III. SOME COMPARISONS

The report makes useful comparisons with cooperation between France and India in the field of exact sciences, as well as with bilateral cooperation between a number of countries of the North and India.

It indicates that cooperation in the field of exact sciences is very structured and institutionalised in the framework of a true partnership. For various fundamental reasons, this example cannot be used as such in the field of Social and Human Sciences. However, if one of the future objectives is to develop a true partnership, it cannot be used as a model. This will be discussed further at the proposals stage.

Comparisons with other types of cooperation is difficult owing to the differences in their purposes and management modes (whether they be in joint management or autonomous one from each other). It should be noted however that if cooperation between France and India is not as organised as cooperation between the Netherlands and India and at times not as visible⁹ as other types of cooperation that are more targeted, they are still highly regarded by Indian participants.

9. It should be noted that its visibility and effectively organising its visibility did not prevent its recent suspension for reasons that do not concern science alone.

10. Indo-French Centre for the Promotion of Advanced Research.

Comparisons with other types of cooperation do not provide a conclusive diagnosis. Only the precedent set by the IFCPAR, very structured and partnership-based cooperation between France and India in exact sciences, should possibly be included in some proposals of this report¹⁰.

IV. PROPOSALS AND RECOMMENDATIONS

The report is particularly rich with regard to proposals following the analyses. Without suggesting an actual break with what has been done up until now, it puts forward measures that would structure cooperation between France and India in the field of Social and Human Sciences much more clearly. First, some guidelines can be suggested for the French Foreign Ministry :

- make Indian students and researchers partners of the largest possible number of academic and research institutions in France, as regularly as possible.*
- make cooperation with India a means for bilateral rapprochement between research communities from both countries and seek to contribute in this way to a broader internationalisation of French and Indian researchers, the opening up of Europe, in particular, for the joint benefit of both these communities.*

- take advantage of the two centres in Delhi and Pondicherry to develop a scientific partnership in the field of Social and Human Sciences and to give it a regional and international dimension.

The guidelines give rise to a certain number of very concrete proposals. Some key ideas emerge :

The partnership between France and India needs to be more and better developed than it is at present due to the large political and intellectual stakes. French and Indian teams and institutions should be encouraged to develop genuine exchanges, which are themselves designed in the context of broader exchanges between India and countries of the North. More topics of common interest should be defined on a comparative basis and on subjects that are not only specific to India and France but touch upon more general problems.

French centres in India are an important asset¹¹

It should first be recommended that a joint scientific council be set up for them in which most with a majority or at least an equal number of Indian members. It should effectively be invited to give their opinions on the programmes as well as to evaluate the way they are carried out and their results. This would encourage research partnerships, albeit less structured than in the case of the IFCPAR, but headed in the same direction. This could lead to real cofinancing, which would guarantee enhanced partnerships¹².

Moreover, a more explicit display of a strategy would make it possible to set up and better understand a programme that is flexible but clearly established¹³ on the foundations laid by the IFP¹⁴. It would prevent the programme from becoming too dispersed, reducing the turn over of researchers, which is currently too fast. It would also set deadlines, facilitate both the work of the scientific council and help garner financing. Lastly, it is recommended that the centres be better linked than they currently are with French institutes or universities, in the form of Joint Research Units for example

Although it is not specifically stated in the report, its recommendations would obviously be better taken into account if they were incorporated **into a multiyear programme established on the basis of a project with short- and long-term objectives, defined resources, identified participants, expected results, performance indicators, etc.** It is up to the French Foreign Ministry to determine the conditions in which this could be done.

The mandate given to the experts did not provide for a review of decentralised cooperation. It could be useful for the French Foreign Ministry to study the possibility of enhancing cooperation in the field of Social and Human Sciences.

Jean Nemo

President of the Steering Committee

11. The EFEO is clearly included in this structure and the French Foreign Ministry together with the French Ministry of National Education, Higher Education and Research should seek means for effective coordination in the proposed structure. The current good relationship between the EFEO and the IFP in India show that this is not impossible.

12. The Steering Committee is aware that setting up such a scientific council can be sensitive considering the complexity of the Indian scheme. The Steering Committee assesses that it is not an obstacle without a solution.

13. « Programme » does not necessarily imply rigidity. It should make it possible to identify the resources to be raised and plan their allocation to projects or programmes in coherence with the strategy but decided in full autonomy by scientific partners.

14. Incidentally, centre directors should periodically receive « letters of assignment » that would enable them to confirm the key areas the French Foreign Ministry intends to prioritise, after the scientific council, with a broader remit, has given its opinion.

SIGLES ET ACRONYMES

AJECID	Association des jeunes experts pour la coopération internationale et le développement
AJEI	Association des jeunes études indiennes
BIT	Bureau international du travail
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CEFIPRA	Centre franco-indien pour la recherche avancée
CEFIRE	Centre for Research on the Environment and Climate
CEFIRSE	Cellule franco-indienne de recherche en science de l'eau
CEI	Communauté des États indépendants
CERI	Centre d'études et de recherche sur le développement international
CIRAD	Centre international de recherche agronomique pour le développement
CNES	Centre national d'études spatiales
CNRS	Centre national de recherche scientifique
COFECUB	Comité français d'évaluation de la coopération universitaire avec le Brésil
CSDS	Centre for the Study of Developing Societies
CSH	Centre des sciences humaines (New Delhi)
CSIR	Council of Scientific & Industrial Research
DCSUR	Direction de la coopération scientifique, universitaire et de la recherche
EFEO	École française d'Extrême Orient
EHESS	École des hautes études en sciences sociales
ENA	École nationale d'administration
EPHE	École pratique des hautes études
ESCOM	Équipe sémiotique cognitive et nouveaux médias
FSP	Fonds de solidarité prioritaire
HIVOS	Humanistisch Institute voor Ontwikkelingssamenwerking (Pays-Bas)
ICAR	Indian Council of Agricultural Research
ICHR	Indian Council of Historical Research
ICMR	Indian Council of Medical Research
ICPR	Indian Council of Philosophical Research
ICSSR	Indian Council for Social Science Research
IEP	Institut des études politiques

IFP	Institut français de Pondichéry
IICs	Indian Institute of Science (Bangalore)
IIPA	Indian Institute of Public Administration
INRIA	Institut national de recherche en informatique et en automatique
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IRD	Institut de recherche pour le développement
JNU	Jawaharlal Nehru University
LIA	Laboratoires internationaux associés
LOLF	Loi organique de la loi de finances
LMD	Licence, master, doctorat
MAE	Ministère des Affaires étrangères
ME-ESR	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MSH	Maison des Sciences de l'Homme
NISTADS	National Institute of Science, Technology and Development Studies
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ONG	Organisation
ORSTOM	devenue l'IRD
PAI	Programme d'action intégrée
PICS	Programme international de coopération scientifique
RASIEM	Réseau Asie
SCAC	Service de coopération et d'action culturelle
SHS	Sciences sociales et humaines
SIG	Systèmes d'information géographique
UGC	University Grant Commission
UMR	Unité mixte de recherche

SOMMAIRE

CARTE DE L'INDE	3
SYNTHÈSE	5
EXECUTIVE SUMMARY	13
SIGLES ET ACRONYMES	21
SOMMAIRE	23
1. INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE	27
1.1. DÉVELOPPEMENT DE L'INDE ET ENJEUX POLITICO-ÉCONOMIQUES DE LA COOPÉRATION	27
1.2. LA MISSION D'ÉVALUATION : DÉROULEMENT ET MÉTHODOLOGIE	28
2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	31
2.1. LE CONTEXTE GLOBAL DE LA COOPÉRATION AVEC L'INDE DANS LE DOMAINE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	31
2.2. DOCTRINE ET CONTRAINTES	32
2.3. PARTENARIAT RÉEL OU MOTIVATIONS CROISÉES ?	34
3. QUELQUES DONNÉES DE BASE SUR LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES EN INDE ET EN FRANCE	35
3.1. LES INSTITUTIONS DIRÉCTRICES DE LA RECHERCHE SHS EN INDE	35
3.2. NOMBRE ET LOCALISATION DES CHERCHEURS EN SHS EN INDE	35
3.3. DÉLOCALISATIONS EN COURS	36
3.4. ESSAI DE COMPARAISON NUMÉRIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'INDE.....	37
3.5. LA SPÉCIALISATION DES RECHERCHES CONSACRÉES À L'INDE DANS LES SCIENCES SOCIALES EN FRANCE.....	38
3.6. QUELQUES IMPLICATIONS POUR LA COOPÉRATION ENTRE LA FRANCE ET L'INDE.....	38
4. LES MODALITÉS DE LA COOPÉRATION ENTRE LA FRANCE ET L'INDE	41
4.1. FORMATIONS RÉCIPROQUES	41
4.2. LES EMPLOIS À CARACTÈRE TRANSNATIONAL (TEMPORAIRES OU PERMANENTS)	42
4.3. LES RELATIONS DE RECHERCHE AVEC L'INDE	43
4.3.1. En dehors du MAE : dispersion et diversité des acteurs	43
4.3.2. Dans le cadre ou avec la contribution du MAE : un dispositif original	45

4.4.	LES « PILIERS » DE LA COOPÉRATION FRANCO-INDIENNE	46
4.4.1.	Lieux et institutions clés	46
4.4.2.	Les disciplines privilégiées	47
4.4.3.	Le poids des personnalités	48
4.5.	QUELS PARTENARIATS DE RECHERCHE ?	49
4.6.	MISSIONS ET SÉJOURS DE RECHERCHE	51
4.7.	LES INVITATIONS DE TRÈS COURTES DURÉES	52
4.8.	LES PRODUITS DE LA COOPÉRATION	52
4.8.1.	Colloques	52
4.8.2.	Ouvrages	53
4.8.3.	Articles et chapitres d'ouvrage – Conférences	54
4.8.4.	Bibliothèques et collection d'archives.....	54
4.8.5.	Productions audiovisuelles et informatiques – Lettres d'information et sites internet.....	54
4.9.	UN PREMIER DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE SUR LA COOPÉRATION ENTRE LA FRANCE ET L'INDE	55
5.	LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL LIE AU MAE DANS LES SCIENCES SOCIALES	57
5.1.	HISTORIQUE ET TEXTES DE BASE, VUE D'ENSEMBLE SUR LE DISPOSITIF DE COOPÉRATION DU MAE	57
5.1.1.	Historique, textes de base	57
5.1.2.	Une absence de visibilité en ce qui concerne les arbitrages budgétaires et les orientations	58
5.1.3.	La dimension stratégique et scientifique du dispositif MAE .	59
5.1.4.	Le rôle mobilisateur du MAE	59
5.2.	L'ÉCHANGE DE CHERCHEURS – LA MSH	60
5.2.1.	Des perceptions contrastées	61
5.2.2.	Appréciation de la qualité des missions	62
5.2.3.	La difficulté des échanges	63
5.3.	LES CENTRES DE RECHERCHE EN INDE (IFP PONDICHERY ET CSH DEHLI)	65
5.3.1.	L'accueil	67
5.3.2.	La formation	69
5.3.3.	La recherche	69
5.3.4.	La coopération	74
5.3.5.	La communication	76
5.3.6.	Conclusion sur les centres :	78
6.	COMPARAISONS	81
6.1.	FORCES ET FAIBLESSES DE LA COOPÉRATION FRANCO-INDIENNE	81
6.1.1.	des qualités reconnues... ..	81
6.1.2.	... mais un certain manque de visibilité	81
6.1.3.	Une coopération de faible intensité... ..	81
6.1.4.	... et une certaine fragmentation des acteurs... ..	81

6.1.5. ... mais une certaine concentration aussi des institutions et des personnes impliquées	82
6.1.6. De réelles capacités d'adaptation...	82
6.1.7. ... mais une qualité parfois inégale	82
6.1.8. De grandes facilités offertes aux chercheurs...	82
6.1.9. ... mais des difficultés objectives du partenariat dans les sciences sociales.....	83
6.2. UNE COMPARAISON AVEC LA COOPÉRATION ENTRE L'INDE ET LES PAYS-BAS	83
6.3. UNE COMPARAISON AVEC LA COOPÉRATION FRANCO-INDIENNE DANS LES SCIENCES EXACTES	85
6.3.1. Quelques caractéristiques de la coopération dans les sciences exactes.....	85
6.3.2. Le contraste entre la coopération dans les deux domaines...	86
6. 4. AUTRES COOPÉRATIONS DE PAYS DU NORD AVEC L'INDE DANS LES SCIENCES SOCIALES	87
6.4.1. Le rôle des fondations	87
6.4.2. Le rôle des centres culturels et linguistiques du Royaume Uni et de l'Allemagne	88
6.4.3. La priorité donnée aux séjours d'étudiants et de chercheurs	88
7. UN DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE – LES ENJEUX ET LES CONTRAINTES – PRINCIPES D'ACTION ET RECOMMANDATIONS	89
7. 1. DIAGNOSIC D'ENSEMBLE	89
7. 2. ENJEUX ET CONTRAINTES D'UNE POLITIQUE FRANÇAISE	91
7.2.1. De quelques contraintes	91
7.2.2. Enjeux et orientations	92
7.2.3. Les objectifs prioritaires du MAE pour la coopération avec l'Inde dans le domaine des sciences sociales	93
7.3. PRINCIPES D'ACTION ET RECOMMANDATIONS	94
7.3.1. Pour une meilleure programmation des missions et des invitations qui prennent place dans le cadre des échanges	94
7.3.2. Pour une plus grande internationalisation de la coopération entre la France et l'Inde	97
7.3.3. Pour une clarification des objectifs des centres, et leur meilleure intégration dans la communauté scientifique française	101
7.3.4. Pour compléter le dispositif de coopération française en Inde	103
ANNEXES	105
Annexe I : RAPPORT D'EXPERTISE RÉALISÉ PAR LAJECID	107
ANNEXE II : COMITÉ DE PILOTAGE	141
Annexe III : PROGRAMME DE MISSION PRÉPARÉ PAR LE SCAC	143
Annexe IV : PRÉSENTATION DES EXPERTS	147
Annexe V : FICHE RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ÉVALUATION	149

1. INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

1.1. DÉVELOPPEMENT DE L'INDE ET ENJEUX POLITICO-ÉCONOMIQUES DE LA COOPÉRATION.

L'Inde est rentrée depuis le courant des années quatre-vingt dans la catégorie des pays dits « *intermédiaires* » ou encore « *émergents* ». C'est dire que la coopération menée par les pays du Nord (ceux de l'OCDE notamment) avec ce pays, si elle conserve une certaine dimension d'« *aide au développement* » ne peut ignorer d'autres enjeux. On y reviendra plus en détail en ce qui concerne les enjeux particuliers de la coopération scientifique. Mais, globalement, même si la coopération entre les pays du Nord et l'Inde demeure encore inégale, notamment en ce qui concerne les capacités et les besoins en formation, on est fort loin du déséquilibre qui caractérise la coopération avec des pays moins avancés qui reçoivent beaucoup plus qu'ils n'apportent dans le processus.

Cette démocratie de près d'un milliard d'habitants, a largement maîtrisé une « *révolution verte* » qui a écarté le spectre des famines et qui, à partir d'une agriculture diversifiée et dans l'ensemble assez performante, assure mieux que la sécurité alimentaire.

À partir d'un système éducatif développé, d'une industrialisation également diversifiée, allant bien au-delà de la simple transformation de produits de base, la récente libéralisation a permis d'autres initiatives. La part la plus spectaculaire consiste dans l'essor considérable de services sophistiqués (informatique) mais aussi de productions technologiques avancées (pharmacie, biotechnologies). Ce mouvement repose sur un retournement de l'exode des cerveaux ; il tire parti de la politique constante d'éducation à tous niveaux (et au meilleur niveau, notamment supérieur).

Il est aussi profondément lié à des déterminants culturels (y compris liens de la diaspora avec le pays). On pouvait certes augurer, il y a 20 ans au moins, que ce pays, aux multiples ressources, deviendrait à brève échéance un joueur de poids sur l'échiquier mondial. Sa position géopolitique, ses capacités militaires, le réveil de son économie et les défis d'une mutation rapide en font un partenaire sensible et important pour la France et le monde. Il est grand temps d'y prêter attention.

L'essor qu'y prennent services et productions sophistiqués induisent à des coopérations scientifiques et techniques (portail – peut être – de partenariats industriels et commerciaux). Mais il faut mesurer, dans cette phase, l'extrême importance de la culture et des structures sociales. C'est seulement si elles permettent une évolution rapide et sans heurts que l'Inde réussira sur le chemin où elle est engagée. Il est souhaitable que la France dispose ici d'un observatoire ;

et qu'elle entretienne avec l'Inde une coopération plus intense, vecteur d'influence et clé de compréhension.

Il ne s'agit pas d'anticiper simplement les évolutions à court terme. L'information importante est celle qui révèle la face cachée ; une approche imprévue, qui suggère des rebonds inattendus. Ici s'inventent des formes de sociabilité, des usages nouveaux, des techniques, des variétés de l'action et des figures de l'identité qu'il y a lieu de connaître et d'apprécier.

La civilisation a son poids. Depuis deux siècles, des économistes, des sociologues, des philosophes ont reconnu dans celle de l'Inde non pas des « curiosités » locales, mais des types culturels d'intérêt universel¹⁵. Il reste beaucoup à explorer en ce domaine, évolutif et aussi divers que la société est plurielle. C'est donc la palette des sciences humaines et sociales qu'il s'agit de manier.

La France a tout intérêt à resserrer ses partenariats avec l'Inde. On peut juger que depuis de longues années, notre coopération n'a pas été ici très ambitieuse. Peut-être est-il temps de changer d'appréciation. Même si cette coopération devait demeurer modeste, elle a du moins besoin d'une vision, et d'un élan. Dans le cas de la recherche en sciences humaines et sociales, on ne devrait pas se satisfaire d'un patchwork de micro-études, empiriques et dispersées ; il est aussi besoin de travaux suivis, originaux, ambitieux et parfois spéculatifs, pourvu qu'ils fassent (ou donnent) sens au présent. Il s'agit de marier terrain et théorie, et de s'ouvrir à l'extraordinaire. Le MAE¹⁶ a sa place dans l'entreprise. Mais la balle est largement dans le camp des chercheurs, et des organismes de recherche français.

15. Récemment et même si on ne partage pas toutes ses analyses, voir l'œuvre marquante de Louis Dumont et sa synthèse : « *Homo hierarchicus / Homo aequalis* ».

16. Dans la suite du texte, on trouvera en note de bas de page la formulation développée de chaque sigle utilisé, lorsqu'il apparaît pour la première fois. Une annexe récapitule ces sigles et leur signification. Dans le cas particulier : MAE = ministère des Affaires étrangères.

17. Institut de Recherche pour le développement.

18. « Association des jeunes experts pour la coopération internationale et le développement » – 4 juillet 2005 – Auteurs : Patricia Coignet, Bertrand Wert.

1.2. LA MISSION D'ÉVALUATION : DÉROULEMENT ET MÉTHODOLOGIE

La mission a été suivie par un comité de pilotage présidé par M. Jean NEMO, ancien directeur au ministère de la Coopération et ancien DG de l'ORSTOM (devenu depuis IRD¹⁷), qui a participé à la mission sur le terrain. Le rapport a été rédigé par Denis VIDAL, anthropologue, et Roland WAAST, sociologue. Denis VIDAL a beaucoup travaillé sur l'Inde, où il a effectué à plusieurs reprises de longs séjours de recherche. Roland WAAST est sociologue des sciences, et spécialiste de leurs institutions.

Un rapport complémentaire dont on trouvera l'essentiel en annexe I a été établi par l'AJECID¹⁸.

Le présent rapport répond aux demandes précises du comité de pilotage et s'attache principalement à évaluer une politique, des objectifs implicites ou explicites, des résultats en termes de qualités ou de défaillances. Le rapport annexe fournit des informations chiffrées – qu'il a été difficile de réunir – sur l'aspect « financement », ainsi qu'une compilation organisée des textes et documents disponibles ; il évoque enfin les questions qui mériteraient un éventuel examen complémentaire et spécifique d'un certain nombre d'opérations financées par le MAE.

Le comité de pilotage a réuni à plusieurs reprises les représentants de parties intéressées (ministère des Affaires étrangères : services ayant responsabilité de

l'évaluation, de la coopération géographique, de la coopération en sciences sociales ; ministère de la Recherche – malheureusement souvent absent – ; grands organismes français impliqués : MSH¹⁹, IRD, CNRS²⁰, mais pas d'universitaires). Ce Comité a donné ses orientations, critiqué le déroulement de l'opération, discuté le prérapport et prit acte du rapport final.

La mission s'est étalée sur six mois et s'est déroulée en deux temps : étude sur documents de fin 2004 à février 2005²¹ ; enquête de terrain, en février-mars 2005. Les versions successives précédant le présent rapport final ont été rédigées entre avril et juillet 2005. Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'une diffusion permettant de collecter et d'incorporer les remarques du comité de pilotage, du poste diplomatique et des instituts français en Inde.

La collecte de documents en France s'est avérée difficile. Elle traduit le fait que les informations ne sont pas établies en fonction de la spécificité de la coopération dans ce domaine particulier. Elle reflète en particulier la variété des opérateurs, et le caractère marginal pour eux de la coopération franco indienne. Seules les données de la MSH sont abondantes, complètes et commentées. Au ministère des Affaires étrangères, les P.V. de Commissions mixtes (et les échanges de courrier qui les ont précédées) sont accessibles mais peu diserts : la coopération en sciences sociales y est traitée à part du reste de la coopération scientifique, en termes de coopération culturelle et souvent de manière accessoire sous les auspices d'autres autorités que celles de la science. Peu d'autres documents sont disponibles, en tout cas peu de documents spécifiques (hors les rapports d'activité des centres français en Inde) : mais des réflexions relatives au dispositif des centres en général, ou de centres d'autres régions du monde (Moyen-Orient...).

Dans les grands organismes, les informations sont succinctes (fiche récapitulative des actions en Inde : IRD), ou indirectes (répertoire CNRS des missions payées pour se rendre en Inde). Des entretiens avec les responsables, soit des relations internationales soit des sciences humaines et sociales (**SHS en abrégé dans la suite de ce rapport**), ont permis de combler partiellement cette lacune : mais sans grande profondeur historique. *Pour les universités, il a été impossible* de réunir une documentation d'ensemble, ou simplement partielle. On a utilisé des sources très indirectes : répertoire des thèses soutenues, répertoire des indianistes, et interviewé quelques chercheurs impliqués.

Le déplacement « sur le terrain » (à Delhi et Pondichéry), a permis de s'entretenir avec de nombreux acteurs locaux : français (ambassade, SCAC²², CEFIPRA²³, centres français de recherche : directeurs, chercheurs, doctorants), indiens (organes directeurs : UGC²⁴, Conseils ; universités et universitaires : JNU²⁵, centres de recherche : CSDS²⁶), internationaux (européens, USA).

Nos vifs remerciements vont à tous ceux qui nous ont accueillis avec empressement, facilité le travail, et qui se sont prêtés à nos interrogations : en France (particulièrement M. Ruleta, M. Georgeais et Mme d'Orgeval, du MAE ; M. Tarabout à la MSH, ainsi que M. Aymard à la MSH et Mme Jeanne Goffinet au RASSEM ; M. Charmes à l'IRD ; M. Lenclud et M. Pouchepadass²⁷ au CNRS, Mmes et MM Racine, Jaffrelot, Ojha, Cadène, Goudineau, K. Raj et tous les

19. Maison des sciences de l'homme

20. Centre national de recherche scientifique.

21. Complétée d'avril à juin 2005. Voir annexe I « Rapport AJECID ».

22. Service de coopération et d'action culturelle.

23. Centre franco-indien pour la recherche avancée.

24. University Grant Commission.

25. Jawaharlal Nehru University.

26. Centre for the Study of Developing Societies.

27. Auteur de plusieurs rapports sur la coopération dans le domaine des SHS avec l'Inde que la mission d'évaluation a utilement exploités.

28. *Indian Council for Social Science Research.*

29. *National Institute of Science, Technology and Development Studies.*

30. *RASIEM : - JNU : Jawaharlal Nehru University - ICSSR : Indian Council of Social Sciences Research.*

chercheurs interviewés) ; en Inde (particulièrement M. l'ambassadeur de France, M. Tribolet, Conseiller culturel et ses collaborateurs ; MM les directeurs des centres français en Inde et tout leur personnel ; M. le directeur du CEFIPRA ; aussi, M. le Vice-recteur et de nombreux responsables de département à JNU ; M. Le Vice-recteur et les chercheurs de l'université Jamia Milia Islamia ; Mmes et MM. les responsables de l'UGC, de l'ICSSR²⁸, des Conseils de la philosophie et de l'histoire ainsi que leurs collaborateurs ; nos amis chercheurs du CSDS et du Nistads²⁹, D. Raina, I. Habib, V.V. Krishna, A. Nandy, V.P. Singh, ; et pour ce qui est des représentants d'autres coopérations : pour la Commission européenne, M. Francisco Da Camara Gomes, Mme Vaugier Chatterjee, Mmes et MM. les responsables de coopérations bilatérales : Pays bas, Scandinavie, Allemagne, Royaume Uni)³⁰.

Leurs informations, leurs commentaires et leurs critiques ont été précieux. Les interprétations que nous en donnons, les erreurs qui ont pu se glisser quand nous les rapportons ne leur sont pas imputables. Elles relèvent de notre seule responsabilité.

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

2.1. LE CONTEXTE GLOBAL DE LA COOPÉRATION AVEC L'INDE DANS LE DOMAINE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES.

Le contexte de la coopération entre l'Inde et les pays du Nord est marqué aujourd'hui dans les sciences sociales :

- Par la formation d'étudiants, de chercheurs et de jeunes universitaires indiens, toujours plus nombreux dans les universités et les instituts des pays du Nord ;
- Par l'emploi également de chercheurs indiens de haut niveau dans les pays du Nord ;
- Par un nombre toujours plus grand de travaux menés (à propos de l'Inde ou non) par des chercheurs d'origine indienne dans le cadre des universités et des institutions de recherche du Nord, plutôt qu'en Inde même.
- Par une contribution financière, plus décisive, d'organisations diverses (ONG, fondations, organisations internationales, etc.) – originaires des pays du Nord – au financement de recherches menées par des chercheurs individuels et par des institutions indiennes

On peut porter des jugements variés sur les implications de ces différentes tendances et, en particulier sur les nouvelles formes de coopération – mais aussi de dépendance – qui en découlent. Mais un point doit surtout attirer notre attention ici :

- **C'est le fait que la France soit restée, jusqu'à présent, largement hors-jeu par rapport à de tels processus généraux qui sont en train de redéfinir en profondeur la nature et le futur des sciences humaines et sociales en Inde aussi bien que les profils de carrière des chercheurs indiens dans ce domaine.**

On en veut pour preuve le fait que

- Le nombre d'étudiants et de chercheurs indiens formés, même partiellement, en France dans tous les différents domaines des sciences sociales semble, aujourd'hui encore, assez dérisoire (même si de nouvelles initiatives sont maintenant prises pour tenter de corriger une telle situation).
- En dépit de quelques exceptions notables, la France n'est pas considérée aujourd'hui comme l'un des pays où des chercheurs d'origine indienne imaginent pouvoir trouver un emploi et/ou se construire un futur dans les sciences sociales ou humaines.
- D'autre part, si l'on excepte le cas particulier des recherches financées dans le cadre des centres du MAE (IFP, CSH) ou de l'EFEO³¹, il y a peu d'opportunités offertes aux institutions et aux chercheurs indiens en sciences

31. IFP : Institut français de Pondichéry – CSH : Centre des sciences sociales – EFEO : École française d'Extrême Orient.

sociales de trouver des soutiens financiers ou des emplois (même temporaires) dans le cadre d'institutions françaises. Il faut d'ailleurs noter la différence, de ce point de vue, entre la situation dans les sciences sociales, et celle qui prévaut dans les sciences exactes où de réelles possibilités de soutien financier sont disponibles, grâce au CEFIPRA.

On n'en déduira pas que toute forme d'interaction et de coopération soit inexistante entre la France et l'Inde dans les sciences sociales ; mais plutôt que cette coopération, hors intervention du MAE, présente des caractéristiques qui obéissent à une autre logique et à d'autres finalités.

2.2. DOCTRINE ET CONTRAINTES

Si l'on s'en tient aux déclarations d'intention, lorsqu'elles sont clairement exprimées, l'un des objectifs centraux de la coopération franco-indienne dans les sciences sociales est, en effet, de favoriser le contact entre les deux communautés de chercheurs, en les incitant à confronter leurs approches respectives ainsi qu'à développer des problématiques et des projets de recherche communs. Une autre préoccupation de la coopération franco-indienne est de contribuer à une meilleure connaissance des problèmes contemporains auxquels l'Inde, comme la France, se trouvent confrontées ; et d'étudier, en particulier, les solutions préconisées par l'un et l'autre pays. Il n'en demeure pas moins qu'une telle coopération répond aussi à des motivations plus spécifiques quand l'on regarde les choses plus en détail : que l'on se place du côté français ou du côté indien

Du côté français

On pourrait dire ainsi, en simplifiant, que du côté français :

- Un acquis majeur de la coopération franco-indienne est d'avoir contribué, d'une manière souvent décisive, à la formation de chercheurs français spécialisés sur l'Inde et d'avoir aussi facilité pour nombre d'entre eux – même de manière indirecte – l'accès au terrain ou/et à des matériaux indispensables à leur recherche.
- Un autre acquis aura été d'avoir favorisé par là même, le développement par des chercheurs français, souvent assistés de chercheurs locaux, de connaissances originales sur la société indienne et sur sa culture dans plusieurs domaines des sciences humaines et sociales (indologie³², anthropologie, écologie, sciences politiques, etc.). La qualité de ces travaux a d'ailleurs été souvent reconnue, en France comme en Inde, et, plus généralement, par les spécialistes du monde entier.
- On peut aussi préciser que les succès de la recherche française en Inde ont été largement permis (en indologie, en écologie, en particulier) par l'existence de centres français de recherche – implantés en Inde – et qui dépendent, pour une part du MAE (IFP et CSH) et pour une autre part (dans le cas de l'EFEO) du ministère de l'Éducation. De tels centres constituent certainement un des dispositifs les plus originaux dont dispose la recherche française en Inde.

32. Indologie : l'ensemble des recherches qui portent sur la culture et la civilisation indienne traditionnelle.

D'autres motivations existent également, du côté français, même si elles n'ont pas toujours rencontré les mêmes succès :

- Tel est le cas par exemple de la volonté de faire mieux connaître en Inde les recherches menées en France dans les sciences sociales. Or, si de nombreux chercheurs indiens sont effectivement sensibles à de tels travaux, il faut cependant avouer que c'est rarement par le biais de la coopération franco-indienne qu'ils y ont accès.
- D'autre part, comme le regrettent souvent ceux qui ont eu des responsabilités dans ce domaine, un des objectifs prioritaires mais aussi une des plus grandes difficultés auxquelles la coopération franco-indienne a toujours été confrontée, est de parvenir à mobiliser pour y participer des chercheurs français, au-delà du cercle étroit de ceux qui sont spécialisés sur l'Inde ou sur les questions liées au développement.

Du côté indien

Comme on peut s'y attendre, la logique qui anime les chercheurs et les responsables indiens impliqués dans la coopération franco-indienne obéit souvent à des motivations différentes.

- Indépendamment de l'intérêt scientifique que quelques chercheurs indiens peuvent réellement avoir pour les ressources qui existeraient seulement en France (terrain, archives), il n'y a pas de doute qu'une curiosité d'ordre plus général pour le pays et ce qu'il représente, joue aussi un rôle important.
- La coopération franco-indienne offre aussi à des chercheurs indiens l'opportunité de peaufiner leur « profil international », en dehors de l'univers de recherche anglo-saxon auquel la plupart de ceux qui participent à une telle coopération ont déjà accès.
- Et même si la France ne peut offrir des conditions de travail équivalentes à celles que l'on peut trouver en Angleterre (archives) ou aux États-Unis (bibliothèques) par exemple, celle-ci n'en offre pas moins à des chercheurs indiens des conditions de travail qui ont un certain attrait.

À la différence de leurs homologues français, les chercheurs indiens qui participent à cette coopération le font ainsi assez rarement à cause des possibilités qui leur sont ainsi offertes d'avoir accès au terrain ou à des matériaux d'archive ; d'autant que contrairement aux chercheurs français, souvent spécialisés sur l'Inde ou se destinant à le devenir, beaucoup d'entre eux abordent l'étude de la société française ou de sa culture dans une perspective comparative, le cas français étant rarement déterminant par rapport à leurs priorités de recherche ou à leurs motivations professionnelles véritables.

Précisons bien cependant qu'il n'y a pas nécessairement lieu de déplorer un tel état de fait puisqu'il est clairement affirmé que la coopération entre la France et l'Inde ne doit précisément pas être cantonnée seulement aux spécialistes de ces deux pays.

2.3. PARTENARIAT RÉEL OU MOTIVATIONS CROISÉES ?

La coopération franco-indienne est fondée en principe – on l'a rappelé précédemment – sur la notion d'un partenariat entre chercheurs des deux pays. Et il n'y a pas de doute qu'il y ait plusieurs cas où un tel partenariat se soit effectivement cristallisé dans des productions communes (ouvrages collectifs, séminaires et colloques, création de *revues*). Mais si l'on excepte le cas très particulier des formes de partenariat qui ont été développées dans le cadre de l'IFP et de l'EFEO à Pondichéry en indologie, la coopération entre la France et l'Inde a moins généralement pris la forme d'un partenariat de recherche véritable entre les chercheurs en sciences sociales des deux pays (comme dans le cas des recherches en sciences exactes pilotées par le CEFIPRA) que celle d'échanges croisés où chacun des partenaires présents (les indiens comme les français) a des motivations différentes pour participer à une telle coopération. Cela est d'ailleurs lié, en partie, à la nature même des sciences sociales.

Aussi, n'est-il peut-être pas exagéré d'affirmer que jusqu'à ce jour, le succès d'une telle coopération a été moins souvent lié à des recherches véritablement menées en commun entre les chercheurs des deux pays qu'aux opportunités offertes à ces derniers pour mener – à titre collectif ou individuel – leurs propres recherches, en Inde comme en France, tout en bénéficiant de la bonne volonté de leurs hôtes.

Or, là encore, à notre sens, il n'y a pas lieu de sous-estimer une telle conception de la coopération et de ce qu'elle peut apporter. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que dans la plupart des disciplines qui constituent les sciences humaines sociales, les recherches collectives – et, à plus forte raison – les recherches menées en partenariat, ont constitué, jusqu'à ce jour, l'exception plutôt que la règle. En revanche il est difficile de sous-estimer l'importance du rôle joué par des bonnes conditions de travail ou la proximité du terrain, un accès aisé aux archives sur lesquelles on travaille et un climat intellectuel stimulant ; même s'il est vrai qu'il n'y a pas d'indicateurs évidents qui permettent d'en mesurer directement les effets. **Ce n'est donc pas un résultat négligeable si la coopération franco indienne permet de rapprocher des chercheurs de ces deux pays tout en leur offrant un bon environnement matériel et intellectuel pour effectuer leurs recherches.**

Comme nous l'avons indiqué cependant au début de ce rapport, l'interaction entre les chercheurs indiens et le reste du monde a profondément changé au cours de ces dernières années dans les sciences humaines et sociales. Et cela oblige à reconsidérer le fonctionnement et les finalités de la coopération entre la France et l'Inde dans ce nouveau contexte. C'est ce que nous tenterons de faire ici. Mais cela suppose aussi, au préalable, que nous rappelions quelques données de base sur les deux communautés scientifiques – en précisant bien que nous nous intéressons ici à celles de leurs caractéristiques qui sont directement pertinentes pour notre propos ; nous décrirons ensuite plus en détail les dispositifs qui président à leur coopération.

3. QUELQUES DONNÉES DE BASE SUR LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES EN INDE ET EN FRANCE

3.1. LES INSTITUTIONS DIRECTRICES DE LA RECHERCHE SHS EN INDE

Un premier point sur lequel nous aimerions insister, à cause de ses implications pour la coopération franco-indienne, est la relative solidité de l'armature institutionnelle des sciences sociales en Inde. Le rôle positif joué par l'*Indian Council of Social Sciences Research* (ICSSR) depuis sa création en 1969 est souligné de tous ; même s'il est aussi communément admis que cette institution s'est quelque peu sclérosée depuis les années 1980 (mais les avis divergent sur la gravité du diagnostic). Il existe, par ailleurs, toute une série d'institutions bureaucratiques d'importance et de qualité très variable (*University Grant Commission, Indian Council for Historical research, Institute of Philosophical Research*) qui chapeautent divers aspects et disciplines des sciences sociales. Aucun toutefois n'est de la taille et de l'importance des « *Councils* » en sciences agricoles (ICAR³³), ou médicales (ICMR³⁴) ; ni surtout du puissant « *Council* » en sciences de base et de l'ingénieur (CSIR³⁵), qui ne cesse de faire preuve de ses capacités en matière d'organisation, d'évolution et de détermination (nous le retrouverons plus loin, derrière la coopération franco indienne en sciences « dures », au travers du CEFIPRA).

Il faut cependant mettre à part le cas de l'UGC dont l'importance – sinon toujours les performances – est grande dans le système universitaire indien, qui dispose d'un très important budget et qui chapeaute aussi bien les sciences sociales que les sciences dures.

33. *Indian Council of Agricultural Research.*

34. *Indian Council of Medical Research.*

35. *Council of Scientific & Industrial Research.*

3.2. NOMBRE ET LOCALISATION DES CHERCHEURS SHS EN INDE

Étant donné la taille du pays, on peut aisément surestimer l'importance de la communauté des chercheurs et universitaires spécialisés dans les sciences sociales en Inde. Si l'on en croit une des meilleures études récentes disponibles à ce sujet³⁶, il y avait en 2002, 423 départements universitaires et 181 Instituts de recherche consacrés aux sciences sociales dans le pays. L'ensemble peut sembler considérable ; mais il l'est beaucoup moins quand on sait que cela correspondait seulement, semble-t-il, à un total de 2500 universitaires et de quelque 700 chercheurs travaillant dans des instituts de recherche variés, **soit un ensemble quand même assez modeste – si les chiffres sont exacts – de 3200 chercheurs et universitaires spécialisés dans les sciences sociales en Inde.**

36. *Chatterjee, Partha and al. Social Science Research Capacity in South Asia, a Report, New-York, SSRIC, 2002.*

Les auteurs de la même étude ne se sont pas contentés cependant de chiffrer la communauté dans l'absolu. Sachant qu'il n'y avait, en réalité, qu'une minorité de ces chercheurs qui faisaient activement de la recherche et qui publiaient, ils ont cherché à identifier leurs institutions d'origine en dépouillant plusieurs des meilleures revues de sciences sociales publiées en Asie du sud. Ils en tirent deux conclusions :

- Un nombre important d'articles (entre un tiers et un demi) est publié par des auteurs qui ne résident pas (ou plus) en Inde ;
- Parmi les auteurs qui publient en Inde, un nombre important (pouvant aller jusqu'à la moitié d'entre eux en sociologie, par exemple) appartient à un établissement de recherche ou d'enseignement situé à Delhi

Un des plus importants constats de cet état des lieux (confirmé par tous nos interlocuteurs) est que :

- **La presque totalité de chercheurs qui publient dans des revues reconnues ou dans les maisons d'édition réputées en Inde, est concentrée en réalité dans une dizaine d'instituts de recherche et une demi-douzaine d'universités seulement.**

Partha Chatterjee, qui a supervisé cette étude, considère d'ailleurs que c'est la conséquence désastreuse d'une politique qui a favorisé pendant plusieurs décennies certaines institutions d'élite au détriment de l'ensemble. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître qu'il existe (peut-être, de ce fait) un réseau de centres de recherche et d'universités qui – même s'ils sont trop peu nombreux et si leurs performances sont toujours menacées – n'en ont pas moins maintenu une excellente réputation depuis plusieurs décennies maintenant. Or l'existence même d'un tissu institutionnel de réelle qualité dans les sciences sociales reste un atout relativement rare dans les pays du Sud (qui est indépendant, d'ailleurs, de leur réussite économique actuelle). Grâce à de telles institutions et aux chercheurs qui l'animent, l'Inde est l'un des quelques pays au monde à disposer d'un potentiel reconnu dans plusieurs des domaines les plus compétitifs des sciences sociales. Tel est le cas aujourd'hui, par exemple, en ce qui concerne l'économie, l'histoire, la philosophie et philosophie politique en particulier, la sociologie ou l'anthropologie. Dans chacun de ces domaines on peut citer aisément plusieurs noms de chercheurs formés en Inde et qui jouent un rôle décisif dans le développement de leur discipline. La question n'en est pas moins de savoir si de tels atouts peuvent être préservés dans le monde d'aujourd'hui. On verra immédiatement pourquoi.

3.3. DÉLOCALISATIONS EN COURS

Si l'on considère la situation actuelle, il n'y a peut-être jamais eu autant de domaines des sciences humaines et sociales où l'apport des chercheurs indiens soit aussi décisif. Mais la situation apparaît cependant sous un jour plus contrasté si l'on distingue les recherches menées en Inde de celles qui sont menées par des chercheurs indiens à l'étranger. On peut illustrer ce point en prenant le cas des recherches en économie qui représentent depuis plusieurs décennies un domaine d'excellence pour les chercheurs indiens.

- À en croire une étude de Bhanoji Rao³⁷, il n'y aurait eu seulement, en effet, que 6 articles publiés par des économistes indiens parmi les 2756 articles des 8 meilleures revues internationales en économie entre 1990 et 1999 ; alors que – durant la même période – on trouve 158 articles publiés par des auteurs indiens situés à l'étranger. Une telle situation doit être contrastée avec celle qui prévalait dans la période 1950-1970 au cours de laquelle – selon Deena Khatkhate³⁸ – 60 économistes indiens, au minimum, avaient publié plus de 130 articles dans les « meilleures revues » d'économie.

37. Rao, Bhanoji 'Standards of teaching and research in economic ' EPW, 25.5.2002.

38. Khatkhate, Deena « Standards of teaching and research in economic » EPW, 22.6.2002.

De même en ce qui concerne la formation à la recherche, il semble qu'il y ait un certain désenchantement en Inde – et plus généralement en Asie du sud, non seulement sur la qualité des programmes de doctorat et de formation à la recherche mais aussi sur le nombre et les aptitudes de ceux qui s'y présentent. Satish Deshpande³⁹, un sociologue indien réputé, considère, par exemple, que la véritable faiblesse dont souffrent les sciences sociales, aujourd'hui, en Inde, est moins liée à la situation des institutions ou à la qualité des recherches en tant que telles, qu'à l'absence de formation de chercheurs et d'universitaires véritablement qualifiés.

39. Deshpande, Satish « Social Research Capacity in South Asia », EPW, August 31 2002.

On peut, bien sûr relativiser de telles (auto-) critiques, en considérant, par exemple, que le travail des économistes indiens ne doit pas être nécessairement jugé à l'aune de leurs publications dans les « meilleures » revues internationales ; ou encore en soulignant le fait que – depuis les années 60 et 70 – c'est un fait sociologiquement attesté que les meilleurs chercheurs en sciences sociales ont achevé, le plus souvent, leur formation à l'étranger. Mais il peut être aussi répliqué à de tels arguments qu'à la différence de ce qui se passait, il y a quelques décennies de cela, il est devenu de plus en plus fréquent, aujourd'hui, que les meilleurs jeunes chercheurs ne reviennent pas en Inde après leur formation et que ceux qui ont pu être formés en Inde décident de s'installer à l'étranger.

3.4. ESSAI DE COMPARAISON NUMÉRIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'INDE

Si l'on s'intéresse maintenant au cas français, il y avait en France, en 2002 (d'après les chiffres du rapport Godelier⁴⁰) 21328 universitaires et 3766 chercheurs appartenant à des instituts de recherche variés (soit un total de 25301 chercheurs) qui travaillaient dans le domaine des sciences sociales et humaines. Il est difficile de faire des comparaisons quantitatives terme à terme entre les deux communautés scientifiques ; car il faudrait être sûr de la compatibilité des définitions employées pour définir les sciences humaines et sociales dans les deux cas⁴¹. Mais quelle que soit l'imprécision d'une telle comparaison, on ne peut manquer de constater la disproportion numérique entre les chercheurs et universitaires des deux pays. Il y aurait, en effet, si l'on en croit ces chiffres, 8 fois plus de chercheurs et d'universitaires en France qu'en Inde. Pour notre propos, la vraie question est de savoir dans quelle mesure l'ensemble de ces chercheurs sont concernés – ou pourraient l'être – par la coopération franco-indienne.

40. Godelier, M. Rapport sur l'état des SHS en France et leur rôle dans la construction de l'espace européen de recherche, Avril 2002.

41. Il ne semble pas, par exemple, que la philosophie ait été incluse dans les chiffres concernant l'Inde alors qu'ils le sont dans le rapport Godelier.

3.5. LA SPÉCIALISATION DES RECHERCHES CONSACRÉES À L'INDE DANS LES SCIENCES SOCIALES EN FRANCE

On verra par la suite que la coopération entre la France et l'Inde n'est pas censée concerner uniquement, ni même principalement, les seuls chercheurs français spécialisés sur l'Inde. Il n'en reste pas moins que l'une des particularités – souvent regrettée, à la fois en Inde et en France – de la coopération dans le domaine des sciences sociales est qu'elle concerne essentiellement, du côté français, les chercheurs déjà spécialisés sur l'Inde ou en voie de le devenir. Il n'est donc pas inutile d'essayer de se faire une idée du nombre de ces derniers même si les chiffres dont nous disposons à ce sujet ne peuvent en donner qu'une idée approximative.

42. Ces chiffres correspondent à des minima et fournissent un ordre de grandeur. Une assemblée de l'AJEI (Association des jeunes études indiennes) a récemment réuni à Delhi 36 chercheurs, soit au mieux la moitié des doctorants travaillant sur l'Inde. Et un précédent répertoire des « indianistes » français en recensait 200 (il y a une dizaine d'années). Il faut conclure en tout cas que la communauté est petite.

- On sait ainsi qu'il y a eu – de 1990 à 2004 – 253 doctorants qui ont passé une thèse concernant l'Inde dans l'ensemble des disciplines universitaires apparentées aux sciences sociales et humaines ;
- Ce chiffre semble compatible avec le fait qu'il y ait actuellement 35 jeunes chercheurs qui participent à l'AJEI (association visant à mettre en relation principalement les doctorants qui travaillent en différentes régions de l'Inde) ;
- Aussi bien qu'avec le chiffre de 128 chercheurs et universitaires dans les listes du RASIEM (projet de la MSH, qui a cherché à répertorier l'ensemble des spécialistes français sur l'Inde)⁴².

3.6. QUELQUES IMPLICATIONS POUR LA COOPÉRATION ENTRE LA FRANCE ET L'INDE

Les quelques données qui précèdent sur les communautés françaises et indiennes dans les sciences sociales permettent de faire quelques premières réflexions :

- On a constaté que les chercheurs et universitaires indiens sont beaucoup moins nombreux qu'on pourrait l'imaginer, surtout si l'on considère ceux d'entre eux qui sont réellement productifs sur le plan scientifique. C'est un fait important parce qu'il s'ensuit que – **contrairement à un doute qui est presque systématiquement émis en matière de coopération scientifique avec l'Inde – les efforts consentis par la France dans ce domaine, même relativement modestes, peuvent avoir un impact véritable.** C'est d'autant plus vrai qu'il ne faudrait pas sous-estimer, du fait de leur faible nombre, l'influence de ces milieux professionnels en Inde. Rappelons simplement, par exemple, que l'actuel premier ministre de l'Inde est un économiste, qui a longtemps été professeur de l'une des institutions les plus réputées en Inde dans les sciences sociales (la *Delhi School of Economics*) et qui garde des relations étroites avec ses collègues. On pourrait montrer aisément, de fait, que le nombre de chercheurs en sciences sociales qui ont joué un rôle de premier plan dans la vie politique et administrative en Inde est impressionnant.
- Il existe un fossé toujours plus grand, par ailleurs, entre la minorité de chercheurs indiens pleinement intégrés au milieu international et la majorité de ceux dont la carrière est davantage centrée sur l'enseignement et se joue essentiellement sur le plan local. Les premiers d'entre eux ne sont pas

seulement formés le plus souvent en dehors de l'Inde mais ils y passent des séjours fréquents et y sont aussi de plus en plus souvent employés. **Pour ces derniers, la possibilité de prendre part à la coopération scientifique franco-indienne est généralement très appréciée. Mais c'est rarement une priorité pour eux étant donné le peu d'opportunités offertes par notre pays en termes financiers ou en matière d'emploi. Pour les autres, la question est de savoir à quel point ils sont en mesure de tirer véritablement bénéfice des opportunités offertes par la coopération franco-indienne.**

- En ce qui concerne plus spécifiquement les chercheurs français, **la difficulté principale tient au fait que la coopération franco-indienne reste trop souvent identifiée à une spécialisation à part entière. Du même coup, les chercheurs et les universitaires qui ne se sont pas « spécialisés » dans ce domaine hésitent à s'engager dans la coopération franco-indienne** et celle-ci risque toujours de se limiter à la base étroite des chercheurs qui se sont effectivement spécialisés dans l'étude de ce pays et de sa culture. Ce trait renvoie, aussi bien, à la trop faible attention portée à l'Inde par les universités et par les organismes français de recherche, en dépit des déclarations les mieux intentionnées.

La question est ainsi de savoir dans quelle mesure le dispositif de la coopération entre la France et l'Inde sait tenir compte des spécificités propres aux deux communautés scientifiques, et pourrait essayer d'en jouer à son avantage. Mais avant d'en arriver là, il nous faut d'abord décrire plus en détail cette coopération, telle qu'elle s'est développée au cours des dix dernières années.

4. LES MODALITÉS DE LA COOPÉRATION ENTRE LA FRANCE ET L'INDE

La politique de coopération en sciences sociales du MAE avec l'Inde ne saurait être évaluée de manière isolée. Avant d'en exposer les dispositifs, nous présenterons un tableau d'ensemble de cette coopération, qui fait intervenir nombre d'institutions – du côté indien comme du côté français – suivant différentes modalités. Nous reviendrons alors plus en détail sur les éléments du dispositif de coopération qui relèvent plus spécifiquement du MAE, afin d'apprécier mieux la politique de ce ministère.

4.1. FORMATIONS RÉCIPROQUES

On ne saurait sous-estimer le rôle que joue la formation – même partielle – d'étudiants et de jeunes chercheurs dans le rapprochement entre deux communautés scientifiques. Il suffit pour s'en persuader d'avoir rencontré Balvir Arora, vice-président de Jawaharlal Nehru University (une des plus prestigieuses universités indiennes dans les sciences sociales) pour s'en persuader. Ancien élève de Raymond Aron à Paris, ce dernier est, depuis plusieurs décennies, l'un des piliers de la coopération entre la France et l'Inde. Malheureusement Balvir Arora représente l'exception plutôt que la règle. Car si la coopération entre l'Inde et les États-Unis ou l'Angleterre repose largement sur des anciens étudiants originaires de l'Inde formés dans ces deux pays, tel n'est malheureusement pas le cas en France. On a déjà souligné le très petit nombre d'étudiants et de jeunes chercheurs indiens formés en France jusqu'à ce jour.

C'est d'ailleurs pourquoi il faut saluer les rares initiatives institutionnelles qui ont été prises parfois très récemment en ce sens :

- Un accord existe ainsi entre JNU et l'Institut des études politiques (Paris), pour l'envoi régulier de 2 étudiants indiens en France pour des stages d'une durée habituelle de 2 à 3 mois.
- Un accord avec l'ENA⁴³ française prévoit l'échange annuel de 2 ou 3 stagiaires de courte durée avec l'*Indian Institute of Public Administration*, et la formation continue pour un an à l'ENA de deux fonctionnaires indiens.

Par ailleurs :

- L'IRD et le CIRAD⁴⁴ reçoivent occasionnellement des stagiaires indiens (notamment dans le domaine des SIG⁴⁵ et de la modélisation) ; les centres français à l'étranger créent un lien entre quelques doctorants français qu'ils hébergent et leurs partenaires de recherche dans les universités indiennes.
- Les universités françaises font soutenir à des indiens 4 ou 5 thèses annuelles (d'après le répertoire national des thèses, ce nombre a beaucoup décliné en 15 ans ; il était d'une vingtaine à la fin des années 80, d'une dizaine au milieu des années

43. *École nationale d'administration.*

44. *Centre international de recherche agronomique pour le développement.*

45. *Systèmes d'information géographique.*

90 ; il ne semble pas qu'un dispositif de thèses en cotutelle ait du tout pris le relais).

- Il semble qu'un nouveau flux de quelque dimension se dessine en gestion (masters) – sans doute parce que les études en ce domaine sont de qualité et beaucoup moins coûteuses que leurs homologues anglo-saxonnes).
- Enfin, et c'est très important dans le principe, on a assisté, tout récemment, à la signature d'un nouveau programme (le programme *Hermès*). Il a été mis en place en 2005 à l'initiative du MAE, avec un concours financier significatif du CNRS⁴⁶. Il sera piloté par la MSH. Il s'agit d'offrir à de jeunes chercheurs originaires de plusieurs pays émergents (dont l'Inde) des bourses post doctorales, leur permettant de réaliser des projets de recherche dans des laboratoires français et de s'insérer, de la sorte, dans les réseaux de recherche français et européens.

Ces quelques actions d'aubaine ne forment pas cependant une offre organisée.

4.2. LES EMPLOIS À CARACTÈRE TRANSNATIONAL (TEMPORAIRES OU PERMANENTS)

Comme dans le cas de la formation des étudiants, il faut souligner l'importance du rôle joué par l'emploi de chercheurs d'origine indienne dans les pays du Nord pour le rapprochement entre les communautés scientifiques de ces deux pays comme pour la dynamisation des recherches menées sur l'Inde. Il n'y a pas de doute, par exemple, qu'une bonne partie des travaux les plus importants sur l'Inde soit désormais le fait de chercheurs indiens qui travaillent à l'étranger. Tout aussi significatif est le fait que des chercheurs indiens installés à l'étranger jouent un rôle international toujours plus reconnu dans un nombre croissant de disciplines. Tel est le cas en économie. Mais cela est aussi vrai en sociologie, en anthropologie, en histoire, en histoire de l'art, en philosophie et dans bien d'autres domaines des sciences sociales. Comme un grand nombre de ces chercheurs restent en contact étroit avec l'Inde et continuent souvent d'y enseigner, ils constituent un relais privilégié pour la coopération entre l'Inde et les pays où ils sont employés.

Or, malheureusement, comme nous l'avons dit, il n'y a qu'un très petit nombre de chercheurs et d'universitaires d'origine indienne employés de manière permanente en France, que ce soit dans la recherche ou dans l'enseignement supérieur. Et l'emploi temporaire de chercheurs et d'universitaires indiens en France semble presque aussi rare. Nous avons bien rencontré en Inde deux enseignants qui s'étaient prêtés à un tel exercice. Mais bien que nous ne disposions pas d'informations suffisantes dans ce domaine, ces derniers semblent représenter l'exception plutôt que la règle. Il existe bien un flux important de chercheurs et d'universitaires indiens qui sont invités chaque année en France par la MSH, à titre de « directeurs d'études associés ». Mais de tels postes temporaires ne sauraient être véritablement identifiés à une participation active dans une institution française d'enseignement. Enfin, le nouveau programme de bourses post doctorales Hermès ouvre de nouvelles possibilités ; mais il restera de portée très limitée, au regard de l'offre

46. Le programme Hermès qui ne concerne pas seulement l'Inde mais l'ensemble des pays émergents devrait recevoir un financement reductible du MAE de 250 000 €, auquel devraient s'ajouter des financements du CNRS, permettant à terme le séjour de 40 à 50 boursiers par an pour une période de 6 mois chacun.

internationale proposée aux Indiens (le programme *Hermès* correspondra à une offre de 40 à 50 bourses de 6 mois par an, à partager entre les candidats de tous les pays émergents).

Comme on peut se l'imaginer aisément, le tableau de la situation est encore moins brillant quand on s'intéresse à l'emploi, même temporaire, de français dans les institutions indiennes.

- Maurice Aymard qui s'est occupé de ces questions de longue date – a clairement insisté devant nous sur le peu d'empressement des chercheurs et des universitaires français à accepter de passer quelques mois à enseigner dans un pays comme l'Inde (la situation n'est pas différente, semble-t-il, en ce qui concerne l'Amérique du Sud) ; alors que les mêmes chercheurs sont beaucoup plus enclins – comme leurs équivalents indiens, d'ailleurs – à accepter des propositions (généralement beaucoup mieux rémunérées, nous est-il précisé) en provenance des États-Unis ou d'Europe.

4.3. LES RELATIONS DE RECHERCHE AVEC L'INDE

4.3.1. En dehors du MAE : dispersion et diversité des acteurs

Hors MAE, les acteurs de la coopération en SHS avec l'Inde sont nombreux ; mais leurs actions, éparées, restent (se veulent ?) limitées, ponctuelles et précaires.

- Le ministère de la Culture a formé à l'occasion quelques muséographes indiens
- *Le ministère de l'Éducation nationale* est plus assidu. Il a la tutelle de certains établissements (EFEO) ; et il *finance une partie du programme franco indien géré par la MSH (à hauteur de 54000 euros par an, contre 50000 environ pour le MAE, ce qui donne d'opportunes souplesses à ce programme ; voir plus bas)*. Hors cela, l'engagement est relativement faible en Inde, qui ne bénéficie ni d'action incitative, ni de bourses de thèse fléchées, ni de programme d'échanges interuniversitaires avec thèses en cotutelle, comme il en existe avec le Brésil ou la Chine : COFECUB⁴⁷ par exemple.
- Si d'autres ministères ont des activités, c'est très ponctuellement ; elles ne sont pas venues à notre connaissance.
- Les universités françaises forment quelques étudiants indiens (de plus en plus rares), et un nombre constant de doctorants français sur thématiques indiennes (une vingtaine par an). Elles abritent une part de la petite communauté de spécialistes français mais recèlent le *principal potentiel* des non spécialistes susceptibles d'être impliqués⁴⁸. Elles payent vraisemblablement des missions en Inde, et peut-être quelques postes rouges ; mais aucune information sur ce plan n'est centralisée ; et les entretiens que nous avons eus avec des intéressés français (surtout s'ils sont non spécialistes) montrent que ces contributions financières sont minimales, rares, et difficiles à obtenir.
- Les grandes écoles sont actives à bas bruit, de façon épisodique. L'École polytechnique, l'École normale supérieure, l'École des mines de Paris participent à l'accueil d'invités indiens envoyés par la MSH. C'est en raison

47. Comité français d'évaluation de la coopération universitaire avec le Brésil.

48. Vers la fin des années 80, on notait par exemple un intérêt de la part d'économistes français, qui avait sa réciproque dans le nombre des thèses d'Indiens soutenues en France. Ce n'est plus le cas. La philosophie et la sociologie avaient aussi leur place, qui a disparu.

49. L'ENSM Paris et un Institut de Bombay sont en train d'établir un centre conjoint de recherches en économie appliquée (autour des questions notamment de gestion des infrastructures publiques). Ces projets ont souvent des thématiques « inhabituelles », mais reconnues d'intérêt mutuel par les chercheurs et décideurs.

50. École des hautes études en sciences sociales

51. École pratique des hautes études

52. Institut des études politiques (Paris)

53. Institut national de la santé et de la recherche médicale

54. Institut national de recherche en informatique et en automatique

55. Centre national d'études spatiales

de liens particuliers qu'ont certains de leurs professeurs avec des homologues indiens (en gestion, économie, modélisation mathématique...) ; et ces relations peuvent déboucher sur un projet conjoint⁴⁹. L'EHESS⁵⁰, l'EPHE⁵¹, IEP⁵² Paris reçoivent aussi des chercheurs Indiens de passage, et (plus rarement) aboutissent à des partenariats de et le CEA...) pourraient intervenir, mais pour l'heure ne le font pas, ou s'en tiennent à des actions restreintes recherche.

- Les « gros-porteur » (mais en ordre dispersé) sont les établissements français de recherche. Le CNRS envoie un petit nombre de ses chercheurs en mission longue (pratiquement jamais en affectation) ; mais il finance chaque année une soixantaine de missions en Inde, dont une dizaine très courtes (moins de dix jours : colloques), sept ou huit longues (plus de deux mois), et une quarantaine de 10 à 60 jours (collecte accélérée de données de terrain) : soit un effort sans doute voisin des 150000 euros. L'IRD envoie quelques personnels en mission, et il affecte plusieurs de ses chercheurs (actuellement trois) pour de longues durées. Ces chercheurs sont supposés opérer en partenariat, dans le cadre de projets conjoints et parfois européens – ce qui est en général le cas. Si l'on tient compte des frais d'expatriation, l'effort est réel (environ 50000 euros). Le CIRAD a une politique équivalente (mais qui s'applique plus aux sciences agricoles et environnementales qu'aux sciences humaines et sociales). D'autres établissements (Pasteur, l'INSERM⁵³, l'INRA, l'INRIA⁵⁴, le CNES⁵⁵ à leur cœur de métier.

Au total, cet ensemble d'actions rassemble des moyens non négligeables (de l'ordre de 400 000 euros par an, hors EFEO), tandis que le MAE s'engage pour plus du double : environ un million d'euros). Mais il reste *assujéti aux intérêts différents poursuivis par chaque acteur*, volontiers instable, peu coordonné et donc peu visible. On doit constater en particulier l'absence d'offre de formations lisible, la faiblesse des flux d'échanges (étudiants aussi bien que chercheurs ou universitaires) et la rareté des projets conduits en partenariat.

Une évaluation approximative du volume annuel des dépenses annuelles de coopération

Il est difficile de retracer de façon rigoureuse le volume et la nature des dépenses consenties par les différents acteurs de la coopération franco-indienne dans le domaine de SHS. Les indications qui suivent doivent donc être interprétées pour ce qu'elles sont : des ordres de grandeur moyens au cours des dernières années. La marge d'incertitude est importante mais on peut admettre que ces ordres de grandeur sont vraisemblables.

*MAE, hors dépenses de personnel
(procédures bilatérales d'échanges, fonctionnement des centres en Inde, divers) :
900 000 €*

Autres intervenants hors universités : 400 000 €

Universités : impossible à évaluer

Les dépenses consenties par les différents intervenants seraient donc de l'ordre de 1 300 000 €

En d'autres termes, le MAE financerait (directement ou par l'intermédiaire de ses subventions et participations à des programmes menés par des opérateurs divers) environ 2/3 du total.

4.3.2. Dans le cadre ou avec la contribution du MAE : un dispositif original

Il n'en est que plus important de souligner que la France dispose, en revanche, d'un dispositif modeste mais spécifique de coopération entre les deux pays et qui met en jeu des formes de coopération souvent singulières par rapport à celles que pratiquent les autres pays⁵⁶. Il s'agit, en particulier :

- De trois instituts français de recherche situés sur le territoire indien et qui relèvent pour deux d'entre eux directement du MAE (l'IFP à Pondichéry et le CSH à Delhi) et pour le troisième d'entre eux du ministère de l'Éducation nationale (l'EFEO) ;
- Du rôle central joué par la MSH, qui est la plus importante fondation française dans le domaine des sciences sociales et qui coordonne une partie importante de l'action menée par le MAE et le ME-ESR⁵⁷, jouant de la sorte un rôle irremplaçable dans l'accueil des chercheurs et universitaires indiens en France.

Nous reviendrons plus en détail sur ces institutions dont l'activité et le financement dépendent étroitement du MAE. Nous voudrions souligner simplement à ce stade les points suivants :

- Les instituts français de recherche, situés en Inde, jouent un rôle souvent central pour l'accès au terrain (ou à des matériaux de première main) des étudiants comme des chercheurs et des universitaires français spécialisés sur l'Inde, et cela dans plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales (indologie, histoire de l'art et architecture, écologie, géographie, économie, sciences politiques, études urbaines, etc.).
- Les institutions françaises implantées en Inde, offrent – malgré leur petite taille – un certain nombre d'opportunités d'emploi dont bénéficient :
 - Pour des périodes limitées de temps, les étudiants avancés et les chercheurs français qui cherchent à effectuer un séjour de recherche en Inde.
 - Une poignée de chercheurs et d'universitaires indiens, qui travaillent dans ces centres à titre temporaire ou parfois aussi, à titre plus ou moins permanent (à l'EFEO et à l'IFP, en particulier). Cela pose d'ailleurs toute la question de la parité de statut entre chercheurs français et indiens dans le cadre de ces institutions⁵⁸.
- Il y a enfin, le fait que la MSH – qui diffère du tout au tout des centres de recherche français à l'étranger – ne remplit pas moins, dans une certaine mesure, le même rôle que ces derniers, en offrant aux chercheurs et aux universitaires indiens venus en France, une structure d'accueil logistique tout aussi précieuse lors de leurs séjours et missions en France. À la différence, cependant des centres de recherche français à l'étranger, la MSH n'a pas la mission explicite de mettre en œuvre des activités de recherche auxquelles les chercheurs indiens se devraient de participer.

56. Le MAE, par contre, n'a pas mis en place certains dispositifs dont il peut faire usage : pas de Programmes d'Action Intégrée, pas de Programme de Recherche en Réseaux – celui qui vient d'être ouvert ne concerne pas les SHS ; pas de bourses Lavoisier fléchées (comme avec le Brésil), pas de FSP ciblé (comme avec le Maghreb). La MSH signale l'intérêt que présenteraient des bourses comme celles mises en place avec la Russie et la CEI (Communauté des États indépendants) sous le nom de « bourses Diderot », cofinancées par le MAE, le ministère de la Recherche et le CNRS : ces bourses permettent à des post-doctorants de séjourner six, voire neuf mois en étant attachés à un centre de recherche français (programme post-doctoral). Le tout nouveau programme Hermès pourrait en être la préfiguration.

57. Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

58. Bien entendu aussi le problème de leur sélection, et de leur turn over (durée d'appointements limitée mais significative).

4.4. LES « PILIERS » DE LA COOPÉRATION FRANCO-INDIENNE

4.4.1. Lieux et institutions clés

Quand on l'examine dans son ensemble, il apparaît que la coopération entre la France et l'Inde repose sur une base relativement étroite. Tel est le cas, d'ailleurs, aussi bien du côté indien que du côté français.

Du côté indien

Ainsi, par exemple, du côté indien, on s'aperçoit que la proportion de chercheurs qui appartiennent à des institutions localisées à Delhi est déjà importante dans le cadre de la procédure bilatérale d'échanges⁵⁹. Elle l'est plus encore si l'on considère les échanges organisés par la MSH de sa propre initiative.

Un tel fait n'a d'ailleurs rien de bien surprenant. S'il y a une certaine diversité dans l'origine institutionnelle et géographique des chercheurs indiens invités dans le cadre de la procédure bilatérale, cela est largement dû, en effet, pour le meilleur comme pour le pire, au rôle joué dans la coopération par l'*University Grant Commission*, dont c'est une des missions de promouvoir la recherche dans l'ensemble du pays. Autrement, les chercheurs et universitaires indiens qui participent à la coopération avec la France viennent majoritairement des quelques universités et centres de recherche où sont concentrés les meilleurs d'entre eux. Et la plupart de ces institutions sont situées à Delhi et dans quelques métropoles indiennes.

Du côté français

De même, du côté français, le rôle prédominant joué par une institution comme la MSH a pour conséquence indirecte de concentrer la présence des chercheurs indiens à Paris, dans ses locaux, qu'elle partage avec l'EHESS.

D'une manière générale, la coopération avec l'Inde reste centrée autour de quelques institutions de recherche et de départements universitaires. Donnons en quelques exemples (à titre indicatif et sans souci d'exhaustivité) :

- Le Centre d'étude de l'Inde de l'EHESS fournit, comme on peut s'en douter une proportion importante des chercheurs allant en mission en Inde (60 missions sur les 180 financées par le CNRS entre 2001 et 2003) ;
- L'université de Paris III joue un rôle central dans l'activité indologique à Pondichéry (IFP et EFEO) ;
- Le département de géographie de Bordeaux et le CIRAD jouent un rôle important dans les recherches géographiques et écologiques de l'IFP ;
- « Science Po » Paris et le CERI⁶⁰ jouent un rôle leader dans le domaine des sciences politiques du CSH ; ces deux institutions cousines ont aussi des connexions importantes, forgées de longue date avec JNU ;
- L'IRD a développé des programmes de recherche significatifs en anthropologie, en démographie et dans les études urbaines ; il joue un rôle important aujourd'hui dans les domaines de la géographie, de la santé, et de l'économie appliquée ;

59. 71 invités sur 269.

60. Centre d'études et de recherche sur le développement international

- L'École des mines de Paris est également active en ce dernier domaine.

4.4.2. Les disciplines privilégiées

Les lieux clés le sont en particulier parce qu'ils concentrent l'enseignement et la recherche dans les disciplines indianistes, ou indianisantes.

On peut se faire ainsi, du côté français, une idée approximative du poids respectif des différentes disciplines dans la coopération avec l'Inde par un certain nombre d'indices plus ou moins significatifs comme les programmes des missions de recherche, les thèmes de colloques, les disciplines dans lesquelles sont spécialisés les chercheurs français intéressés par l'Inde, les sujets de thèse, etc.

Nous avons dit qu'on enregistre, depuis 15 ans, du côté français une moyenne de 20 thèses de SHS concernant l'Inde, soutenues chaque année⁶¹. Sur ce nombre, 40 % relèvent des sciences humaines (philo, art & archéologie, littérature, indologie proprement dite (textes, herméneutique de l'art). Les sciences sociales sont dominées par l'ethnologie (17 % des thèses) et la géographie (12 %). L'histoire, les sciences politiques et les sciences économiques viennent aussitôt après (9 % chaque). Le droit, la gestion, et curieusement la sociologie sont presque inexistantes (au même titre que les études « de religion » proches de la théologie).

- De même parmi les 128 chercheurs français, qui figurent sur le répertoire du RASSEM comme spécialistes de l'Inde, les disciplines les plus représentées sont les suivantes : anthropologie ou ethnologie (29) histoire et archéologie (17), géographie (9) et sciences politiques (6). Il faut cependant se méfier de tels chiffres dans la mesure où il était demandé aux experts de définir eux-mêmes leurs disciplines. Assez curieusement, par exemple, aucun sanscritiste ne s'est défini par une spécialité, quelle qu'elle soit.

D'autre part, du côté indien, on remarquera, en se basant sur les missions de chercheurs indiens en France coordonnées par la MSH entre 2002 et 2004 (toutes catégories confondues) que le poids respectif des différentes disciplines représentées est le suivant :

Histoire et archéologie :	45	(25 %)
Sciences politiques :	40	(20 %)
Économie :	39	(20 %)
Sociologie, anthropologie et démographie :	37	(20 %)
Littérature :	11	(7 %)
Autres :	12	(8 %)

Les attentes et les intérêts ne sont visiblement pas en phase. Ils ont d'ailleurs évolué au cours du temps, mais pas au même rythme, ni en convergeant.

Ces grandes tendances ne doivent pas masquer le fait qu'il existe place pour l'innovation, les mises à jour, les développements imprévus.

- Par exemple, une collaboration souvent citée comme modèle⁶² s'est développée durablement dans le domaine des *Études sur la science*. Des intérêts communs se sont découverts entre chercheurs *dans le cadre de réseaux*

61. Le fichier central des thèses fait ressortir l'évolution suivante (Thèses SHS concernant l'Inde)

Période	Nbe de thèses
1960-1969	8
1970-1979	31
1980-1989	127
1990-1994	90
1995-1999	96
2000-2004	67

Le fichier est de haute qualité à partir des années 80, et complet pour les années 90 et suivantes. L'augmentation spectaculaire du nombre de thèses soutenues de 1960 à 1990 est donc un artefact. Elle peut néanmoins refléter certaine vérité, dans la mesure où, dans les années 80, se construit un jeune milieu « indianiste », qui fera des émules (étudiants encadrés) dans les 2 décennies suivantes.

62. Y compris par l'Ambassade de l'Inde en France.

internationaux (en histoire des sciences : réseau Science & Empires ; en sociologie réseau ALFONSO, traitant des communautés scientifiques). Le binôme France-Inde a joué dans les 2 cas un rôle important pour animer et stabiliser les collaborations concernant la « science hors d'Occident »). Celles-ci ont abouti à la création d'une Revue, outil contraignant mais structurant. Cette Revue (*Science, Technology & Society*) est authentiquement internationale et non bilatérale, même si elle est publiée depuis 10 ans par SAGE India. L'initiative n'est pas celle d'établissements (les réseaux sont autonomes). Elle ne résulte pas de programmes planifiés. Elle a reçu au départ l'aide ponctuelle de quelques institutions (IRD en France, NISTADS en Inde). Et la MSH a toujours su lui apporter le soutien nécessaire en plusieurs occasions (accueils courts de chercheurs, aide à la traduction d'articles français...). Il en résulte un partenariat durable, qui *lie les milieux d'études sur la science des deux pays avec ceux du monde entier*, et qui s'est élargi au principal de la communauté scientifique française concernée (certes limitée, mais réputée)⁶³.

63. B. Latour et M. Callon, de l'École des mines, ont effectué des tournées de Conférence en Inde ; T. Shinn, M. Pestre sont régulièrement visités. D'autres chercheurs français, qui n'étaient pas davantage impliqués aux origines du réseau, sont associés au Doctorat que JNU a créé en la matière (le seul national sur ces thèmes)...

- D'autres exemples pourraient être donnés. L'émergence de travaux en économie appliquée (autour de la gestion des infrastructures publiques), qui tient aux efforts de quelques-uns (voire de francs tireurs), pourrait ainsi inaugurer de nouvelles approches. En ce cas également, le dispositif MAE a su apporter son soutien, hors opérations arrêtées (voir infra : centres de recherche en Inde).

4.4.3. Le poids des personnalités

Ce ne sont pas seulement quelques institutions particulières et quelques disciplines plus spécifiques qui jouent un rôle central dans la coopération franco-indienne. Tel est le cas également d'un certain nombre de personnalités indiennes et françaises qui donnent essentiellement sa tonalité à cette dernière, sur le plan intellectuel et/ou sur un plan plus organisationnel.

- Les responsables de la coopération entre l'Inde et la France expriment parfois (surtout au MAE) leurs réserves à l'égard des chercheurs ou universitaires, indiens et français, qui inscrivent leur présence de manière durable dans le cadre de cette coopération. Mais la réalité apparaît plus complexe.
- Il a été reproché, par exemple, au programme d'échanges financé par le MAE et piloté par la MSH, d'avoir trop fréquemment accepté la venue en France des mêmes chercheurs. Mais il n'est pas toujours assez tenu compte du fait qu'il s'agit souvent de chercheurs qui jouent un rôle important dans la stabilité du rapprochement entre les deux communautés.
- De même, est-il entendu que la coopération ne doit pas s'adresser prioritairement aux chercheurs spécialisés sur l'Inde. Mais dans ce cas aussi, même si l'on comprend les raisons d'être d'une telle logique, il ne faut pas sous-estimer le fait qu'un certain nombre de spécialistes de l'Inde en sont venus à incarner souvent depuis plusieurs décennies, le visage humain de cette coopération.

D'une manière générale, on peut dire que la coopération entre la France et l'Inde a largement reposé jusqu'à présent – et reposera probablement toujours jusqu'à certain point – sur l'influence institutionnelle et/ou intellectuelle d'un petit nombre de personnalités au nombre desquelles on peut compter :

- Une poignée de chercheurs et d'universitaires dont l'œuvre marque réellement une telle coopération sur le plan intellectuel ;
- Une poignée d'administrateurs (universitaires ou non) à la MSH, à l'ICSSR, au MAE, à JNU et dans quelques autres institutions dont les initiatives sont déterminantes pour l'organisation de cette coopération ;
- Une poignée d'universitaires qui assurent à eux seuls, la supervision d'une majorité des étudiants et jeunes chercheurs qui se consacrent à l'Inde⁶⁴.

64. Au cours des 15 dernières années, 25 encadreurs ont assuré la direction de 35 % des thèses françaises consacrées à l'Inde ; 10 d'entre eux seulement ont même été mis à contribution dans 25 % des cas.

4.5. QUELS PARTENARIATS DE RECHERCHE ?

Une chose est de constater la prééminence de certaines institutions dans la coopération franco-indienne ; c'en est une autre de se demander dans quelle mesure les contacts existants entre les deux communautés se concrétisent dans de véritables partenariats de recherche. Faute d'information suffisamment centralisée, il nous est difficile de dresser un véritable bilan. Tout ce que nous pouvons faire est d'analyser les informations auxquelles nous avons pu avoir accès.

Si le CNRS, en sciences de base et de l'ingénieur, intervient essentiellement par le biais de projets conjoints, de laboratoires mixtes (LIA) et de PICS⁶⁵ (aidant à stabiliser des réseaux déjà établis), il n'a pas la même pratique en Sciences humaines et sociales. En ce cas, les recherches soutenues (par financement de missions) sont largement individuelles ; elles n'exigent pas de collaborations, sauf informelles et personnelles.

65. LIA : Laboratoires internationaux associés – PICS : Programme international de coopération scientifique.

Le principe est le même dans le cas des universités. Quelques-unes se sont récemment préoccupées de passer des accords de coopération avec telle ou telle homologue indienne. Cette démarche est bien reçue. On nous a cité à JNU le cas de Rouen, mais il en est sans doute d'autres. On est loin néanmoins de l'accord que vient de signer Louvain (Belgique) avec JNU, prévoyant homologation mutuelle de semestres en certains cursus, échange de professeurs, et projets de recherche conjoints (certes à petite échelle). Nous avons mentionné un accord de l'Institut des Études Politiques Paris (toujours avec JNU) et celui de l'ENA avec l'IIPA⁶⁶. D'autres écoles se montrent actives, dans le montage de projets conjoints (École des mines de Paris, voir plus haut)⁶⁷. Il ne faut pas enfin sous estimer les collaborations à bas bruit qui se poursuivent entre un professeur et ses collègues indiens. Il serait possible de citer des noms de porteurs de projets qui reparaissent périodiquement, et qui sans être spécialistes, entretiennent des relations anciennes avec des collègues indiens⁶⁸.

66. Indian Institute of Public Administration.

67. C'est toutefois davantage le cas en matière de sciences de base ou de l'ingénieur, de la part d'écoles ou d'universités technologiques.

68. Pour n'en mentionner que quelques-uns : J.M. Fontaine (Economie, Paris I-IEDES), Ph Cadène (Géographie, Paris 7), M Paty (histoire des sciences, CNRS).

Conformément à la vocation qui est la sienne – et bien qu'il n'affiche pas de priorité « Inde » – **l'IRD** a toujours été guidé par le souci de bâtir de réelles formes de partenariat avec les chercheurs de ce pays. Cela s'est concrétisé dans le passé par plusieurs réalisations dans le domaine des études urbaines (à propos de

69. Cellule franco-indienne de recherche en science de l'eau.

70. Centre for Research on the Environment and Climate.

71. D'autres collaborations sont en cours dans les domaines de l'écologie des sols et des biotechnologies agricoles.

72. Bureau international du travail.

73. Équipe sémiotique cognitive et nouveaux médias.

Delhi, en particulier) et de la démographie. Actuellement, de nouveaux projets sont en cours, dans le domaine de la gestion de l'eau (CEFIRSE⁶⁹, avec l'IISc de Bangalore dans le cadre d'un vaste réseau franco indien de recherche et de formations croisées) et dans celui de la modélisation mathématique climatique et environnementale (CEFIRE⁷⁰, centre franco indien créé avec le CSIR⁷¹). Dans les sciences sociales à proprement parler, un nouveau projet est en cours (microfinances), encadré par l'IFP et conduit en coopération avec diverses ONG, mais aussi avec le BIT⁷² et plusieurs universités à travers le monde (Europe, Brésil, France). Trois autres projets sont en cours d'identification, dont celui, très avancé, du *Centre for Economic Studies on India* : Centre franco indien fondé en partenariat par l'École des mines de Paris, le CSH et l'*Indira Gandhi Institute of Development Research* de Mumbai ; l'IRD s'y associe, en détachant un chercheur.

La MSH s'est toujours donné comme mission d'organiser les échanges entre les chercheurs français et indiens sur la base des partenariats de recherche que de telles missions pouvaient engendrer. La Fondation mise sur *la constitution de réseaux de collaboration durables* (et non de groupements de laboratoires sur des projets collectifs temporaires, financés au cas par cas). Elle soutient donc « les meilleurs » des chercheurs indiens ou français engagés dans des coopérations de long terme, en les aidant à se rencontrer régulièrement ; elle s'efforce en même temps de renouveler régulièrement les bénéficiaires du programme afin d'assurer son ouverture. La MSH a entrepris (projet « ESCoM »⁷³) d'archiver sous forme audio visuelle le récit des coopérations les plus emblématiques. Le bilan est convaincant. On ne s'étonnera pas qu'il repose sur des personnalités phares, qui ne cessent de prendre l'initiative de nouvelles mobilisations. Dans les meilleurs cas, on est parvenu à la mise en place d'outils structurants d'une communauté scientifique. Il en est au moins deux : un Journal d'Histoire médiévale ; et la *Revue* déjà mentionnée ***Science, Technology & Society***. Cette dernière n'est pas le produit direct du programme (ni d'aucune autre initiative institutionnelle). Mais la MSH (comme l'IRD) a su, quand il était nécessaire, aider opportunément au lancement et au maintien de l'entreprise.

Bien que cela n'ait pas toujours été le cas par le passé, les ***Instituts français*** de recherche en Inde jouent désormais un rôle décisif dans des opérations de partenariat avec des institutions et universités indiennes. L'IFP annonce qu'aucun de ses projets ou programmes ne fonctionne désormais sans partenariats locaux ; et dans toutes ses nouvelles opérations, le CSH est sur la même voie. Nous y reviendrons au chapitre qui leur est consacré.

Par ailleurs, ces instituts ont également développé des formes de partenariat plus ou moins égalitaires dans le cadre des recherches qu'ils mènent en propre. C'est le cas à l'EFEO et à l'IFP, qui emploient au long cours des intellectuels « organiques », les savants « Pandits », irremplaçables exégètes des textes et des productions artistiques locales.

4.6. MISSIONS ET SÉJOURS DE RECHERCHE

Nous ne disposons pas d'un panorama complet sur la nature et le nombre des missions d'étudiants, de chercheurs et d'universitaires entre les deux pays. Présentons brièvement cependant les indications dont nous avons pu disposer.

Informations disponibles

- Nous disposons des informations qui concernent les missions et les invitations de chercheurs français en Inde et de chercheurs indiens en France qui sont financées par le MAE dans le cadre de la procédure bilatérale d'échange instituée entre les deux pays dans le domaine des sciences sociales.
- Nous savons aussi le nombre et la nature des missions financées par la MSH en dehors de la procédure bilatérale.
- Nous connaissons le nombre et l'objet des missions de chercheurs financées par le CNRS.
- Nous n'avons pratiquement pas d'informations, en revanche, sur les missions et les invitations qui ont été financées par d'autres institutions de recherche ; et nous manquons cruellement d'informations sur les missions faites dans le cadre des universités ou des écoles.

Quelques constats provisoires sur le fonctionnement des missions

Les indications dont nous disposons sont trop fragmentaires pour tirer conclusions certaines. Les quelques constats présentés ici doivent être traités avec prudence.

Un point que nous voudrions souligner est toutefois la différence de nature entre la plupart des missions de recherche menées par les chercheurs français en Inde, et celles qui sont menées par les chercheurs indiens en France.

- La majorité des missions menées par les chercheurs français en Inde visent plus spécifiquement à collecter des informations (données de terrain, archives) qui concernent la société indienne ou sa culture en tant que telle.
- En revanche, une majorité de chercheurs indiens venant en France semblent se placer d'emblée dans une perspective comparative, où le cas français ne représente qu'un élément parmi d'autres dans la recherche.

Tenons-en pour preuve la répartition des missions financées par le CNRS. Comme nous l'avons indiqué (§ 4.3.1) deux tiers d'entre elles ont une durée de 12 jours à 2 mois, avec pour objectif un travail intensif de recueil de données sur des sujets pointus, indianistes, que précise l'objet de la mission. Sept ou huit missions seulement ont une durée supérieure (propice à la réflexion commune sur des projets conjoints)⁷⁴.

Inversement, l'objet des missions de chercheurs indiens en France est libellé en termes beaucoup plus généraux, à visée théorique ou comparatiste. Le champ n'est pas seulement franco indien, mais au moins implicitement européen, voire mondial.

74. Les 20 % de missions très courtes (participation à colloques, tournée de conférences) ont souvent un objet plus large. Toutes ne sont pas orientées vers des projets de collaboration avec les Indiens (Colloques internationaux).

Au-delà de l'artefact tenant à l'hétérogénéité des documents consultés (libellé de l'objet en deux lignes dans les ordres de mission, en deux pages dans les projets soumis au programme d'échanges), cette différence renvoie à une divergence des styles de science, et des motivations du déplacement.

4.7. LES INVITATIONS DE TRÈS COURTE DURÉE

Parmi les formes que prend la coopération entre la France et l'Inde, on ne saurait négliger l'importance des missions de courte durée. Ces dernières correspondent le plus souvent à la venue de chercheurs et d'universitaires en France ou en Inde à l'occasion de colloques et de conférences. Mais elles sont souvent liées aussi – dans le cas des chercheurs indiens – à de courtes étapes que ces derniers font à l'occasion de missions dans d'autres pays d'Europe ou en Amérique du Nord.

C'est ainsi, par exemple, que parmi les 868 invitations de chercheurs indiens coordonnées par la MSH entre 1992 et 2004, à la fois dans le cadre et en dehors du programme bilatéral d'échange franco-indien, 436 d'entre elles correspondaient à des invitations de courte durée (moins de 8 jours).

De même si l'on fait le compte des missions de chercheurs français en Inde, financés par la MSH entre 2002 et 2004 (là encore, aussi bien dans le cadre de la procédure bilatérale d'échange qu'en dehors de celle-ci), on s'aperçoit que parmi les 45 missions effectuées, 22 d'entre elles avaient une durée d'une semaine, au plus.

L'importance des missions de courte durée tient, d'abord, au fait que c'est souvent dans les colloques que s'établissent les premiers contacts intellectuels et humains entre les chercheurs. Mais c'est souvent aussi grâce à de tels contacts que peuvent être maintenus activement les liens établis antérieurement entre chercheurs indiens et français, et que peuvent être menés à bien les projets communs entre les membres des deux communautés scientifiques.

4.8. LES PRODUITS DE LA COOPÉRATION

Il n'y a pas de répertoire du produit des recherches menées dans le cadre de la coopération entre l'Inde et la France. Mais nous disposons d'indications à ce propos :

4.8.1. Colloques

Les colloques organisés dans le cadre de la coopération franco-indienne ou avec son soutien constituent eux aussi un bon moyen de mettre en contact les deux communautés, au-delà du cercle étroit des chercheurs qui participent sur une base plus régulière à une telle coopération.

- On s'aperçoit ainsi que 33 colloques ont été organisés de manière conjointe entre 1992 et 2004 par la MSH (soit un peu moins de trois par an) dans le cadre du programme franco-indien de la MSH. D'autre part la MSH a donné son soutien à 65 autres colloques dans le même contexte.

- L'IFP et le CSH organisent pour leur part une dizaine de manifestations importantes, chacun et chaque année.

4.8.2. Ouvrages

- Selon les chiffres qui nous ont été communiqués par la MSH :
 - 71 ouvrages ont été produits – entre 1992 et 2004 – par des invités indiens dont les recherches ont été soutenues par le programme d'échange franco-indien de la MSH.
 - Toujours selon les chiffres de la MSH, 20 ouvrages ont été publiés, rien qu'au cours des trois dernières années (2002-2003-2004) par des chercheurs (indiens et français cette fois) dont les recherches ont été soutenues par le programme d'échange franco-indien de la MSH.
- Le CSH fait état d'une production significative d'ouvrages :
 - Il revendique, pour la seule année 2003, 11 livres écrits par ses auteurs.
 - Sur ce nombre, 6 sont publiés dans le cadre des collections CSH.
 - Ces collections sont de deux sortes : l'une est publiée par un éditeur spécialisé (Manohar, une des trois ou quatre plus importantes maisons d'éditions universitaires en Inde, et l'une de celles qui diffuse le mieux à l'international) ; l'autre (*Occasional Papers*) est produite par le CSH et fait l'objet d'échanges interbibliothèques. Toutes ces collections sont arbitrées.
 - Au cours des 10 dernières années, CSH Manohar a publié 23 ouvrages, et 7 *Occasional papers* ont paru. Soit une moyenne soutenue de 3 ouvrages par an (pour environ 6 chercheurs équivalent plein-temps).
 - On peut se faire idée de la diffusion de ces ouvrages. Manohar tire de 500 à 2500 exemplaires par ouvrage ; il vend annuellement de 20 à 50 exemplaires de chaque livre ; mais une dizaine d'ouvrages « phare » se vendent à 100 voire 200 exemplaires par an. En Juin 2004, concernant les 23 ouvrages de la collection CSH-Manohar, il ne restait plus en stock qu'une ou deux centaines d'invendus. C'est un score parfaitement respectable, pour des livres universitaires, parfois très pointus. L'édition française ne fait sûrement pas mieux. Les *Occasional Papers* sont distribués à 450 bibliothèques spécialisées, dont 120 en Inde, 170 aux États-Unis, 60 en France et le reste en Europe, au Canada et en Australie. On notera que l'un de ces *Papers* vient d'obtenir un prix de valeur, décerné par *Cambridge University* (UK).
- L'IFP pour sa part a produit 30 ouvrages en 2003, dont certains sous forme de Cd-rom.
 - 5 d'entre eux ont été publiés en français et en France par des éditeurs spécialisés. Les autres sont publiés en Inde.
 - La production de 2004 est à même hauteur. Il s'agit là d'un rattrapage spectaculaire du retard pris dans les précédentes années.
 - La co-publication est systématique avec l'EFEO en indologie. Les autres collections indiennes (dont : « *Pondy Papers* ») sont portées à la connaissance d'une clientèle potentielle, remarquablement gérée par un service *ad hoc*.

75. Notons quand même que le CSH attribue pour une année (2003) à ses auteurs 16 chapitres d'ouvrage et 9 articles (dont 1/3 publiés en France) ; et l'IFP aux siens 46 chapitres d'ouvrage et 25 articles. L'intensité de la production est bonne ; sa qualité aussi ; les canaux de diffusion peuvent se discuter, et nous y reviendrons.

On pourrait légitimement ajouter à de tels chiffres un grand nombre des ouvrages publiés sur l'Inde par des chercheurs et universitaires français, dans la mesure où leurs auteurs ont souvent utilisé à un titre ou un autre les facilités existantes dans le cadre de la coopération entre la France et l'Inde.

4.8.3. Articles et chapitres d'ouvrage – Conférences

Il faut aussi, bien sûr, tenir compte de l'ensemble des articles publiés et des conférences qui ont pu être données dans le cadre de cette coopération. Leur importance est aussi grande que celle des ouvrages ; il est simplement plus difficile de les comptabiliser (surtout dans le cadre des échanges de chercheurs). Nous verrons d'ailleurs, plus loin dans ce rapport, pourquoi une évaluation purement quantitative des publications, n'a pas forcément beaucoup de sens en tant que telle⁷⁵.

4.8.4. Bibliothèques et collection d'archives

- La France dispose, par ailleurs, de deux bibliothèques, consacrées aux sciences sociales et humaines, l'une à Delhi, au CSH ; et l'autre à l'IFP à Pondichéry qui résulte de la réunion récente, en un même lieu, des bibliothèques de l'IFP et de l'EFEO.
- Jeune, la bibliothèque de Delhi est orientée par les intérêts des chercheurs en poste. Elle compte environ 9000 ouvrages, et 80 abonnements vivants. Elle est intégrée à un réseau de bibliothèques mondiales, offrant 1 million de références. Ses ressources ne peuvent théoriquement s'aligner avec celles des grandes bibliothèques de Delhi. Mais elle a l'avantage de la convivialité et de l'accès facile aux documents. Elle offre 3 ou 4 postes de consultation pour des lecteurs de passage. Mais ce n'est pas son objectif majeur.
- L'IFP dispose d'un tout autre fonds : 60000 ouvrages, dont moitié pour l'indologie, bientôt classés, catalogués et accessibles en recherche sur internet ; ils sont mis à disposition sur place dans une salle de lecture attrayante, vaste, fréquentée, où sont aussi disposées les revues de parution récente.
- L'IFP dispose en outre de l'une des plus importantes collections de manuscrits anciens en Inde. C'est une ressource d'une valeur inestimable pour les recherches indologiques (et une vraie responsabilité pour la France). Une procédure est d'ailleurs en cours auprès de l'UNESCO, pour faire classer cette collection au « patrimoine de l'humanité ».
- L'IFP comme l'EFEO à Pondichéry ont progressivement accumulé une documentation photographique considérable dans le domaine de l'art et de l'architecture indienne.

4.8.5. Productions audio-visuelles et informatiques – Lettres d'information et sites internet

L'IFP dispose depuis quelque temps d'un département d'informatique appliquée très actif. C'est, en particulier, grâce au catalogage et au transfert sur support digital en cours à l'IFP de ses diverses collections (photographies, manuscrits, échantillons naturels) que leur usage pourra être étendu, au-delà de ceux qui y

ont accès sur place, à l'ensemble des personnes intéressées grâce à leur mise à disposition sur internet.

Il faut noter aussi, qu'un nombre toujours plus grand de chercheurs produisent des documents audiovisuels (enregistrements, diaporamas, films documentaires, etc.) dans le cadre de leurs recherches. Et ces derniers jouent aussi un rôle important dans la diffusion de leurs travaux. D'autre part, depuis 2002, le programme Inde de la MSH est parti prenante d'un programme audiovisuel (ESCoM) qui vise à constituer des archives audiovisuelles par internet.

D'une manière plus générale le perfectionnement des *sites internet* dont disposent désormais pratiquement toutes les institutions associées à la coopération entre la France et l'Inde permet de présenter de manière incomparablement plus efficace que par le passé, les produits de leur activité dont la diffusion était restée souvent confidentielle malgré tous les efforts.

On ne saurait insister assez, de ce point de vue, sur le formidable atout que représente l'internet pour l'IFP et l'EFEO à Pondichéry. Alors que l'une des difficultés principales auxquelles étaient confrontées ces deux institutions était liée à leur isolement relatif sur le plan géographique, une telle difficulté ne représentera plus désormais qu'un problème mineur.

4.9. UN PREMIER DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE SUR LA COOPÉRATION ENTRE LA FRANCE ET L'INDE

Un certain réalisme s'impose. Comme on l'a vu précédemment la coopération en sciences sociales entre la France et l'Inde souffre, pour des raisons de fond qui ne pourront être modifiées du jour au lendemain, du fait qu'il n'y a pas suffisamment d'étudiants et de jeunes chercheurs formés (même partiellement) en France et qu'il n'y en a pratiquement pas non plus qui soient employés, même à titre provisoire dans notre pays. Leur apport pourrait jouer, en effet, un rôle considérable (comme c'est le cas dans d'autres pays) pour rapprocher les deux communautés. On doit regretter de la même façon qu'il y ait aussi peu d'étudiants et de chercheurs français qui soient impliqués – même à titre provisoire – dans le milieu universitaire indien.

On est obligé de reconnaître également qu'en dépit de l'intérêt et du prestige dont bénéficient souvent les travaux français dans les sciences sociales, **la France constitue une étape appréciée mais rarement une priorité véritable pour les chercheurs et les universitaires indiens de carrure internationale. Symétriquement, du côté français, en dehors des chercheurs spécialisés sur l'Inde ou qui désirent s'y spécialiser, il y a trop peu de chercheurs qui soient prêts à s'engager dans une coopération véritable avec ce pays et avec ses chercheurs.**

Aussi, dans un tel contexte, est-il d'autant plus important de souligner les acquis, non négligeables, de cette coopération :

- Tel est le cas tout d'abord en ce qui concerne l'impact du programme d'échanges (toutes catégories confondues) coordonné par la MSH. Si l'on se rappelle, en effet, la faiblesse relative, en termes quantitatifs, du milieu de la

recherche en sciences sociales en Inde (un peu plus de 3000 chercheurs et universitaires), il n'y pas de doute que le nombre de 868 missions d'Indiens en France au cours des douze dernières années – même si ces dernières sont inégalement réparties entre les institutions et entre les chercheurs – est loin d'être négligeable ; d'autant que ceux qui y ont participé semblent en avoir été généralement satisfaits et qu'il faudrait aussi ajouter à ce nombre les missions de chercheurs qui viennent par d'autres canaux institutionnels.

- Tel est le cas ensuite de la réputation dont les centres bénéficient (l'IFP et l'EFEO, en particulier) non seulement en Inde, mais aussi à l'étranger ; et cela d'autant plus que l'internet permettra désormais à ces derniers de mieux faire connaître leurs activités.

Force est d'autre part de pointer **le faible engagement des ministères (hors MAE), des universités et des établissements** français de recherche dans la coopération. Leur effort financier est minime ; il ne s'inscrit guère dans des formes organisationnelles ou contractuelles lui assurant pérennité ; il ne se veut pas proactif, tourné vers l'intéressement de nouvelles disciplines et de nouveaux acteurs. Il soutient au contraire des spécialistes, et contribue à confiner les collaborations à des sujets et domaines « traditionnels ». Il en va de la sorte depuis de longues années : sauf une initiative spectaculaire mais avortée de l'IRD (alors ORSTOM), il y a deux décennies, l'engagement dans des programmes, laboratoires ou réseaux de quelque durée est exceptionnel. Or, comme nous allons le voir, *le MAE n'a pas à lui seul les moyens (ni sans doute la vocation) à développer une activité de recherche significative : il doit s'appuyer, pour ce faire, sur les initiatives (bien pâles) des organismes spécialisés, en s'efforçant de leur donner cohérence et vigueur.*

5. LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL LIÉ AU MAE DANS LES SCIENCES SOCIALES

5.1. HISTORIQUE ET TEXTES DE BASE, VUE D'ENSEMBLE SUR LE DISPOSITIF DE COOPÉRATION DU MAE

5.1.1. Historique, textes de base

Comme il a déjà été indiqué, il n'a pas été possible de retrouver de texte d'orientation générale, encore moins institutionnelle, sur la nature, le contenu et les objectifs que s'assignait le MAE en matière de coopération avec l'Inde dans le domaine des SHS. Cela est vrai tant en ce qui concerne les enjeux bilatéraux qu'en ce qui concerne la place accordée à l'Inde par rapport à d'autres pays ou régions dans le dispositif général de la coopération culturelle et scientifique.

Alors que dans le domaine des « sciences dures » une forte volonté politique au plus haut niveau a, de part et d'autre, conduit les deux pays, dans le courant de la décennie des années 80, à mettre en place une structure à vocation paritaire, le CEFIPRA⁷⁶ et à lui confier un rôle déterminant dans l'identification et le financement de projets conjoints, la coopération dans le domaine des SHS est plus le fruit d'une histoire déjà ancienne, du comportement des acteurs et des opérateurs que d'une véritable démarche cohérente ou ordonnée de coopération.

Des trois centres « de recherche » français situés en territoire indien deux seulement relèvent pour l'essentiel du MAE. Ils ont été créés indépendamment de toute stratégie élaborée de coopération, en fonction de circonstances particulières. L'Institut français de Pondichéry est né à l'occasion du transfert de souveraineté à l'Inde, dans un contexte délicat. Prévu dans les accords intergouvernementaux, il avait plus pour vocation à l'origine de maintenir une certaine présence que d'être un outil d'une coopération bilatérale qui avait à l'époque quelques difficultés à se définir. Quant au CSH, presque trente ans plus tard, il est issu du repli à Delhi, au moment de l'intervention de l'URSS en Afghanistan, d'une équipe archéologique anciennement implantée dans ce pays.

C'est donc beaucoup plus parce qu'ils existaient en tout état de cause qu'il a fallu au fil des ans les replacer dans le dispositif de coopération. En d'autres termes, il est improbable qu'ils auraient été créés à l'identique plus tard et dans d'autres circonstances. L'examen qui leur est consacré au chapitre 5.3 ci-après montre bien que la justification de leur existence a été à plusieurs reprises contestée et que leur avenir dépend désormais de leur capacité à s'adapter au contexte actuel d'une véritable coopération bilatérale.

L'on doit constater que l'existence des centres français en Inde n'a pas constitué a priori un axe fort de la coopération et que c'est plutôt leur mise en cohérence

76. Centre franco-indien de promotion de la recherche avancée.

avec celle-ci qui s'impose et qui leur permettra d'être un élément essentiel du dispositif.

5.1.2. Une absence de visibilité en ce qui concerne les arbitrages budgétaires et les orientations.

On doit également constater que le recours aux textes et aux programmations ne permet pas plus de replacer les grands objectifs de la coopération dans le domaine des SHS dans un cadre global et stratégique de coopération. On renverra à l'annexe I⁷⁷ du présent rapport pour l'analyse détaillée de ces textes (PV de commissions mixtes, notes d'orientation du poste diplomatique, notes de l'administration centrale) mais on peut les résumer sommairement.

77. Voir Annexe I, rapport « AJECID », Partie III, P. 28 et sq.

Ils affirment pour la plupart le souci de donner une grande place aux SHS et à un véritable partenariat avec les Indiens, dans les dernières années en raison des enjeux d'influence et de préalable à des coopérations plus ciblées. Ils soulignent aussi les difficultés de ce partenariat, les demandes attribuées aux Indiens paraissant aux partenaires français souvent inadaptées ou peu réalistes. On notera que lorsque les Indiens manifestent des attentes plus adaptées à une véritable coopération, elles n'obtiennent pas de réponses ou de suivi clairs⁷⁸. Mais on a le sentiment qu'au-delà de déclarations de principe souvent intéressantes, la volonté ou la capacité politique d'infléchir ou de réorienter la coopération dans le domaine des SHS n'est pas suffisante pour avoir des traductions rapides en termes de moyens, nouveaux ou redéployés.

78. Voir notamment Annexe I, « Rapport AJECID », p.22, TD diplomatique du 16/10/02.

Il n'existe aucune indication permettant de savoir comment sont faits annuellement, au cours de la période sous revue, les arbitrages budgétaires qui aboutissent à la détermination des « enveloppes pays » et, dans le détail, à leur répartition entre les différents secteurs concernés. Il paraît assez vraisemblable que, pour l'essentiel, ces arbitrages suivent d'assez près le principe du « service voté », de la « reconduction » plutôt que celui du « zero budgeting » ou de la programmation finalisée, évaluée *a priori* et *a posteriori*. En d'autres termes, le volume global annuel des moyens consentis aux SHS reste relativement stable au fil des ans et il répond de façon également relativement stable aux besoins de fonctionnement des centres et aux programmes des principaux « opérateurs », pour l'essentiel la MSH⁷⁹.

79. Voir page suivante le chapitre 5.2 « L'échange de chercheurs (MSH) », note de bas de page.

80. Cf. le paragraphe 4.3.2 ci-dessus « Dans le cadre ou avec la contribution du MAE : un dispositif original »

81. Programme d'action intégrée.

82. Fonds de solidarité prioritaire.

On doit enfin rappeler⁸⁰ que le MAE n'a pas mobilisé, dans le cadre de la coopération qu'il finance et soutient en SHS avec l'Inde, un certain nombre de dispositifs qu'il sait bien utiliser dans le cadre d'autres coopérations (PAI⁸¹, programme ou projet FSP⁸² spécifique), se privant ainsi de la possibilité de mieux orienter la coopération en général en fonction de ses propres priorités.

Cette absence de visibilité institutionnelle et opérationnelle ne signifie pas que la coopération dans le domaine des SHS manque de sens ou de continuité. Les logiques des opérateurs, la qualité de leurs propositions, les contraintes qui les amènent à se réformer ou à se réorienter conduisent à des résultats qui ne sont pas insignifiants, on le verra dans les deux chapitres ci-après (5.2, la MSH et 5.3, les centres). On doit néanmoins se demander si une politique de coopération dans ce domaine peut se suffire de la bonne qualité des opérateurs.

Il est clair en tout cas que l'insuffisante explicitation des objectifs généraux rend fort difficile toute évaluation a posteriori, dans la mesure où l'un des critères essentiels de l'analyse fait défaut.

5.1.3. La dimension stratégique et scientifique du dispositif MAE

On doit tout d'abord s'interroger sur la capacité de la DCSUR⁸³ à assurer une tutelle au sens plein du mot sur la coopération ou la politique scientifique. La mission d'évaluation se limite évidemment au seul domaine qu'elle a étudié, la coopération avec l'Inde dans le domaine des SHS. Force est de constater que les moyens dont elle dispose et quelques insuffisances méthodologiques au niveau de la programmation et du suivi ne lui permettent pas de réellement piloter sur le moyen et long terme une véritable politique dans ce domaine précis.

Il existe cependant pour l'assister un Conseil scientifique qui devrait être en mesure d'évaluer et de proposer des orientations, sur un plan général comme dans le sujet objet de la présente évaluation. Il ne semble pas qu'il ait joué tout son rôle. On relèvera notamment un certain déséquilibre entre les débats sur la politique scientifique des centres et l'examen des candidatures de chercheurs et de boursiers, trop souvent déconnecté de références aux enjeux des programmes et projets liés à la coopération.

La politique de décentralisation des moyens menée par le MAE à l'égard de ses postes diplomatiques a certainement des vertus sur le plan administratif. Dans le cas qui nous occupe – et sans doute dans un certain nombre d'autres cas similaires – elle a cependant pour résultat de conduire à un « double pilotage », à une double tutelle sur les opérateurs, en particulier l'IFP et le CSH. Tout naturellement, le poste est conduit à privilégier des aspects conjoncturels de la recherche et à ne pas tenir suffisamment compte des exigences de durée et de continuité de cette même recherche. On relèvera que le Conseil scientifique s'est plaint de cette situation qui mettrait en cause son propre rôle⁸⁴.

Ce qui est vrai pour les centres en Inde l'est également pour d'autres opérateurs travaillant dans le cadre de la coopération animée par le MAE. Le poste n'a pas les moyens de bien connaître et bien suivre ce qui est programmé et mis en œuvre à Paris⁸⁵.

À un autre niveau, on relèvera qu'il n'existe aucune règle précise quant aux modalités de recrutement et de durée de séjour des chercheurs, ce qui a conduit, comme cela est relevé ailleurs, à un « *turn over* » excessif.

Nul doute – cela fera partie des recommandations – que la mise en application des nouveaux principes de la LOLF devrait être de nature à améliorer les choses (définition et suivi plus clairs et plus cohérents des différents types d'action regroupés en programmes).

5.1.4. Le rôle mobilisateur du MAE

On ne peut clore ce chapitre, malgré les critiques qui précèdent et qui devront appeler correction de la part du MAE sans relever malgré tout une certaine constance et de la continuité de la part de l'administration centrale dans le

83. Direction de la coopération scientifique, universitaire et de la recherche.

84. «... la diversité des fonctions assignées de façon plus ou moins officielle aux centres de recherche... les relations parfois difficiles établies entre les centres de recherche et les postes diplomatiques, notamment lorsque l'ampleur ou la nature des demandes exprimées par ces derniers contraignent les centres à s'éloigner de leurs missions initiales ou à modifier de fait leur politique scientifique. Une telle situation a des répercussions directes sur le rôle du Conseil scientifique et la façon dont il peut prétendre l'exercer...». (CR réunion du bureau du CS du 30/01/2004). Voir Annexe I, rapport AJECID

85. On relèvera que le directeur actuel de l'IFP a reçu une lettre de mission au moment de prendre son poste, innovation heureuse et qui mériterait d'être institutionnalisée. Comme on le verra au chapitre 5.3 ci-après, cela a aidé ce directeur dans la notable inflexion qu'il a apportée à l'IFP. On doit néanmoins se demander dans quelle mesure l'initiative de la rédaction est venue de la tutelle ou du nouveau directeur. Quoi qu'il en soit, il est hautement souhaitable que la pratique soit établie pour l'avenir, permettant un échange indispensable entre le conseil scientifique, le poste, l'administration centrale – et, naturellement, l'impétrant.

soutien à la recherche SHS en Inde ; le dispositif qui en confie le soin à une sous-direction spécialisée du Département a permis de pallier les aléas budgétaires et la mobilité des responsables en postes, source récurrente de solutions de continuité au niveau local. On doit aussi relever que le MAE s'est efforcé d'entraîner davantage les opérateurs naturellement concernés (les grands établissements d'enseignement supérieur et de recherche), jusqu'ici étrangement indifférents. Ce qui justifiera au stade des recommandations la proposition de mettre en place une programmation plus structurée et pluriannuelle.

5.2. L'ÉCHANGE DE CHERCHEURS – LA MSH

L'objectif déclaré de la coopération bilatérale entre la France et l'Inde, dans le domaine des sciences sociales, est de favoriser les contacts entre chercheurs français et indiens de sorte à faire émerger des projets communs et des collaborations de toute sorte entre les chercheurs de ces deux pays. Le principe d'une telle coopération a été décidé en 1975 et le programme a commencé effectivement à fonctionner à partir de 1978. Du côté français, le programme est financé par le MAE mais son organisation et sa mise en œuvre a été confiée à la MSH. Du côté indien le programme est géré par 4 institutions qui supervisent, chacune, différents aspects de la recherche en sciences sociales en Inde, à savoir *University Grant Commission (UGC)*, *Indian Council for social science Research (ICSSR)*, *Indian Council of Historical Research (ICHR)*, *Indian Council of Philosophical Research (ICPR)*. Ces institutions sont d'importance très inégale. L'UGC est une vaste organisation bureaucratique qui a la tutelle des universités. Elle fixe les programmes, définit les organigrammes, et gère une part importante des fonds destinés à la pédagogie, mais aussi à la recherche. L'ICSSR est une organisation plus modeste, qui s'occupe exclusivement de recherches en sciences sociales, gère des coopérations internationales et finance quelques centres nationaux de recherche en son domaine. L'ICHR et l'ICPR sont de petites organisations spécialisées dans des disciplines particulières.

Au cours des douze dernières années (1992- 2004), **269 chercheurs indiens ont été invités en France pour des durées de temps variables dans le cadre de la procédure bilatérale et 144 chercheurs français ont été invités en Inde.**

Procédure et financement

- La venue en France des chercheurs indiens est assurée grâce aux financements suivants :
 - Financement par le SCAC de 24 mois chercheurs (réduits, de manière exceptionnelle à 22 en 2004), confié à la MSH. Il faut noter que la participation financière du MAE au programme a eu tendance à diminuer au cours des dix dernières années (passant de 61 000 € (400 kF) en 1992 à 45 730 € (300 kF) en 2001 et de 45 750 € en 2002 à 41 175 € en 2004). Il a été décidé, en revanche, qu'en 2005, cette contribution serait sensiblement accrue.

- Financement par les institutions indiennes des voyages des chercheurs indiens.

- La venue en Inde des chercheurs français est assurée de manière assez similaire. Les frais de séjour et de circulation en Inde sont assurés par les institutions indiennes ; mais les voyages de chercheurs français entre la France et l'Inde sont assurés par la partie française. Cependant, à la différence de ce qui se passe du côté indien il est théoriquement demandé aux chercheurs français de faire financer leurs frais de voyage entre la France et l'Inde par leurs institutions respectives. Comme cela s'avère souvent difficile, il est fréquent que ce soit, en fin de compte, la MSH qui prenne en charge ces frais de voyage.

Sélection des chercheurs

- La sélection des chercheurs français est faite sur dossier, avec un minimum de bureaucratie par la MSH. La sélection des chercheurs indiens est faite par les institutions indiennes sous réserve, également, de l'approbation en dernière instance de la partie française. Cependant, dans ce second cas, le dispositif bureaucratique de sélection des dossiers est plus lourd. Un certain nombre de mois est alloué à chacune des quatre institutions indiennes qui prennent part à cet accord de coopération. Et ce sont ces dernières qui vont alors sélectionner, chacune, les dossiers des chercheurs et universitaires qui participeront à l'échange (12 mois chercheurs pour l'UGC, 9 pour l'ICSSR, 2 pour l'ICHR, 1 pour l'ICPR).

5.2.1. Des perceptions contrastées

Selon les interlocuteurs auxquels on s'adresse, aussi bien du côté indien qu'à un moindre degré, du côté français, on trouve deux ordres de perceptions, fortement contrastées, sur les qualités et les défauts de la procédure existante.

Du côté indien

5.2.1.1. Le point de vue des « insiders »

D'une manière générale, toutes les personnes que nous avons rencontrées en Inde et qui avaient participé à la mise en œuvre du programme ou/et qui en avaient directement bénéficié en avaient une vue essentiellement positive. C'est ainsi que les points forts de ce dernier ont été soulignés à plusieurs reprises (à l'UGC à l'ICSSR et à JNU, où de nombreux universitaires ont bénéficié des échanges). Ce sont essentiellement :

- sa durée et sa continuité,
- le grand nombre de chercheurs et d'universitaires qui en ont bénéficié.

Il semblerait en effet, qu'il n'y ait pas d'autre exemple de programme de coopération bilatérale en sciences sociales entre l'Inde et des pays étrangers qui ait la même ampleur, qui ait été maintenu pendant une telle période de temps et qui soit aussi « ouvert » à l'ensemble des chercheurs indiens, tout en faisant peser sur ces derniers aussi peu d'obligations. Cependant, en dépit de leurs éloges, ces « *insiders* » ont aussi souligné ce qui n'allait pas ou ce qui pouvait être amélioré à leurs yeux dans le programme.

Quelques chercheurs ou universitaires indiens invités se sont ainsi légitimement plaints d'avoir été logés dans des dortoirs, ce qui semble effectivement peu acceptable pour des universitaires d'un certain âge ; cela justifie certainement qu'une attention soit portée au fait d'attribuer aux chercheurs invités une allocation quotidienne qui tienne compte des frais réels de séjour à Paris. C'est d'autant plus nécessaire que les chercheurs français reçus en sens inverse à Delhi sont remarquablement bien traités.

Mais, d'une manière plus générale, il a été suggéré par nos interlocuteurs, aussi bien à l'UGC qu'à l'ICSSR et à JNU que le défaut de ces échanges était :

86. Ils s'en défendent en expliquant que c'est la rançon de l'effort fait pour représenter équitablement les régions dans le programme : chaque antenne de l'UGC dans le pays a sa part d'autonomie, instruisant et défendant ses dossiers.

- d'être fondés sur une logique trop individualiste,
- de ne pas être suffisamment flexibles, en offrant la possibilité à certains chercheurs de rester davantage en France,
- d'être insuffisamment sélectifs, du fait de la manière dont les chercheurs sont choisis (il est d'ailleurs intéressant de constater de ce point de vue que les responsables de l'UGC ont regretté eux-mêmes une certaine lourdeur de leurs procédures de sélection)⁸⁶,
- d'être trop orientés vers des chercheurs déjà confirmés et de ne pas laisser suffisamment de *place aux chercheurs débutants*.

5.2.1.2. Le point de vue des « outsiders »

Il n'est pas inutile de contraster le point de vue des « *insiders* » (bénéficiaires de ces programmes) avec celui des chercheurs qui n'en ont pas bénéficié ou qui – même si cela a pu être le cas – adoptent un point de vue « *d'outsiders* ». C'est ainsi qu'il a été argué – avec plus ou moins de véhémence – que les échanges étaient monopolisés par une minorité de bénéficiaires qui utilisaient le mode de sélection existant pour s'en arroger l'exclusivité ; ou encore que leur base de recrutement était bien trop étroite :

- avantage donné aux chercheurs et universitaires de Delhi,
- avantage donné aux universitaires de *Jawarlal Nehru University* dans Delhi,
- avantage donné aux chercheurs et universitaires qui connaissent bien les rouages d'institutions comme l'UGC et l'ICSSR, et savent mieux en jouer,
- soupçons de clientélisme.

Plusieurs chercheurs ont ainsi exprimé leur défiance vis-à-vis des instances bureaucratiques en charge de ces échanges (ICSSR, UGC) et leur peu de désir de solliciter quoi que ce soit auprès de ces dernières ; ou plus simplement aussi leur manque d'enthousiasme devant la lourdeur bureaucratique des procédures impliquées par de tels échanges

5.2.2. Appréciation de la qualité des missions

Un certain nombre de critiques nous ont été faites sur un ton beaucoup plus mesuré (précisons-le, pour qu'il n'y ait pas de malentendus sur ce point) concernant la personnalité et les activités des invités indiens à Paris :

- conscience, du côté français, d'une sélectivité parfois insuffisante dans le choix des invités indiens ;

- profil jugé parfois un peu trop unidimensionnel des invités indiens (nombre excessif d'économistes ?) ;
- caractère parfois artificiel des programmes de recherche soumis qui peuvent donner parfois l'impression de constructions *ad hoc*, pour justifier une invitation à Paris.

Il y a aussi des problèmes plus structureaux, soulignés à plusieurs reprises et qui sont dus :

- à la question de la *langue* qui restreint la possibilité de séjours vraiment fructueux pour une partie des chercheurs indiens venant en France ;
- au fait que la majorité des chercheurs indiens s'intéressent en priorité, sinon exclusivement, à ce qui se passe en Inde ; ce qui n'est évidemment pas un défaut en soi, mais qui rend parfois difficile de trouver une audience pour ces derniers s'ils font un séminaire ;
- au fait (également difficile à éviter) que la plupart d'entre eux viennent au même moment : au printemps, qui n'est pas forcément la meilleure période pour établir des contacts avec les chercheurs français.

Du côté français

Tous les interlocuteurs français que nous avons eu l'occasion d'interroger et qui étaient impliqués à un titre ou un autre dans ces échanges ont unanimement souligné la très bonne qualité de l'accueil qui leur a été fait en Inde, aussi bien sur le plan humain que sur le plan matériel. Ils ont aussi souligné :

- leur très grande satisfaction d'avoir pu ainsi entrer en contact avec des chercheurs indiens et avec le terrain indien ;
- leur volonté d'approfondir et de prolonger, autant que possible de tels échanges.

5.2.3. La difficulté des échanges

Il existe visiblement certaines difficultés pour faire marcher à plein rendement une coopération entre des chercheurs en sciences sociales français et indiens. Cela est particulièrement vrai du côté français. Cette difficulté s'exprime dans la dissymétrie existante entre le nombre de chercheurs indiens venant en France et le nombre de chercheurs français allant en Inde. Le programme d'échanges s'adresse en théorie à l'ensemble des chercheurs en sciences sociales, aussi bien du côté français que du côté indien ; mais les conditions que doivent potentiellement remplir les chercheurs, en France et en Inde pour en bénéficier renvoient, en pratique, à des réalités extrêmement distinctes.

Du côté indien

C'est ainsi, que du côté indien, pour que des chercheurs en sciences sociales bénéficient de ces échanges, il faut déjà au minimum :

- qu'ils connaissent l'existence d'un tel programme et ne considèrent pas d'emblée que leur chance d'en bénéficier est inexistante (du fait de la réputation de clientélisme attachée parfois à ce programme en Inde) ;
- qu'ils ne soient pas exclusivement attirés par l'idée de se rendre dans les pays anglo-saxons, en ayant l'impression (plus ou moins justifiée) qu'ils ne

pourront tirer parti réellement d'un séjour en France, faute de compétences linguistiques suffisantes ;

- qu'ils aient suffisamment de raisons ou d'imagination pour définir un projet qui justifie leur venue en France ;

- qu'ils ne soient pas rebutés, pour des raisons qui peuvent varier selon les cas, à l'idée de présenter leur demande d'invitation à l'une ou l'autre des bureaucraties indiennes concernées.

Il n'y a pas de doute qu'il s'agit là de contraintes sévères mais elles n'empêchent pas qu'existe un nombre important de demandes en Inde pour bénéficier de ces invitations ; et contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, de telles contraintes semblent jouer un rôle limitatif moindre que celles qui entrent en jeu dans le cas des chercheurs français.

Du côté français

En ce qui concerne ces derniers il faut déjà qu'ils aient le désir de se rendre en Inde et qu'ils aient la disponibilité de le faire (ce qui n'est pas toujours simple, pour les universitaires en particulier⁸⁷). Or il semble bien que les chercheurs français qui veulent se rendre en Inde (sauf pour y participer à un colloque) se sont rencontrés principalement, jusqu'à ces toutes dernières années :

- parmi les chercheurs en sciences sociales qui se sont spécialisés à un titre ou à un autre sur la société et sur la culture indienne ;

- parmi les chercheurs spécialisés, à un titre ou un autre sur les questions qui touchent le développement ;

- à un moindre degré, parmi des économistes, attirés, en particulier, par le renom des chercheurs indiens dans cette discipline.

Or le point important à noter est le consensus qui existe, aussi bien du côté français que du côté indien, pour dire que ce n'est véritablement qu'en dernier ressort (et faute de trouver mieux) que la procédure bilatérale doit bénéficier à des chercheurs ou à des universitaires qui seraient ou qui auraient déjà été spécialisés sur l'Inde. Or force est de constater que les échanges n'ont pas été pour l'instant un complet succès de ce point de vue, dans la mesure où le nombre de chercheurs et d'universitaires français, non spécialisés sur l'Inde, qui se sont rendus en Inde (en dehors de colloques) par le biais de ces échanges demeure relativement faible et que ces derniers restent difficiles à mobiliser.

Nous reviendrons sur cette réticence des chercheurs français à venir en Inde. Car l'absence de visibilité des chercheurs en sciences sociales français en Inde est un fait qui a été souligné à plusieurs reprises devant nous (à l'exception de la poignée de chercheurs spécialisés sur l'Inde, mais la présence de ces derniers en Inde n'intéresse vraiment les universitaires et les chercheurs indiens que lorsque leurs travaux ou leurs problématiques s'inscrivent directement dans des débats indiens).

87. Mais c'est la même chose pour les universitaires Indiens.

5.3. LES CENTRES DE RECHERCHE EN INDE (IFP PONDICHÉRY ET CSH DEHLI)

Les centres de recherche en Inde ne sont qu'une pièce du dispositif, dépendante de l'ensemble. Mais elle intéresse au premier chef le ministère qui en a la charge.

Il faut d'abord louer le ministère des Affaires étrangères de maintenir deux petits centres de recherche dans la grande Inde, objet d'une curiosité nonchalante de la plupart des autres acteurs français (à l'exception, bien sûr, de la MSH). Ne revenons pas sur les enjeux commerciaux, économiques et technologiques d'une coopération avec l'Inde future. Rappelons la rapidité des transformations contemporaines et leur impact considérable non seulement pour l'avenir de cette société mais pour le monde dans son ensemble. Pour le domaine des sciences humaines et sociales, au double plan du terrain et de la théorie, l'Inde est un objet d'étude essentiel.

Les centres constituent donc un observatoire opportun. Par carence d'autres intervenants, on tend même à leur demander tout et n'importe quoi :

- de servir (accueillir, introduire...) tous chercheurs français de passage ; et de mener des recherches ciblées, signant leur propre identité ;
- de répondre aux exigences de l'académisme français (y compris choix de sujets et modalités de publication), tout en faisant impact sur place, et sens dans les débats indiens ;
- de s'attacher à former le vivier des futurs spécialistes français, tout en coopérant de manière exemplaire avec les formations scientifiques indiennes ;
- de témoigner de continuité, tout en s'accommodant d'un turn over vertigineux de chercheurs ;
- et malgré leur petite taille, d'entretenir des programmes sur le sous-continent Indien, voire au-delà.

Cette pluralité d'exigences n'est pas le propre des centres en Inde ; elle concerne aussi bien nombre de leurs pareils à travers le monde : en particulier dans les régions importantes dont la recherche française s'est déprise (ou peu éprise), comme l'Asie, l'Afrique anglophone ou le Moyen Orient. Une « Réforme » de ces centres est en cours, pour clarifier les missions, consolider les moyens, et créer des synergies propres à les soutenir. Elle prévoit en particulier d'ancrer les centres organiquement dans la communauté scientifique française (universités et établissements de recherche, dont ils pourraient devenir des Unités mixtes) ; et de les doter de Conseils scientifiques (locaux et régionaux) aidant aux choix stratégiques et soucieux de contribuer à leur notoriété.

Il faut laisser à cette réforme le temps de se déployer pleinement. Il est néanmoins possible, à ce stade, de faire un état des lieux et d'apprécier les stratégies construites par les directeurs.

Il faut d'abord noter que les missions sont à réaliser avec des moyens somme toute modestes : 3 ou 4 chercheurs expatriés dans chaque centre (responsables de programmes), appuyés par autant de chercheurs locaux à temps plein ou partiel ; 5 ou 6 doctorants boursiers, accueillis pour des séjours de 6 mois à 1 an ;

peu d'ingénieurs et de techniciens (sauf à l'IFP). Et sur le plan financier, des budgets que les directeurs peuvent utiliser de manière souple, mais dont le montant reste limité (0,3 à 0,6 M d'euros annuels, soit le quinzième de ce que coûte une seule des « écoles » françaises à l'étranger (École de Rome, École d'Athènes...)).

Les centres sont donc de « petits joueurs » (petite taille, petit budget, le CSH étant lui-même deux à trois fois plus petit que l'IFP), des « outsiders » en Inde (anglophone), et leur personnel est labile (peu de seniors résidents, *turn over* important des chercheurs). De surcroît, leur vocation est ambiguë : unités d'accueil pour les chercheurs français, et foyers de recherche soucieux d'impact sur place.

Budget (recettes) et Personnel des centres de recherche en Inde (MAE)

Chiffres 2004 (arrondis) ;

Budget en K euros ; les crédits de Titre III (salaires des personnels MAE) ne sont pas ici décomptés.

Personnel = chiffre moyen annuel : il y a beaucoup de turn over, notamment chez les accueillis et contractuels)

Source : documents budgétaires des centres, recueillis sur place.

BUDGET : Recettes

<i>Rubriques</i>	<i>CSH</i>	<i>IFP</i>	<i>Total</i>
<i>Subvention MAE</i>	200	450	650
<i>Recettes affectées (contrats externes)</i>	50	90	140
<i>Ressources propres (produit des activités)</i>	10	15	25
<i>Divers, change, réserves...</i>	100	65	165
<i>TOTAL recettes</i>	360	620	980

PERSONNEL

<i>Type de personnel</i>	<i>CSH</i>	<i>IFP</i>	<i>Total</i>
	<i>Permanents</i>		
<i>Chercheurs MAE expatriés*</i>	3	5	
<i>Chercheurs hors MAE**</i>		2	
<i>Chercheurs locaux</i>	5	10	
<i>Doctorants & post doc internationaux</i>	3	7	
<i>Doctorants indiens</i>		2	
<i>V.I. (volontaires internationaux)</i>	2	1	
<i>Assistants de recherche</i>		12	
<i>Techniciens de recherche</i>		4	
<i>Services spécialisés (informatique, biblio.)</i>	2	12	
<i>Administration</i>	2	9	

Services généraux	3	11
Accueil***		
Chercheurs internationaux	2 à 3	? ? ?
Doctorants & post doc internationaux (équivalent plein temps environ 3)	8	? ? ?
Stagiaires	5	13
Dont stagiaires indiens		4

Contractuels

(souvent : sur projet)

Chercheurs & ingénieurs		2
Assistants de recherche		12
Techniciens		2

Doctorants

TOTAL (hors stagiaires)	23	92
dont ingénieurs, chercheurs (C) et doctorants (D)	12 = 8 C + 4 D	28 = 19 C + 9 D
dont techniciens (T) et assistants de recherche (A)	0	31 = 1 V.I. + 6 T + 24 A
dont services spécialisés (S) et administration (M)	5 = 1 V.I. + 2 S + 2 M	21 = 12 S + 9 M

* Y compris directeur ; y compris Ingénieurs de recherche

** Appartenant à l'IRD, affectés sur place : ou contractuels sur projet (post doc)

*** Accueils de durée significative : chercheurs 3 à 6 mois ; doctorants : 2 à 6 mois ; stagiaires : 1 à 3 mois

N.B. Chercheurs et doctorants accueillis sont majoritairement français ; mais on en compte 1/5 environ européens ou américains.

On leur demande néanmoins des résultats probants en 5 dimensions au moins :

- Accueil et patronage de chercheurs et doctorants français de passage
- Formation (des doctorants, des futurs spécialistes français de la région)
- Coopération
- Recherche (y compris sur des thèmes susceptibles d'éclairer l'action diplomatique)
- Communication (crédibilité, lisibilité, visibilité, influence en Inde et à l'international)

Effectuons un rapide bilan.

5.3.1. L'accueil

Nous avons pu calculer que les deux centres du MAE accueillent bon an mal an une dizaine de doctorants français, soit environ moitié de ceux venus préparer sur terrain une thèse concernant l'Inde⁸⁸. Ajoutons que le CSH s'ouvre volontiers

88. Proportion corroborée en confrontant la liste des anciens allocataires et celle des thèses soutenues. Les géographes (Bordeaux, Rouen, Paris 7) utilisent bien les centres ; les politistes aussi ; paradoxalement, les ethnologues beaucoup moins (3/4 des thèses hors centre, entre 2000 et 2004).

89. Certains soulignent que la « couveuse » ne devrait pas être trop confortable (au point de détourner ses pensionnaires des difficultés de l'immersion dans le terrain, et de la fréquentation soutenue (affiliation ?) des institutions académiques indiennes. Le risque existe, et c'est la responsabilité des chefs de programme et des directeurs de centre d'y parer.

90. Guère plus d'une centaine, si l'on en juge par le RASIEM qui s'efforce de les regrouper. Sur ce nombre, une cinquantaine vient en mission CNRS chaque année ; et une quinzaine en mission MSH (programme bilatéral).

91. Cf. liens du CSH avec l'université de Picardie, ou avec des économistes mathématiciens de Marseille et de Caen. L'IFP cherche pour sa part à attirer des biométriciens, en provenance d'UMR spécialisées (en France : AMAP...).

92. Certes, les directeurs de centre peuvent déployer leur entregent, et démarcher (ainsi que l'a fait M. Muller de façon très proactive). Ils ne sauraient être tenus responsables de ce déploiement. En attendant que de grands établissements français se décident à inscrire l'Inde enfin dans leurs priorités, il serait bon de promouvoir quelques dispositifs attractifs : postes de visiting Professor en Inde pour quelques mois ; tournées de Conférences financées par le SCAC...

93. À l'IFP, l'accueil est d'autant mieux maîtrisé qu'il est lié à la structuration par « projets ». Un contrat est passé avec l'étudiant et avec son université d'origine. Il faut en principe qu'un enseignant vienne coencadrer sur place les étudiants (au moins partie

à quelques doctorants supplémentaires, en séjour court (2 à 5 mois). Tous ces doctorants bénéficient de commodités matérielles (bureau, informatique, bibliothèque, petite dotation en frais de recherche) ; ils échappent à l'isolement, en s'intégrant à un milieu studieux⁸⁹. Et ils jouissent d'un *patronage* (réseau de contacts et d'introduction auprès de partenaires qualifiés), qui est l'une des valeurs ajoutées importante des centres : leur carnet d'adresses est cumulatif et transmissible (tandis que les réseaux interuniversitaires peinent à se stabiliser, et que les relations personnelles des « maîtres » disparaissent avec les individus).

Ajoutons que nombre des chercheurs français intéressés par l'Inde passent à un moment ou l'autre⁹⁰, et que les centres organisent pour eux des manifestations où publier leur pensée (conférences, séminaires...).

Depuis peu, les centres ont élargi leur conception de l'Accueil :

- ils se préoccupent de « chasser de nouvelles têtes » françaises, pour les intéresser à l'Inde même s'ils n'en sont pas des spécialistes⁹¹ ;
- ils ouvrent leurs facilités à des chercheurs européens (convention entre le CSH et l'université de Heidelberg pour l'affiliation chaque année d'un doctorant allemand ; accueil également pour plusieurs mois un chercheur belge à l'IFP...) ;
- ils répondent à une demande croissante de stages d'étudiants français débutants en recherche.

Ce nouveau cours appelle quelques remarques. L'ouverture européenne est bien venue ; elle nécessitera à terme d'être plus formalisée, avec des contreparties claires, car la demande risque d'être forte. L'ouverture aux non spécialistes français est aussi de bon aloi. On pourrait souhaiter que les établissements français (peut être à l'instigation du MAE), en fassent davantage leur affaire⁹². Les demandes d'accueil de jeunes étudiants risquent enfin d'augmenter sensiblement, avec la mise en place de la réforme LMD. Il faut s'y préparer, et arrêter une ligne de conduite.

On peut certes décider de n'accueillir que des doctorants ou post docs. Ce serait se priver d'un vivier important, puisé dans une variété d'établissements, à l'âge où se dessinent les « vocations ». La mise en place des maîtrises, exigeant le plus souvent des stages, est une opportunité pour les centres, même si elle complique singulièrement leur organisation.

C'est l'IFP qui est allé le plus loin dans ce sens, en intégrant cette année à ses « projets » une dizaine de stagiaires de maîtrise, pour des périodes d'environ deux mois. Le CSH a pour sa part sélectionné cinq candidats sur une trentaine de demandes. Le principe est toujours celui d'un lien avec un programme en cours, ou avec un établissement « conventionné ». Il reste que ces stages courts représentent une charge réelle pour les permanents du centre (temps, accompagnement, encadrement...) ; et qu'ils nécessitent une solide organisation⁹³. Ils ne peuvent se multiplier sans se contractualiser, et sans principe de sélection.

Pour les besoins de la recherche, il nous semble impératif de programmer aujourd'hui les travaux. Mais l'exigence d'organisation (qu'il s'agisse d'accueillir des chercheurs, des doctorants ou des maîtrisards) ne doit pas faire oublier

cependant le fait que la personnalité, l'originalité et le talent pèsent lourd en sciences, particulièrement en sciences humaines et sociales où les œuvres sont profondément individuelles. Aussi, pour ménager des surprises et préparer l'aggiornamento, il nous semble nécessaire de garder un « *open programme* » (1/4 des accueils ?) : à la diligence de directeurs de centre imaginatifs.

5.3.2. La formation

Les centres sont-ils armés, et légitimes pour se prétendre formateurs ? Ils n'ont pas la responsabilité de délivrer de diplômes ; ils n'arrêtent pas les sujets de doctorat ; ils n'abritent pas suffisamment de personnel, compétent sur tous les thèmes accueillis.

On conclura qu'ils ont besoin de s'appuyer organiquement sur les établissements français habilités. Mais non pas qu'ils ont à leur servir de simple base logistique. Ils apportent une valeur ajoutée en suivant au plus près les travaux de terrain, en intégrant les impétrants dans des programmes et « projets », en les orientant vers des maîtres indiens (voire à terme européens) de qualité, en les stimulant à la communication des résultats (les ateliers et séminaires qu'ils multiplient, les collections d'ouvrages qu'ils entretiennent à plusieurs niveaux d'exigence servent ce dessein mieux qu'en France). On peut dire que les centres sont armés pour mieux *professionnaliser* les jeunes en formation. Afin que cette fonction soit bien accomplie, on pourrait recommander que :

- Un maximum des personnels permanents soit habilité à diriger des recherches ;
- Tous les doctorants soient tenus chacun d'avoir une affiliation dans un établissement indien de qualité (il n'en manque pas, à Delhi en particulier, où plusieurs universités sont prêtes à accorder cette inscription) ;
- Les établissements français d'origine soient impliqués dans la définition *et la conduite* de projets où leur ressortissant sera intégré ; qu'ils soient en outre impliqués dans une collaboration avec l'établissement indien où leur étudiant s'affilie ;
- Les étudiants soient insérés si possible dans des projets financés de l'extérieur, avec contraintes de rendus sous délais prescrits.

Le bénéfice à tirer de compléments de formation en Inde ou en Europe mérite d'être renforcé. Les centres et les établissements français devraient y trouver un intérêt mutuel, dans le cadre de projets de recherche conjoints soutenant durablement la formation⁹⁴.

5.3.3. La recherche

Les centres sont-ils vraiment intitulés à initier des recherches ? La question est de pure forme. L'IFP est crédité de longue date d'inventaires et d'études originales en indologie et en écologie ; plus jeune, le CSH s'est taillé une place dans le domaine des sciences politiques et des études urbaines.

Il est vrai cependant que se posent des problèmes de taille critique⁹⁵ et de continuité. Les grands établissements français de recherche seraient les mieux

du temps). Le « projet » définit les tâches à réaliser : son responsable au long cours est en général un professeur de la même université, dont l'engagement avec le centre est durable. Le CSH s'oriente vers l'accueil préférentiel d'étudiants venus d'établissements avec lesquels une convention plus large est passée : jusqu'ici, IEP Paris, École des Mines, université de Rouen.

94. Il serait intéressant de mesurer la performance des centres, en termes de conduite à terme de la thèse et d'insertion professionnelle des doctorants. Nous ne disposons que d'éléments épars de recoupement. En ce qui concerne le CSH, on peut noter que 3/4 des allocataires de 1995-2000 ont soutenu leur thèse avant 2004. Quatre ou cinq (sur une quinzaine) ont été recrutés par l'université ou par des établissements français de recherche ; et presque autant (!) par des universités européennes (anglaises en particulier) ; deux sont en poste en divers centres de recherche du MAE. Trois ou quatre sont employés par l'OCDE, la Commission européenne (délégation de l'Inde), l'AIE. trois ou quatre sont perdus de vue.

95. Ils sont d'autant plus sensibles au CSH, qui est un tout petit établissement, fonctionnant avec un turn over très fort. Une douzaine de doctorants y est hébergée chaque année, mais seulement trois sont « permanents » ; et les chercheurs reçus pour quelque durée (2 à 3 mois) s'impliquent surtout dans leurs propres travaux.

96. L'IRD en fit la tentative brillante mais avortée il y a 20 ans (un accord d'ensemblier avait été obtenu en partenariat avec l'ICSSR. Dix jeunes chercheurs avaient obtenu un visa de recherche de 2 ans renouvelables, en coopération avec de brillants établissements indiens. L'accord fut déchiré par un nouveau président de l'ORSTOM. Certains jeunes chercheurs partirent quand même et s'en sont bien trouvés. Mais aucune institution française ne prit le relais. Le paysage est resté fragmenté, les efforts sont diffus et instables. Ces derniers temps, les plus engagés sont certainement le CNRS (qui a une unité de recherche spécialisée, le CEIAS - Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud) et le CIRAD (qui a pris la mesure des enjeux).

97. La « fiche projet » décrit les objectifs, l'intérêt du projet, la méthode adoptée, les terrains, les moyens humains, les partenariats, les financements, les résultats attendus.

placés pour porter un effort de long cours. Mais aucun d'entre eux n'a semblé véritablement prêt jusqu'à présent à inscrire l'Inde dans ses priorités ; ni à s'engager dans un consortium stable d'intervenants⁹⁶.

C'est donc aux centres du MAE de prendre l'initiative. Il est bon que leur effort de structuration, entamé pour échapper aux tentations de l'« auberge espagnole », cherche à s'articuler à quelques « gros-porteurs ». C'est la voie esquissée par les deux centres, passant conventions avec divers établissements. Chaque projet ou programme gagnerait même à être organiquement lié à un département d'université, ou à quelque grande unité de recherche. Il s'agit d'assurer continuité aux opérations, publicité à leurs résultats, et relève des participants pendant une durée raisonnable. La formule mise en œuvre par l'IFP, de « projets » de 3 ans, conçus et dirigés par des professeurs français qui en assument la responsabilité opérationnelle, est particulièrement séduisante.

L'objectif est en même temps de densifier le lien avec le milieu académique, d'y insérer mieux les expatriés (trop vite oubliés), de donner plus d'écho aux travaux et de vérifier leur pertinence dans le champ français. On ne doit pas se cacher cependant que si cette formule est recommandable pour les centres, elle ne devrait pas exonérer les organismes français d'une action plus forte, et coordonnée dans le domaine des SHS en Inde.

On peut souligner que la réforme des centres (qui leur donne vocation à devenir « **Unités mixtes** » de grands établissements, ou *Laboratoires internationaux associés*) n'est pas en place et se révèle délicate à construire. Elle est pourtant particulièrement bien venue. La difficulté tient à la multiplicité des fonctions des centres : unités à la fois de *service* (accueil, formation) et de *recherche* (en coopération de surcroît). Comment ménager cette diversité de missions, et sur quels critères en **évaluer** la réalisation ? C'est sur ce point qu'achoppe la négociation de conventions adaptées, actuellement recherchée au niveau des ministères et directions d'organismes. Il s'agit d'ailleurs que plusieurs sortes d'établissements puissent être ensemble partenaires dans cette « UMRisation » (Universités, CNRS, IRD, CIRAD peut être...), alors qu'ils font valoir des intérêts différents et des modalités d'appréciation divergentes. Nous ne prendrons pas partie sur ce point, sauf à encourager vivement les négociations, et à souligner que cette formule (l'une de celles les plus à même de faire converger les acteurs de la coopération SHS en Inde, d'amplifier la visibilité et d'assurer certaine continuité) est *éminemment souhaitable à brève échéance*.

En attendant, l'organisation de la recherche dans les centres est confrontée à des problèmes intrinsèques. Elle doit articuler travaux collectifs et personnels (ceux des doctorants le sont par construction). Il vaut ici encore de signaler la formule adoptée par l'IFP : « projets » *d'équipe*, soumis par des responsables (dont plusieurs professeurs résidant en France), qui après acceptation tiennent lieu de « contrats d'objectifs, de moyens et de résultats » entre le groupe et l'IFP⁹⁷. Cette procédure, qui doit s'appliquer à tous travaux conduits sur le centre, s'est avéré un bon moyen pour élaguer et clarifier le dispositif, conduire un dialogue interne sur la qualité des sujets et sur l'articulation des personnes au collectif ; mais aussi pour responsabiliser sur une durée raisonnable des universitaires français,

faire en sorte que les thésards reçus s'inscrivent bien dans les axes prioritaires du centre, et renforcer l'intérêt en France pour la recherche en Inde.

Le CSH suit une ligne voisine, au travers de conventions nouées avec divers établissements (IEP, École des mines Paris, universités de Rouen, de Picardie, de Heidelberg). Peut-être certains de ces textes pourraient-ils « obliger » davantage les parties prenantes. Peut-être la présentation des travaux gagnerait-elle à mettre en avant un petit nombre de projets structurants, plutôt que le foisonnement des sujets au sein de trop grands axes⁹⁸. La démarche en cours est néanmoins la même : elle vise à situer les personnes dans des équipes, et à les relier à des formations françaises solides.

L'organisation est une chose. Reste la question : les recherches conduites sont-elles de qualité ? Nous n'avons ni mandat ni qualité pour y répondre. Mais l'interrogation mérite d'être déclinée sous différents aspects.

Si « qualité » s'entend d'un travail méthodique, aux concepts bien expliqués, aux résultats crédibles et bien communiqués, nous pouvons témoigner avoir lu plusieurs livres répondant largement à cette définition⁹⁹. Au-delà de ces échantillons, la liste des publications renseigne sur la qualité : nous y reviendrons.

On doit aussi se poser la question de la *pertinence* et de l'*efficacité* des recherches.

La pertinence peut s'évaluer aux apports attendus en termes de progression de la connaissance ou d'applications dans le monde socio-économique ; l'efficacité correspond à l'utilisation réelle des résultats de la recherche. Pour la recherche fondamentale la pertinence correspond au positionnement sur des fronts « chauds » de la discipline ; l'efficacité peut se mesurer à la réputation acquise, aux prix, invitations et citations reçus. Vis-à-vis du monde socio-économique, la pertinence est liée aux enjeux publics proches ou présents. L'efficacité est directement liée à l'utilisation des résultats.

Pour compliquer l'équation, le champ scientifique français n'est pas structuré comme les champs européen ou américain ; et tous diffèrent du champ indien¹⁰⁰. Comment les centres doivent-ils se positionner ? S'agit-il de percer scientifiquement dans le champ français (provincial, mais important pour nos professionnels) ? Ou d'apporter une contribution significative au plan international (où le champ est fragmenté). Au plan socio-économique, veut-on faire impact en Inde ou en Europe ? Le peut-on ? Pour le mesurer, il faut situer les deux centres dans leur contexte.

Celui de Pondichéry est excentrique, à distance des foyers de bouillonnement nationaux (y compris intellectuels), et connu pour une spécialité rare (l'indologie). Celui de Delhi est implanté dans la capitale, *melting-pot* en grand essor économique et urbain, où se concentre l'intelligentsia¹⁰¹. Il est voué aux études contemporaines, et doit partie de sa visibilité – aussi bien d'ailleurs qu'une certaine suspicion qui accompagne certaines de ses orientations de recherche, du fait de sa proximité apparente avec le MAE – à l'accent qui a été mis au cours de ces dernières années sur les travaux en sciences politiques¹⁰².

98. Le rapport d'activités 2004 est heureusement présenté dans ce sens.

99. Publiés chez Manohar-CSH, ou dans les « Pondy Papers ». Il est intéressant de noter que l'ouvrage d'un doctorant boursier (F. Leclercq, *Occasional papers CSH N° 5*) vient d'obtenir une flatteuse distinction au Royaume Uni (prix du Commonwealth Institute, Cambridge University).

100. Les sciences humaines et sociales sont largement des sciences locales. En parcourant la littérature et en s'intéressant aux sujets de thèse, on repère par exemple que français et anglo-saxons ne s'intéressent pas actuellement à l'Inde de la même façon. En France, on privilégie l'étude des représentations ; tandis que les Américains observent plus l'action. Les Français ont déserté l'étude des mouvements sociaux (qui mobilisent les Européens du Nord) et se sont retirés du grand débat sur les structures sociales (classes et castes, minutieusement observées). Les Américains consacrent nombre de travaux aux cultures populaires, les Français portent attention aux cultures savantes ; etc.

101. En sciences humaines et sociales en tout cas.

102. Grâce à l'intérêt constant du CERI et de IEP Paris pour cette région du monde.

À Pondichéry s'ajoute le risque d'isolement (loin des métropoles de science, à l'écart des grands débats nationaux, dont l'écho est ici assourdi). Certains Indiens (et d'autres) ont pu taxer le centre de passéisme. À Delhi, le risque est inverse. L'implantation est la plus judicieuse pour approcher les phénomènes contemporains. Mais la visibilité locale est difficile à construire. L'intelligentsia est nombreuse alentour, de grande qualité et consciente de l'être. Il faut beaucoup de constance, et des résultats hors normes pour l'impressionner.

C'est l'art des directeurs de centre de résoudre ces nombreux dilemmes. Il y faut de grands et multiples talents : et d'abord celui de **stratèges scientifiques**. Les directeurs en place ont trouvé des solutions souvent convaincantes. Leur principe est semblable. L'idée centrale est dans les deux cas de bâtir sur des avantages comparatifs, tenant à la fois à la localisation géographique et aux acquis accumulés.

À Pondichéry, l'indologie a ses lettres de noblesse, un terrain et un dispositif de travail (recrutement de pandits, grande bibliothèque), qui constituent une spécificité à valoriser mais qui doit être certainement aussi réinventée. Comme on nous l'a suggéré à plusieurs reprises, à la fois du côté indien et du côté français, la sorte de relation asymétrique qui a pu exister dans le passé entre érudits indiens et orientalistes français doit être profondément réévaluée (à la fois sur le plan économique et sur le plan méthodologique) pour retrouver légitimité et fécondité. Un effort, soutenu durant des décennies, a permis aussi d'accumuler des données écologiques considérables sur l'Inde du sud ouest ; c'est un deuxième atout à valoriser. L'Inde du sud est réputée pour sa pharmacopée et ses médecines traditionnelles : l'IFP entreprend de bâtir sur cet avantage régional. Enfin, les dimensions économiques et spatiales de l'évolution contemporaine de la société indienne sont abordées à partir de phénomènes observables dans la région ; et l'accent y est mis sur leur portée sociale (microfinance, réseaux d'intégration nationale).

À Delhi, capitale politique et diplomatique, on ne peut être mieux placé pour conduire des études de sciences politiques. C'est une tendance lourde du centre, et quasiment son label¹⁰³. Il s'agit de maintenir cette dimension : heureusement le CERI et l'IEP Paris manifestent jusqu'ici un intérêt sans faille. Mais l'essor de l'Inde, la montée de classes moyennes, les jeux de la mondialisation ne se réduisent pas à cet aspect. Le centre renoue avec une de ses fortes compétences : celle en « études urbaines », qui fournit une entrée commode à l'étude des complexités de la modernisation.

En outre, un axe économique inventif colle aux questions d'actualité (gestion des infrastructures publiques, mondialisation du secteur informel, e-commerce...). Pari est pris, parallèlement, sur une économétrie *d'excellence*, qui peut s'étendre à la modélisation de la décision et à celle des systèmes complexes : c'est un choix judicieux, appuyé sur un partenariat brillant en Inde ; il pourrait rapidement inscrire le centre au meilleur niveau international en ce domaine¹⁰⁴.

On peut aussi penser qu'une place existe pour des thématiques neuves et des méthodes créatrices (anthropologiques, audio visuelles...). À Delhi comme à

103. On pouvait lire récemment sur le site de l'Ambassade d'Inde en France que le CSH était « un centre de sciences politiques »...

104. Les recherches sur l'éducation sont suspendues, faute de soutien durable en France.

Pondichéry, **un programme « open »** pourrait les ménager : que l'initiative en vienne de personnes, de grands organismes, ou d'appels d'offre originaux.

Pour établir ces choix, il ne semble pas que jusqu'ici **les Conseils** mis en place aux niveaux régional (Asie) et local aient été de grand secours. Le premier investit beaucoup dans la sélection (sur projet) des directeurs (tâche dont la portée est d'autant plus grande que ces responsables sont ensuite laissés sans grandes orientations) ; il ne paraît pas s'être beaucoup préoccupé d'une politique de science. Voilà qui est dommageable. On attendrait volontiers, notamment du Conseil scientifique Asie, qu'il aide beaucoup plus à l'élaboration d'une *vision* stratégique. Et qu'il ne s'en tienne pas à la sélection des chercheurs, mais qu'il se montre proactif pour d'une part élargir leur champ de recrutement (thèmes, institutions d'origine, nombre des candidats...), d'autre part évaluer leurs travaux et leur faire *publicité*.

Ceci nous ramène aux **publications**. Elles traduisent en principe l'activité, et permettent d'en mesurer la portée. Beaucoup a été dit, parfois à charge et pas toujours preuves à l'appui, sur celles des centres du MAE : trop rares, trop « maison », trop peu sélectives... Mais si l'on en croit ce que nous avons vu, les chercheurs sont désormais soumis à forte *pression* pour publier. La lettre d'information des centres y est consacrée pour plus de 1/3. Les rapports d'activité répertorient et hiérarchisent minutieusement toutes contributions. En 2004 seulement, une vingtaine d'ouvrages ont été publiés. Bon an mal an, chaque année, désormais, paraissent une quarantaine d'articles, une soixantaine de chapitres d'ouvrage, sans compter les rapports de recherche et de multiples communications à colloques (plus de 150, essentiellement en Inde). Cette production est en constante croissance (notamment à Pondichéry) pour, rappelons-le, une trentaine de chercheurs dont une dizaine sont Indiens et une douzaine, des doctorants.

L'essentiel de ces publications est produit en Inde. Mais il faut savoir que les ouvrages publiés en Inde sont bien diffusés dans le monde anglo-saxon ; même s'ils n'y ont pas la même visibilité que peuvent avoir les ouvrages publiés par les meilleures maisons d'édition universitaires anglaises ou américaines. À peine un ouvrage sur 10 est publié en France (où il faut bien reconnaître que les éditeurs sont frileux concernant les sciences sociales, l'érudition, et les pays lointains – or l'Inde apparaît telle) ; et pas plus en Angleterre, aux Pays Bas ou aux États-Unis (où se trouve le principal du lectorat et des éditions scientifiques). Les articles paraissent dans des revues locales (parfois de bon niveau), mais peu dans des revues internationales (surtout anglo-saxonnes, prestigieuses ou diffusées par les 3 à 4 grandes maisons mondiales spécialisées).

Il serait évidemment souhaitable qu'un rééquilibrage se fasse. La matière écrite est maintenant abondante : il faut la porter à la connaissance de la communauté scientifique internationale. Notons cependant que les chercheurs dans les centres (notamment les plus jeunes) ne sont pas les mieux placés pour approcher les éditeurs et les revues. On souhaiterait que le Comité scientifique parisien joue un rôle d'entremetteur plus actif pour promouvoir les meilleurs travaux. C'est ici que l'appui de « gros-porteur » (l'UMRisation ?) de projets ou

programmes devrait aussi servir. Mais on peut signaler d'autres pistes : à Delhi même sont présentes des éditions internationales de première grandeur (Sage, Oxford), bien diffusées dans le monde. Des *joint-ventures*, avec des partenaires européens de pays à forte édition (Pays bas, UK...) ou même américains, mériteraient d'être étudiées.

Pour autant, la politique éditoriale des centres en Inde n'est pas condamnable. Les jeunes chercheurs en particulier sont stimulés à s'exprimer, d'abord dans une multiplicité de séminaires, puis par écrit dans une hiérarchie de collections aux standards de plus en plus exigeants. Le CSH distingue, par exemple, *Rapports, Occasional Papers*¹⁰⁵, et ouvrages publiés chez Manohar (un éditeur sérieux, même si sa diffusion reste assez étroite : mais elle est bonne à l'étranger). L'IFP a une gamme de produits équivalente, très fournie. Ces ouvrages sont distribués par échange dans de nombreux établissements de recherche. Ils sont aussi en vente, à des prix relativement abordables, et leur diffusion n'est pas négligeable¹⁰⁶.

On peut conclure que la publication en direction de l'Inde est satisfaisante (utile pour la communication, comme pour la formation des jeunes chercheurs ; et de bon rapport qualité/prix). Reste à construire une stratégie de plus grande visibilité internationale, dont la clé n'appartient pas aux seuls centres.

5.3.4. La coopération

C'est peut-être la dimension la plus difficile à construire. Les chercheurs français, quoi qu'on en ait, ont leurs intérêts professionnels en métropole ; et pas toujours beaucoup de goût pour investir dans des projets communs contraignants (leur temps de mission est compté, il est focalisé sur l'accès au terrain). Les chercheurs indiens sont sans doute plus ouverts, mais peu disposés à jouer les utilités : ils doivent trouver leur intérêt.

On doit mentionner le rôle des boursiers et des *chercheurs indiens*, dont les centres (en particulier Pondichéry) augmentent le nombre et qui sont sélectionnés par le Comité de surveillance local. Dans le même sens, le CSH, qui emploie déjà nombre de chercheurs indiens, vient de passer une heureuse convention avec l'ICSSR : l'une de ses clauses originales est le cofinancement d'une bourse post-doctorale attribuée à un jeune chercheur indien accueilli par le centre. En d'autres pays, la position est d'autant plus attractive que la recherche nationale est malmenée (salaires misérables...) et la liberté d'expression limitée. Ce n'est pas le cas en Inde. Il reste que les chercheurs indiens en accueil sont en position de multiplier les liens durables dans la communauté environnante, qu'ils assurent une continuité qui n'est pas toujours celle des chercheurs et des doctorants français, qu'ils ont des approches parfois originales, la connaissance du champ scientifique local et le souci de faire impact dans le débat public¹⁰⁷. Vecteurs de visibilité, il faut veiller à ce qu'ils en soient gratifiés. Leur recrutement doit être un souci important. On peut aussi se demander s'il n'y aurait pas lieu de faire appel à eux davantage comme chefs de « projet », et à valoriser matériellement cette charge¹⁰⁸.

105. Dont on a vu que le niveau peut être tout à fait bon : prix du Commonwealth Institute, gagné par F. Leclercq.

106. Manohar, dont nous avons les chiffres, fait état de ventes de 20 à 50 copies par an, mais qui atteignent les 100 à 200 pour une dizaine d'ouvrages « phare » (1° tirage d'environ 1 000 par volume). L'édition française spécialisée ne fait pas mieux.

107. Ils ont en outre des entrées, un carnet d'adresses qu'eux seuls peuvent détenir.

108. Au CSH 5 chercheurs confirmés sur 9 sont indiens ; à l'IFP, 10 sur 17 ; soit plus de moitié dans les 2 cas. En valeur absolue c'est peu (en particulier dans le contexte de Delhi, capitale intellectuelle). En valeur relative c'est important. Leur recrutement est stratégique ; et la question de leur statut est importante : la visibilité et la réputation des centres en dépendent.

Il existe en outre, à l'entour des centres, une communauté scientifique nombreuse, souvent très qualifiée, qui constitue le bassin naturel pour des collaborations. En pratique, la coopération est intense sous la forme de colloques, ateliers, séminaires, où interviennent les chercheurs permanents locaux (et parfois les passagers, auxquels les centres organisent des conférences). Ces réunions ont lieu essentiellement en Inde, et sont parfois organisées par les centres. On compte annuellement une dizaine de manifestations importantes dont le CSH est co-organisateur (avec de prestigieux Instituts indiens), et autant à Pondichéry (malgré l'excentricité). Les chercheurs locaux, nous l'avons dit, y ajoutent une centaine de communications en divers sites, et c'est une de leurs activités fortes.

Les *échanges intellectuels* sont donc nombreux. Conduisent-ils à des partenariats, soutenant des *projets collectifs* ? Quelques chercheurs ont une affiliation dans un Institut indien, et cette formule est hautement recommandable. Il en résulte, inscrits dans d'excellentes institutions, quelques binômes de travail, des échanges de données et d'analyses, stimulant les travaux personnels, qui peuvent conduire à des publications conjointes et parfois à des relations de longue durée. Rares par contre sont les partenariats noués pour conduire des travaux de quelque ampleur, à réaliser dans un délai fixé. Et plus encore les réseaux pérennes, s'appliquant avec constance à des tâches opérationnelles.

L'IFP porte grande attention à cette dimension. Il annonce aujourd'hui qu'aucun de ses « projets » ne fonctionne sans « partenaires » (internationaux et locaux). La réalité de la collaboration (et de la division du travail) est certaine, notamment en écologie (y compris avec le concours de services opérationnels locaux), en santé, en microfinance, ou dans le cas des laboratoires d'appui (celui de géomatique¹⁰⁹ est très proactif, pour aider, par son imagination et ses compétences, plusieurs institutions de la région à valoriser leur savoir et leurs bases de données). En d'autres cas, la collaboration ne va pas jusqu'au plan de travail commun ; parfois, elle concerne surtout des organismes français.

On peut noter qu'un puissant moteur de coopération consiste dans la participation conjointe à des projets à visée opératoire, ou/et financés par des bailleurs de *fonds internationaux*. Ces entreprises mobilisent les bonnes volontés, obligent à respecter plan d'action et délais, internationalisent les partenariats (projets européens en particulier), multiplient donc la visibilité et les opportunités de collaborations futures. Elles intéressent les indiens à ce titre, outre l'apport financier qui n'est pas d'aumône et qui comble un déficit de soutien direct à leurs travaux. La recherche de tels financements devrait être encouragée, et leur obtention positivement évaluée¹¹⁰.

Le CSH de Delhi (et son environnement) est plus engagé dans une culture académique. L'accent y est mis sur la qualité des personnes, et de leurs collaborations. Les thématiques ont pourtant porté pratique (et leurs résultats sont occasionnellement soumis à débat public). Plusieurs projets disposent de financements extérieurs estimables. De nouvelles initiatives (co-fondation à Bombay du *Centre for Economic Studies in India*, avec une part d'autofinancement contractuel) pourraient annoncer un saut qualitatif.

109. La géomatique (intitulé d'un Département de l'IFP) est une discipline qui a pour objet la gestion des données à référence spatiale (acquisition, stockage, traitement, diffusion) par des procédures scientifiques et techniques appropriées. Les SIG (systèmes d'information géographiques) sont un exemple de ses réalisations.

110. De bons exemples en sont le projet « Atlas historique de l'Inde », financé par la Ford Foundation et qui allie autour de l'IFP les universités des 4 États de l'Inde du Sud ; ou la coopération IRD-IFP-ICMR autour d'un projet d'épidémiologie spatiale, qui intéresse l'OMS ; et « l'analyse paysagère », financée par la Banque mondiale, qui scelle un accord IFP-Office national des Forêts de Kerala (KFD), pour définir des aires à protéger (noter qu'il s'agit en ce cas d'une coopération avec des services opérationnels).

Les centres sont évidemment beaucoup moins bien placés que de grands organismes français (surtout spécialisés : IRD, CIRAD...) pour « monter » des programmes de coopération dans les murs mêmes d'institutions indiennes, en immergeant dans leur milieu des chercheurs expatriés ou en assurant le travail *in situ* de personnels en mission périodique. Les sciences sociales s'y prêtent peut-être moins que d'autres, qui ont à se rassembler autour d'équipements communs et de plans de travail stricts autour d'eux. Mais ce n'est pas avéré. Pas plus qu'on ne saurait dire les SHS mal placées pour obtenir des financements extérieurs (c'est plutôt le contraire aujourd'hui : même si là encore les grands organismes sont mieux armés pour les capter).

En conclusion : avec leurs forces propres, les centres ont pu installer en Inde des flux denses d'échanges intellectuels. Il leur reste à les intensifier avec la France, et certainement avec l'Europe. Il leur reste également à développer les projets conjoints. Sur cette voie, le jeu de la pertinence (« socio-économique », y compris par le biais d'une participation aux débats concernant la société indienne), et pas seulement celui de l'excellence nous paraît opportune ; ainsi que la recherche de financements extérieurs, internationaux de préférence, qui élargisse visibilité et coopérations.

5.3.5. La communication

Les centres ont une obligation de lisibilité, de visibilité, de crédibilité, contribuant à leur influence et à celle de la France en Inde.

La première nécessité est celle de la *lisibilité*. Beaucoup vient d'être fait, notamment à Pondichéry, pour resserrer le dispositif, afficher un petit nombre d'axes majeurs, et les traduire en termes rencontrant la demande de connaissances, non seulement du public indien, mais du public français à propos de l'Inde (santé et société – dont propagation du VIH –, biodiversité, environnement et développement durable, savoirs et patrimoine indiens, économie solidaire, etc.). À Delhi, le recentrage des travaux est également judicieux. Un dernier effort reste sans doute à faire, pour exposer la stratégie choisie, et faire valoir sa portée en termes non seulement académiques mais d'action et d'interrogation sociales (gestion des infrastructures publiques, lieux de pauvreté et mondialisation, politique internationale, compétitivité indienne, rôle des diasporas...).

La *crédibilité* se joue sur les terrains scientifique et opérationnel, indien et européen. Elle tient à la qualité avérée des travaux (voir plus haut, y compris récompenses obtenues, qu'il s'agit de faire connaître). Elle tient aussi à ce que les centres peuvent apporter « en plus » à des scientifiques indiens de qualité, souvent en recherche de positionnement international. Or les centres ne sont dispensateurs ni de bourses, ni d'échanges, ni de financements importants (à l'égal de ceux de la *Ford Foundation*, par exemple). Pour faire un impact, il leur manque un personnel un peu plus stable et nombreux ; il leur faut une politique (il s'agit de choisir des domaines de recherche originaux, des sujets précurseurs, produisant un impact plus décisif dans les milieux indiens et internationaux) ; il leur faut enfin des budgets, pour cofinancer les projets de terrain. C'est au fond

la voie actuellement recherchée. Soulignons une fois de plus que le fait de cosoumissionner à des appels d'offre internationaux, et l'ouverture européenne semblent constituer de bonnes pistes d'influence.

La *visibilité* s'entend aussi en Inde et à l'international. On peut souhaiter (nous l'avons dit) que les centres s'efforcent de mieux publier en France et à l'étranger. On peut aussi souhaiter que le Conseil scientifique joue en ce sens les entremetteurs, et fasse publicité aux travaux de ses ouailles. En Europe, il s'agirait d'exploiter dans le domaine des publications les accords noués avec des institutions de la région (notamment dans les pays d'édition). Cela vaut aussi pour les USA, lorsque des opportunités de collaboration se présentent (Pondichéry). En Inde, l'effort est déjà fructueux en ce qui concerne la diffusion scientifique (séminaires, publications...).

L'effort est peut-être à porter aussi maintenant vers les décideurs et le débat public, ce que plusieurs thématiques autorisent. Des partenariats visant explicitement ce résultat mériteraient d'être montés autour d'elles (gestion des infrastructures, observatoire de la vie économique, etc.). Certains le sont déjà¹¹¹. La visibilité tient évidemment à la pertinence (socio-économique) des thématiques promues. Revenons aussi sur les gains à tirer de partenariats européens, et de la participation à des projets internationaux : ce sont des porte-voix, et des outils de structuration des coopérations, en Inde même.

C'est peut-être à ce chapitre qu'il faut rattacher aussi le grand atout que représentent les *bibliothèques* (celle de Pondichéry en particulier, qui a des richesses exclusives) : à condition d'être mises en large disposition publique. Pondichéry encore, peut être du fait de son isolement géographique, vient de réaliser un effort extraordinaire de réorganisation, de catalogage et de numérisation, qui devrait faire de son fond l'un des plus réputé et des plus visité du pays.

Autre puissant outil de visibilité : *l'informatique appliquée*. Celle de Pondichéry montre la voie, non seulement en établissant des SIG (intéressant instrument) mais en valorisant de façon attractive des trésors de savoir (botanique, artistique...), mis à portée d'un public de base sous une forme à circulation aisée.

L'influence est une ambition légitime des centres. C'est bien autre chose qu'une information de l'Ambassade sur les questions courantes, ou qu'une contribution au rayonnement instantané de la culture française¹¹². La réflexion sur des sujets susceptibles d'éclairer l'action diplomatique est légitimement attendue des centres par leur tutelle. On ne saurait toutefois confondre cette mission avec celle d'un service de l'Ambassade. Il ne revient pas aux chercheurs de rédiger des notes de conjoncture, ni de collecter l'information *ad hoc*. Moins encore de faire à la demande des conférences « culturelles ». Leur rôle n'est pas tant de lever quelques hésitations sur un futur proche prévisible ; mais de révéler l'inconnu ; d'adopter des approches imprévues, et de suggérer des rebonds inattendus. À l'occasion, un sujet de commun intérêt peut être identifié, et faire l'objet d'un projet de recherche : il sera traité « professionnellement », quitte à être subventionné par le Poste. Cette bonne pratique n'est pas sans exemple (au CSH actuellement, mais aussi sur une plus grande échelle en d'autres régions du monde)¹¹³.

111. Notons en particulier, à l'IFP : le projet de définition d'aires de biodiversité protégées avec le Kerala Forest Department ; la coopération avec la National Manuscripts Mission, pour la préservation des manuscrits de Pondichéry ; les débats publics avec nombre d'ONG et de décideurs dans le cadre des programmes microfinance et santé ; la collaboration avec les deux Agences Spatiales dans le cadre d'un programme sur le changement climatique...

112. Au travers par exemple de conférences prestigieuses. Non pas que celles-ci soient inutiles. On pourrait au contraire souhaiter que le SCAC en programme et finance régulièrement, en prenant conseil sur les intellectuels dont l'Inde est curieuse auprès des centres ou de la MSH (voir par exemple la tournée de conférences de C. Delphy récemment).

113. Au Maroc par exemple, le Poste a récemment commandé à l'IRD (chercheurs accueillis par le centre Jacques Berque) deux vastes études sur l'activité des sciences sociales marocaines, et sur les trajectoires des étudiants venus étudier en France.

La capacité d'influence des centres peut être aussi plus directe, plus autonome et de portée plus grande. Il s'agit pour eux de capter sur place l'attention notamment de décideurs publics, et plus largement des faiseurs d'opinion. On n'oubliera pas qu'en Inde existe une circulation des élites, entre universités et gouvernement. On peut viser les responsables de politiques, en peine d'éclairages pratiques ou de modèles extérieurs pour guider leur action. On n'est pas obligé de s'en tenir à la coopération avec un establishment, on peut aussi animer le débat public. Peu de disciplines sont susceptibles d'une influence comparable à celle des sciences humaines et sociales, parlant aux gens du lieu de ce qui se passe sur les lieux.

Encore faut-il que les chercheurs s'attachent à ces actions de communication ; qu'ils en soient gratifiés ; et qu'un bénéfice cumulatif soit attribué à l'institution qui les porte. Mal valorisée, l'activité rebute certains chercheurs. La « signature » individuelle des résultats ne facilite pas toujours le partage du mérite avec l'institution. Le crédit cumulatif et transmissible dont jouissent les centres montre toutefois que l'entreprise n'est pas vaine, même si cette dimension d'influence, parfois méjugée par les Comités scientifiques, reste à stimuler.

Il va de soi par ailleurs que le centre doit informer régulièrement le Poste de ses activités, attirer l'attention sur les résultats saillants, et si possible dégager avec lui des questions de commun intérêt.

5.3.6. Conclusion sur les centres :

On peut dire que les centres du MAE en Inde répondent à leurs missions. Celui de Pondichéry a récemment réalisé un judicieux *aggiornamento*, et fait preuve d'une dynamique saisissante.

La fonction de « couveuse » des doctorants est bien réalisée : elle concerne moitié des thésards français accomplissant leur terrain en Inde. Tout au plus pourrait-on souhaiter que chacun dispose d'un cotuteur indien ? Et qu'une synergie s'établisse avec les tuteurs français, appelés à visiter leurs ouailles sur le terrain et à s'engager plus avant dans des « projets recherche », mis en œuvre par les centres.

La fonction d'accueil est perçue dans un sens élargi. Il s'agit en particulier de recevoir régulièrement quelques doctorants ou post-doctorants européens ; et de ménager une place à des stagiaires français, moins avancés dans la carrière mais que la réforme LMD rendra plus demandeurs. Les centres ont pris ce virage par anticipation, et se préoccupent de l'organiser (en passant convention avec des établissements privilégiés, engagés de préférence dans leurs « projets de recherche »). C'est une bonne manière de gérer des exigences contradictoires. Sans doute faut-il ménager quand même (aussi bien qu'en recherche) un *programme « open »* laissant place aux surprises et aux innovations.

La fonction de recherche est la plus délicate à construire. Il s'agit de concilier travaux individuels et programmes collectifs. Pondichéry notamment a entrepris d'inculquer à tous une « culture de projet », et de structurer les activités dans le cadre de « contrats d'objectifs, de moyens et de résultats », par équipe. La

formule a clarifié le dispositif, et induit un véritable essor. La réussite en recherche passe toutefois, ici comme à Delhi, par le talent de stratèges scientifiques dont font preuve les directeurs : privilégiant quelques axes sur lesquels le centre a un avantage comparatif dû au passé, ou à sa situation géographique. Les axes doivent avoir une double pertinence, scientifique et socio-économique, et pouvoir se traduire en termes accordés à la demande de connaissance des publics indien et français. Si l'exercice nous paraît réussi, il faut reconnaître que les Conseils scientifiques n'y ont guère contribué ; on devrait leur demander d'être plus proactifs en ce domaine.

La fonction de coopération est bien construite, si on se limite aux échanges intellectuels, et à quelques binômes de travail. Par contre la réalisation de projets conjoints est plus rare. On touche là aux limites (en termes de budget et de personnel, de stabilité des chercheurs) de centres qui restent de « petits joueurs ». Mais d'intéressantes exceptions montrent qu'il est possible de changer la donne, en montant des projets qui bénéficient de financements extérieurs, préférentiellement internationaux (par exemple européens). Les chercheurs indiens trouvent là un véritable intérêt, et de nouveaux partenariats s'ouvrent, débordant le provincialisme des recherches habituelles.

Enfin la fonction de communication est bien accomplie, même si l'on peut souhaiter plus d'attention portée au monde des décideurs, et la construction d'une plus grande visibilité scientifique internationale. La qualité des travaux n'est guère en cause ; c'est plutôt affaire de partenariats européens, et d'un plus grand engagement du Conseil scientifique et des chercheurs ou directeurs de thèse bénéficiaires des services des centres.

Ces remarques ne doivent pas faire perdre de vue la fragilité des acquis. Beaucoup tient à la qualité des directeurs de centre actuels. Mais le dispositif a des handicaps structurels : au regard de l'Inde et de ses enjeux, petit budget, grand turn over des chercheurs, multiplicité des fonctions.

Il serait hautement souhaitable que les « projets recherche » (ou les axes programme) soient contractuellement *ancrés dans des unités de grande taille (UMR¹¹⁴)*, engageant des formations ou des établissements français intéressés à leur continuité, à la publicité de leurs résultats, à la relève des personnels.

114. Unité mixte de recherche

Au-delà, on peut s'interroger sur la façon de *faire converger les acteurs* d'une coopération en sciences sociales avec l'Inde qui n'est pas nulle, mais dont les opérateurs sont dispersés et les moyens morcelés. Cette avancée en désordre, au gré d'intérêts discordants, nuit à la visibilité et minore l'effet des actions de chacun.

Comment coordonner les opérations d'échange (MSH), les capacités d'accueil (centres), les capacités de détachement de personnel (CNRS, IRD...), les capacités d'encadrement et de renouvellement du vivier (universités), sans compter les perspectives de carrière offertes à ceux qui viennent sur place se spécialiser ?

On ne saurait faire l'économie d'une réflexion sur ces points, ni les perdre de vue. Les moyens dégagés, mis bout à bout, sans être excessifs sont trop

importants pour trop peu de visibilité. Pour l'heure, une solution de type CEFIPRA nous paraît prématurée. Elle a l'avantage de mettre la coopération au centre de l'intervention, et de revêtir la forme, politiquement valorisante, d'une association de droit indien, située en Inde. Mais actuellement, il ne semble pas qu'il existe côté indien, en SHS, une volonté ministérielle ni un soutien institutionnel équivalents à ceux qui l'ont suscitée en sciences de base. Les Conseils en sciences humaines ou sociales sont morcelés, faibles, divergents, au contraire du puissant CSIR qui est derrière le CEFIPRA. Du côté français, les grands organismes ne semblent pas prêts à prioriser l'Inde, ni désireux de dépasser le niveau d'interventions ponctuelles et précaires. La coopération n'est d'ailleurs pas au centre des intérêts de la plupart des chercheurs intéressés. La solution d'un grand organisme promu « ensemblier » est sujette aux mêmes contraintes.

Dans un tel contexte, on doit en rabattre, tâcher de persuader les organismes français de s'engager davantage, et consolider au moins ce qui peut l'être : les centres, à travers notamment leur « UMRisation », ou du moins l'organisation d'un soutien organique à leurs « projets » et « programmes », dûment évalués, par le biais de conventions avec des unités françaises de recherche puissantes.

6. COMPARAISONS

Pour présenter le bilan de la coopération, il nous semble intéressant de procéder par comparaison, d'une part avec la coopération de la France avec l'Inde dans le domaine des sciences exactes ; et d'autre part, en comparant la coopération en sciences sociales avec ce qui se passe dans le même domaine entre l'Inde et d'autres pays du nord.

6.1. FORCES ET FAIBLESSES DE LA COOPÉRATION FRANCO-INDIENNE

6.1.1. des qualités reconnues...

La force de la coopération franco-indienne est liée :

- À l'intérêt manifeste de nombreux chercheurs indiens pour la France et pour ce qui s'y fait dans le domaine des sciences sociales et humaines ;
- Au grand nombre de chercheurs indiens qui profitent à titre individuel des échanges ;
- À la qualité du travail effectué par les chercheurs français dans quelques domaines spécifiques des sciences sociales et humaines (anthropologie, indologie, écologie, sciences politiques, études urbaines).

6.1.2. ... mais un certain manque de visibilité

- Ce manque de visibilité a été souligné devant nous par plusieurs de nos interlocuteurs, en France comme en Inde. À juste titre ou non, ceux-ci insistent en particulier sur le décalage entre la fécondité de la recherche française en général et l'absence relative de visibilité des chercheurs français en sciences sociales, en Inde même¹¹⁵.

115. Et la recherche indienne suscite peu de curiosité en France, au regard de la reconnaissance dont elle bénéficie plus généralement dans le monde ; ce qui nuit à l'aura de la recherche en Inde.

6.1.3. Une coopération de faible intensité...

- Contrairement à ce qui peut se passer avec d'autres pays – et plus particulièrement avec les pays anglo-saxons – la coopération n'est pas fondée sur des flux importants d'étudiants indiens qui viendraient se former en France ou de chercheurs et universitaires indiens qui viendraient y travailler ;
- De manière plus générale, la coopération entre la France et l'Inde se caractérise, dans son ensemble, par sa faible intensité aussi bien en termes de partenariat institutionnel que de moyens humains et financiers.

6.1.4. ... et une certaine fragmentation des acteurs...

- Contrairement aussi à ce qui se passe avec la France dans le cas des sciences exactes, la coopération dans le domaine des sciences sociales est également

caractérisée par la multiplicité des acteurs qui y jouent un rôle et qui obéissent chacun à une logique qui peut leur être propre ;

- Il peut arriver parfois de ce fait, de véritables discordances entre les différents acteurs institutionnels et individuels qui participent à une telle coopération, du côté français comme du côté indien. Tel a été, par exemple le cas des relations de défiance qui ont pu exister, à certains moments, entre l'EFEO et l'IFP à Pondichéry (du côté français) ou encore (du côté indien) entre de nombreux chercheurs et les institutions bureaucratiques qui sont censées les représenter.

6.1.5. ... mais une certaine concentration aussi des institutions et des personnes impliquées

- Même si c'est pour des raisons parfaitement compréhensibles et souvent légitimes la coopération reste confinée, surtout en France à un cercle relativement étroit de chercheurs et d'universitaires impliqués.

6.1.6. De réelles capacités d'adaptation...

- On doit souligner d'autant plus fortement, l'existence – a contrario – de synergies entre les acteurs de cette coopération qui ont permis d'assurer à cette dernière plusieurs succès notoires, en dépit de la faiblesse des moyens mobilisés. Tel est le cas, par exemple, de la complémentarité fonctionnelle qui s'est établie, au niveau de la MSH entre les échanges organisés par cette dernière dans le cadre de la procédure bilatérale – qui relève d'une logique plus institutionnelle – et ceux qu'elle organise en son nom propre – et qui obéissent à une logique plus exclusivement scientifique. Tel est le cas, aussi de la complémentarité qui tend à s'établir entre les aires de compétence respectives de l'IFP et du CSH ; ou encore, quand prévaut l'intérêt public, la complémentarité indispensable entre l'EFEO et l'IFP pour gérer en commun les ressources indologiques de ces deux centres français à Pondichéry
- De même, doit-on souligner la capacité montrée par le CSH et l'IFP récemment, à évoluer et à se réinventer partiellement.

6.1.7. ... mais une qualité parfois inégale

- Cette caractéristique (des échanges, en particulier) a été aussi soulignée devant nous par plusieurs de nos interlocuteurs, en France comme en Inde.

6.1.8.- De grandes facilités offertes aux chercheurs...

- Les facilités logistiques et la richesse des collections et des traditions de recherche dont disposent les centres ;
- La légitimité institutionnelle dont bénéficie la coopération franco-indienne grâce à la procédure bilatérale ;
- La souplesse des invitations coordonnées par la MSH de sa propre initiative ;

Constituent autant d'avantages, construits au fil du temps.

6.1.9. ... mais des difficultés objectives du partenariat dans les sciences sociales

- Les difficultés sont liées, en particulier, aux différences d'objectifs entre les chercheurs venant en France et en Inde ; les uns et les autres ont peine à rencontrer dans l'autre pays des chercheurs dont les intérêts et les motivations coïncident suffisamment avec les leurs, pour pouvoir élaborer sans trop d'artifice des projets communs.

6.2. UNE COMPARAISON AVEC LA COOPÉRATION ENTRE L'INDE ET LES PAYS-BAS

Il est difficile de comparer entre elles les coopérations menées par divers pays du Nord avec l'Inde dans le domaine des sciences sociales. Les acteurs aussi bien que les finalités sont trop différents les uns des autres. Une comparaison particulièrement intéressante, cependant, est celle que l'on peut faire avec la coopération entre l'Inde et la Hollande. Il y a plusieurs raisons à cela.

- Cette dernière est très souvent citée comme un exemple de coopération réussie avec l'Inde dans le domaine des sciences sociales.
- C'est aussi celle qui a le plus de traits communs avec l'accord franco-indien (qui ne représente pas, rappelons-le, la coopération dans son ensemble) :
 - Il y a eu le même désir de mettre l'accent sur la dimension du partenariat ;
 - Un partenaire majeur du côté indien était, dans les deux cas, l'ICSSR ;
 - Les deux coopérations ont commencé au début des années 70 ;
 - Des sommes relativement comparables ont été investies dans les deux programmes.

Il n'y en a pas moins des différences significatives entre les deux accords. Ainsi en ce qui concerne l'accord indo-hollandais :

- Il s'agissait d'une coopération dont le caractère était programmatique, sur le plan du contenu, à la différence du cas français (thématique du « développement alternatif ») ;
- Le financement était assuré seulement par la partie hollandaise ;
- La majorité des activités de recherche étaient menées en Inde ;
- Les activités de recherche avaient un caractère généralement plus collectif que dans le cas français ;
- Le suivi du programme était assuré avec une attention que l'on ne retrouve pas dans le cas français ;
- Les produits réalisés dans le cadre de ce programme sont clairement identifiables (32 ouvrages et 42 *working papers* publiés en Inde).

Il faut bien reconnaître que ce programme a longtemps eu meilleure presse que le programme français dans les milieux de la recherche en Inde et que sa visibilité a été aussi plus grande. Aussi peut-il sembler séduisant de prendre exemple sur celui-ci, d'autant que certaines des recommandations qui nous ont été faites, correspondaient en réalité à des pratiques déjà mises en œuvre dans le cadre de ce dernier. Mais c'est aussi pourquoi il est important de réaliser que le bilan d'un tel programme est beaucoup plus mitigé qu'on pourrait le penser

116. Patel, Sujata,
« The indo-dutch program
for alternatives
in development »
International Scholarly
Collaborations, Lessons
from the past, New-York,
SSRC, 2000

au premier abord. C'est ce que montre parfaitement la remarquable analyse qui en a été faite *a posteriori* par Sujata Patel¹¹⁶, l'une des sociologues indiennes les plus réputées.

- Cette dernière reconnaît, sans hésiter, la bonne qualité d'ensemble du programme aussi bien que le bon vouloir de ses protagonistes. Mais l'analyse finalement assez négative qu'elle en fait n'en est que plus significative. Celle-ci explique en particulier, comment après des débuts prometteurs, la qualité du programme a beaucoup souffert du fait que sa problématique d'ensemble a pu sembler de plus en plus déconnectée par rapport aux avancées en sciences sociales à la même époque. Elle dénonce aussi la manière dont la qualité du programme a souffert du fait que la direction a progressivement glissé des mains des universitaires indiens et hollandais de haut niveau, qui avaient fait de son succès une affaire personnelle, dans celles de bureaucrates, en Inde comme aux Pays-Bas, qui n'avaient pas les mêmes priorités.
- S. Patel offre aussi une analyse remarquable des raisons de fond qui ont progressivement miné la signification d'un tel programme. Elle souligne ainsi le fait que le financement en était presque exclusivement hollandais (90 % des fonds) alors qu'en dépit de quelques tentatives en sens inverse, la majorité des recherches étaient effectuées en Inde. Plus fondamental, à ses yeux est le fait que le programme ne mobilisait pas, malgré les apparences, la même sorte d'intervenants en Inde et aux Pays-Bas :

- Du côté indien, en effet, le programme représentait un enjeu financier et institutionnel important, qui était supervisé de près par l'ICSSR et le gouvernement indien et qui mobilisait souvent les meilleurs chercheurs indiens dans plusieurs disciplines des sciences sociales ;
- Du côté hollandais, en revanche, le même programme ne représentait qu'une activité de recherche de caractère assez marginal, à laquelle ne s'intéressaient vraiment qu'une poignée de chercheurs en sciences sociales et de bureaucrates spécialisés dans le développement.

C'est peut-être à cet ensemble de raisons qu'il faut attribuer la façon dont le programme a été brusquement stoppé, il y a quelques années de cela. En effet, quand le gouvernement indien a exprimé ouvertement sa défiance vis-à-vis des programmes de recherche financés par des gouvernements étrangers, pour des raisons d'ailleurs très politiques et qui n'étaient fondées sur aucun grief précis, le gouvernement hollandais a décidé, du même coup, d'arrêter abruptement toute forme de coopération intergouvernementale en sciences sociales avec l'Inde.

Il y a plusieurs enseignements à tirer de l'analyse du programme indo-hollandais de sciences sociales. L'analyse qui en est faite par Sujata Patel oblige, en particulier, à relativiser l'intérêt qu'il y aurait – comme cela nous a été souvent suggéré – à fixer de façon trop rigide le contenu des programmes. Il est un autre point sur lequel nous aimerions insister, parce qu'il fait écho à plusieurs remarques qui nous ont été faites également à propos du programme franco-indien :

- **C'est le risque non négligeable que l'on court de heurter les susceptibilités – dans un pays comme l'Inde – si l'on n'est pas**

suffisamment attentif aux différences de statut et de prestige intellectuel qui peuvent parfois exister entre les intervenants que l'on entend mobiliser dans des opérations de partenariat, dans les pays du Nord et les pays du Sud.

C'est d'ailleurs pourquoi, il nous semble intéressant – même si cela peut sembler assez peu orthodoxe en matière de présentation, de passer maintenant à une comparaison avec la coopération indo française dans les sciences exactes avant d'en revenir à la comparaison avec d'autres pays.

6.3. UNE COMPARAISON AVEC LA COOPÉRATION FRANCO INDIENNE DANS LES SCIENCES EXACTES

6.3.1. Quelques caractéristiques de la coopération dans les sciences exactes

À la différence de ce qui se passe dans le cadre de la coopération en sciences sociales et humaines la coopération franco-indienne dans les sciences exactes se caractérise, en particulier, par :

- La concentration des moyens consacrés à une telle coopération¹¹⁷ ;
- Le cofinancement à parts égales par le gouvernement Indien ;
- L'importance en conséquence des budgets disponibles : le CEFIPRA a une dotation annuelle de quelque 2,8 millions d'euros, dont 2,2 vont au fonctionnement direct des projets (sans préjudice des frais de publication (30 000 euros), d'accueil (courtes visites : 6 000 euros) et de voyages en Inde et à l'étranger (50 000 euros)¹¹⁸ ;
- Le fort engagement des grandes institutions de recherche (en Inde le puissant CSIR, en France le CNRS, mais aussi les autres grands établissements et les universités par le canal des laboratoires associés (et de leur présence au Conseil scientifique).
- Une coordination centralisée en Inde, qui s'incarne de manière visible dans le directeur (indien) du CEFIPRA.
- Une application systématique du principe de parité à tous les niveaux où se joue cette coopération
- La prise en charge de cette coopération par des personnalités reconnues de la recherche, en Inde comme en France¹¹⁹ ;
- Une absence d'orientations de recherche trop planifiées (même s'il existe des « secteurs » affichés de recherche, et des priorités) ;
- Une bonne qualité d'ensemble des projets, reçus sur appel d'offres ; une sélection opérée de manière transparente par un Comité scientifique indiscuté ;
- Une évaluation et un suivi systématiques des actions et des coopérations entreprises.

117. Cela n'empêche pas les accords et les actions supplémentaires entre établissements. Le CNRS français a par exemple depuis longtemps un accord particulier avec son puissant homologue indien, le CSIR. Dans ce cadre, 1 PICS et un LIA fonctionnent actuellement. L'INSERM a ses propres actions ; etc. Mais d'accord parties, ces partenaires ont concentré le principal de leurs coopérations dans le CEFIPRA, et participent à son Conseil scientifique. Les enjeux sont mieux reconnus qu'en SHS, et l'engagement beaucoup plus fort ; la « contribution invisible » (hors budget CEFIPRA) est quadruple de ce qu'elle est en SHS.

118. 1,4 million d'euros vient du gouvernement indien, et 1,4 du gouvernement français. Ce dernier chiffre est à comparer au quelque 0,8 million d'euros consacrés par le MAE à la coopération franco indienne en sciences sociales (si l'on inclut le budget des centres en Inde, et hors contribution « invisible » des établissements de rattachement des chercheurs – missions, détachements... - qu'on peut évaluer à 0,4 million d'euros supplémentaires). L'écart n'est pas si grand. Mais la présentation par « projets » permet de faire ressortir le caractère opérationnel et coopératif du programme. La visibilité est bien plus forte.

119. Dans le Comité scientifique. Celui-ci est restreint, pour être opérationnel : 4 à 5 personnes de part et d'autre.

6.3.2. Le contraste entre la coopération dans les deux domaines

Il peut sembler que les modalités d'organisation de la coopération soient à l'avantage du CEFIPRA :

6.3.2.1. En ce qui concerne le CEFIPRA

- On lui reconnaîtra l'ensemble des qualités que nous venons de mentionner ;
- Même s'il a quelques défauts reconnus :
 - caractère trop ponctuel des partenariats ;
 - science de base et difficile passage aux sciences de l'ingénieur ;
 - du point de vue du MAE : peu de possibilité d'infléchir les projets.

6.3.2.2. En ce qui concerne les sciences humaines, le contexte n'est pas identique :

- Les recherches significatives dans le domaine des sciences sociales sont le plus souvent individuelles ;
- Difficultés de trouver des critères communs dans les sciences sociales : les « champs » indien et français de ces sciences « locales » sont différemment organisés (sujets d'intérêt, hiérarchie des disciplines, écoles de pensée...) ;
- Il faut aussi tenir compte du fait que la multiplicité des finalités assignées à la recherche en sciences humaines rend les arbitrages plus difficiles.

6.3.2.3. Conclusion

Il y a plusieurs dimensions du CEFIPRA dont la coopération en sciences sociales pourrait s'inspirer. Nous y reviendrons dans nos propositions. En revanche, dans le cas des sciences humaines, il n'est pas évident qu'il faille mettre l'accent *systématiquement* sur la recherche en partenariat (il est des œuvres individuelles fortes), ni sur une application trop mécanique du principe de parité.

Nous avons discuté plus haut (§ 5.3, conclusion sur les centres) la solution CEFIPRA. Elle en nous a semblé ni mûre ni pleinement adaptée aux contraintes pesant sur les centres SHS.

N.B. Il ne semble pas y avoir de raisons de principe pour que les sciences sociales ne soient pas couvertes par le CEFIPRA. Une telle hypothèse cependant n'a semblé souhaitable et/ou faisable, ni au directeur du CEFIPRA, ni au conseiller culturel. Un tel rapprochement se heurterait au fait que les sciences humaines et sociales dépendent de structures institutionnelles complètement distinctes de celles des sciences exactes en Inde.

De plus l'expérience montre que les chercheurs en sciences sociales sont généralement très récalcitrants (peut-être à juste titre) à l'idée que leurs projets ou leurs recherches puissent être évalués dans le même cadre que celui qui peut être utilisé pour les sciences exactes (ils requièrent des critères et des processus propres).

Enfin, un cadre comme celui du CEFIPRA n'est pas fait pour répondre à la multiplicité des fonctions assignées à la recherche en sciences sociales, et aux centres français qui en ont la charge en Inde.

6. 4. AUTRES COOPÉRATIONS DE PAYS DU NORD AVEC L'INDE DANS LES SCIENCES SOCIALES

Nous avons examiné un peu longuement le cas hollandais car il nous semblait particulièrement intéressant dans une perspective comparative par rapport à l'accord franco-indien. Aussi traiterons-nous beaucoup plus brièvement de la coopération entre l'Inde et quatre autres pays du nord (Royaume Uni, États-Unis, Danemark, Allemagne) dont nous avons pu nous entretenir avec leurs responsables à Delhi¹²⁰. Nous mettrons simplement l'accent ici sur les contrastes qui nous ont semblé les plus significatifs :

6.4.1. Le rôle des fondations

La coopération franco-indienne apparaissait clairement comme une affaire beaucoup plus 'gouvernementale' à plusieurs de nos interlocuteurs indiens et étrangers que celle qui pouvait exister entre l'Inde et d'autres pays. Dans ces derniers cas, en effet, le rôle joué par des institutions semi-gouvernementales (fondations de coopération allemande, universités, etc.) et par des fondations privées ou des ONG, est souvent beaucoup plus déterminant. La difficulté de cette plus grande implication étatique, du côté français – comme on nous l'a expliqué – était d'inviter, en retour, une forte implication gouvernementale du côté indien, avec tous les risques de dérive bureaucratique qui pouvaient en résulter.

- Nous avons vu que les Pays-Bas, qui avaient été pourtant un pionnier en la matière, semblaient avoir interrompu pratiquement toute forme de coopération intergouvernementale avec l'Inde dans les sciences sociales. Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'ils soient désormais complètement absents de ce domaine. Il existe, en effet, des fondations privées qui perpétuent sa présence dans les sciences sociales. Tel est le cas, par exemple, d'une fondation caritative hollandaise (HIVOS¹²¹) qui apporte une contribution financière importante (tout comme la fondation Ford, d'ailleurs) au financement de l'un des centres de recherche les plus novateurs de l'ICSSR (le CSDS). Plusieurs fondations allemandes – comme la Fondation Siefert ou la Fondation Adenauer – sont également très actives sur le terrain des sciences sociales en Inde.

Si l'on en croit les rapports existant à ce sujet, la part des financements et du rôle joué par les ONG et les fondations privées ou semi-gouvernementales dans les sciences sociales en Inde se serait beaucoup accrue au cours de ces deux dernières décennies. Or il n'y a pas de doute qu'une telle évolution soit vue de manière plutôt critique par une majorité des chercheurs indiens.

Aussi le fait qu'il n'y ait, à notre connaissance pratiquement pas (ou très peu) de fondations ou d'ONG d'origine française qui jouent un tel rôle (à l'exception de la MSH) ne présente pas que des désavantages. Mais le fait est que cela n'ajoute pas non plus de visibilité à la présence française dans les sciences sociales – pour le meilleur comme pour le pire, et cela laisse aussi reposer une responsabilité d'autant plus grande sur l'action du gouvernement français.

120. Un consortium d'universités de Suède, Norvège, Finlande et Danemark s'est formé pour établir et faire reconnaître par l'Inde (ce qui n'est pas encore le cas) un « Nordic Centre », chargé d'accueillir à Delhi ses chercheurs et doctorants de passage (ou en séjour en Inde).

121. Humanistisch Institute voor Ontwikkelingssamenwerking (Pays-Bas)

6.4.2. Le rôle des centres culturels et linguistiques du Royaume Uni et de l'Allemagne

L'Allemagne comme le Royaume Uni disposent en Inde – et plus particulièrement, à Delhi – de centres culturels et linguistiques prestigieux (*British Council, Max Mueller Bhavan*) qui bénéficient d'une grande visibilité et qui comptent encore aujourd'hui parmi les principales institutions culturelles de la ville. Leur visibilité est aussi accrue du fait de leur taille et de leur vitalité, liées au fait que l'on trouve combinées dans un même bâtiment, à la fois des activités culturelles et des activités d'enseignement. Or c'est aussi depuis les mêmes lieux que se trouve pilotée une partie importante de la coopération entre l'Inde et ces pays dans le domaine des sciences sociales. Cela ne veut pas dire que l'activité soit nécessairement plus soutenue mais elle peut facilement sembler telle car elle bénéficie probablement – dans l'esprit de beaucoup à Delhi – de l'amalgame entre ces différentes fonctions. Dans le cas français, au contraire, si un tel amalgame est fait, c'est plutôt sous la forme d'une confusion entre l'ambassade et le CSH, ce qui n'est pas forcément toujours un atout pour ce dernier. C'est peut-être une des raisons qui explique que certains de nos interlocuteurs aient souligné la plus grande importance (ou en tout cas, la plus grande visibilité) de la coopération en sciences sociales de ces pays avec l'Inde.

6.4.3. La priorité donnée aux séjours d'étudiants et de chercheurs

Plusieurs de nos interlocuteurs européens (danois, en particulier) disaient envier l'existence d'un centre comme le CSH à Delhi. Cependant s'ils voyaient dans l'existence de ce dernier un véritable atout pour la France, ce n'était pas tant, apparemment, à cause des recherches qui y étaient menées. C'était plutôt, à leurs yeux, à cause de l'aide logistique que de tels centres pouvaient apporter aux jeunes chercheurs et aux étudiants venus en stage (ou pour faire un terrain) en Inde. D'une manière plus générale, la fonction de soutien aux étudiants étrangers venus en Inde semblait représenter une priorité essentielle aux yeux de nos interlocuteurs européens et c'était aussi la seule véritable raison d'être des interlocuteurs américains (qui ne représentaient cependant qu'un volet de la coopération américaine avec l'Inde) avec lesquels nous nous sommes entretenus. Dans ce dernier cas, en effet, comme il nous l'a été expliqué, il existe toute une infrastructure gérée au nom de l'ensemble des universités américaines et dont la seule finalité est de faciliter de tous points de vue, les séjours des étudiants et des enseignants de ces universités.

7. UN DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE – LES ENJEUX ET LES CONTRAINTES – PRINCIPES D'ACTION ET RECOMMANDATIONS

7. 1. DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE

La coopération franco indienne en sciences humaines et sociales n'est pas négligeable. Elle peut faire valoir d'importants acquis ; mais elle n'est plus aujourd'hui à la mesure des enjeux ni en phase avec quelques évolutions récentes.

Son contexte est marqué par deux nouvelles contraintes :

- La globalisation accrue de la communauté SHS indienne, avec la part de migrations qu'elle entraîne. De ce point de vue, l'offre française de formations est faible et peu lisible. L'offre d'emplois (même temporaires) est quasi inexistante ;
- La spécialisation des universitaires et chercheurs français intéressés par l'Inde, qui va croissant depuis deux décennies. Sous cet angle, un vivier de connaisseurs confirmés se crée et se perpétue. Mais il conviendrait de replacer les études ou recherches sur l'Inde ou en Inde dans une perspective plus large que la seule spécificité indienne. La part des approches comparatives, celle de l'appréciation de l'apport indien à l'évolution des connaissances devraient s'amplifier. Cela implique un élargissement des disciplines impliquées, un *aggiornamento* des sujets, ainsi qu'une internationalisation des projets (Sud-Sud et Europe).

En pratique, actuellement :

- Hors dispositif du MAE de multiples acteurs français interviennent en ordre dispersé sans s'engager à la persévérance, exception faite de la MSH ;
- Le MAE est en fait seul à avoir soutenu (notamment grâce à son programme d'échanges, et aux bases avancées que sont ses centres locaux de recherche) une activité dont il a été dit qu'elle manquait de visibilité mais dont il faut reconnaître quelle sait évoluer et qu'elle produit des recherches et des publications d'un intérêt indéniable ;
- Dans le cadre même de ce dispositif, la survie des projets et programmes est obérée par le fort *turn over* des chercheurs, et par le peu de responsabilité où se sentent à leur égard les institutions et la communauté scientifique françaises ;
- Il existe du côté du partenaire indien des difficultés institutionnelles et financières à faire preuve de la même constance, même si, comme on l'a vu, ses demandes et attentes sont assez souvent exprimées de façon claire.

En rentrant dans les détails du dispositif :

Les centres de recherche en Inde fonctionnent bien actuellement. Ils ont trouvé des solutions à leur portée, pour surmonter intelligemment quelques-unes des contraintes qui rendent difficile la réalisation de leurs multiples missions.

Parmi les initiatives d'intérêt, signalons en particulier :

- Une programmation par « *projets* », qui tire profit des initiatives prises par des institutions françaises, responsabilise des chercheurs de ces établissements dans la conduite des opérations (fût-ce à distance), forge des équipes et rapporte les entreprises dispersées à des axes lisibles ;
- La signature de conventions, ouvrant l'accueil des centres à des chercheurs ou doctorants *européens* (en nombre limité, venus d'universités identifiées) ;
- La prise de participation dans la création de *centres franco indiens* de recherche, cofondés par des établissements locaux, avec obligation partielle d'autofinancement. L'association conventionnelle à tout projet de partenaires indiens, avec cosoumission recommandée à des appels d'offre internationaux (européens notamment). ;
- Une modernisation décidée de la *communication*, et une politique de coopération très active, liée au partage avec la communauté scientifique indienne environnante des moyens développés (catalogage et mise en ligne de bibliothèques précieuses ; infographie appliquée à la présentation de multiples données ; réalisation d'applications didactiques, professionnelles ou de culture, disponibles sur CD Roms ; sans compter la publication des résultats en forme accessible sur place (éditeurs diffuseurs scientifiques locaux de qualité).

Ajoutons que les recherches sont en général « bien placées », valorisant des acquis cumulés (indologie, études urbaines), et misant à bon escient sur l'excellence et l'innovation (modélisation des systèmes complexes...). L'exploitation des avantages comparatifs de chaque implantation est mise au service d'un effort pour répondre au désir actuel de connaissance des publics indien et français (écologie, santé...) ; voire au besoin d'éclairages paradoxaux et anticipateurs, que le MAE est en droit de requérir.

Le programme d'échanges de chercheurs a bonne réputation, pour sa pérennité, son ampleur, et le dévouement de ceux qui le gèrent. Il bénéficie des souplesses que sait y introduire la MSH, de sa fine connaissance des acteurs de la science indienne, et de son habileté à combiner les moyens, pour viser la construction de réseaux durables de collaboration.

Néanmoins, des faiblesses demeurent, qu'on ne peut imputer aux seuls responsables de la politique d'échange :

- Les coopérations véritables entre chercheurs sont difficiles, du fait de la différence de motivations entre spécialistes français pointus et chercheurs indiens attachés à la comparaison internationale ;
- Il n'y a pas d'implication suffisante des chercheurs indiens accueillis dans des formations françaises d'enseignement ou de recherche, d'autant que leur séjour est bref ;

- Ce problème est aggravé du fait des difficultés de langue rencontrées par des chercheurs indiens peu préparés¹²² ;
- Les doctorants français sont insuffisamment encadrés par les universitaires indiens ; les chercheurs français de passage sont pressés de collecter leurs données plus que de débattre avec des collègues locaux ;
- La construction de partenariats est donc rare, et celle de réseaux durables peu visible ;
- La mise à jour des sujets, leur pertinence (intérêt mutuel explicite, périodiquement revisité) n'a pas trouvé sa solution pérenne ;
- Certains indiens prônent des accords plus directs d'établissement à établissement ; voire entre équipes de recherche. Les institutions candidates ne manquent pas ; mais aucune ne semble assez forte pour financer un programme durable, ni assez ouverte pour échapper au soupçon de monopole et drainer des participants de tous horizons ;
- L'émiettement des interventions a l'avantage de coller parfois mieux à l'intérêt des chercheurs, et à la mise à jour des sujets. Mais il a pour rançon le manque de visibilité, de lisibilité et finalement de cohérence (pertinence d'ensemble).

122. Et par un milieu français d'accueil peu anglophone.

Il faut souhaiter que l'imagination institutionnelle permette de surmonter quelques-unes de ces limites.

Avant de proposer des principes d'action, et quelques recommandations plus tactiques, remettons en vue les enjeux d'une telle coopération pour le MAE.

7. 2. ENJEUX ET CONTRAINTES D'UNE POLITIQUE FRANÇAISE

7.2.1. De quelques contraintes

Nous avons insisté depuis le début sur le fait que la coopération franco-indienne dans les sciences sociales se caractérisait par la faiblesse relative des flux croisés d'étudiants et d'enseignants entre les deux pays. Aussi doit-on saluer toutes les initiatives qui peuvent être prises pour pallier à une telle situation. Mais il faut aussi reconnaître l'existence de raisons de fonds qui empêchent de penser que la situation pourrait changer du jour au lendemain dans ce domaine.

- Du côté français, la difficulté principale est la faible **internationalisation des chercheurs français dans les sciences sociales, surtout en direction des pays du Sud. Si l'on excepte le cas des spécialistes des pays concernés et des chercheurs spécialisés dans le développement (à l'IRD, en particulier), les chercheurs français semblent manifester, en effet, peu d'enthousiasme à l'idée de passer des séjours un peu prolongés de recherche ou d'enseignement dans d'autres pays que la France** (la seule exception existante concerne apparemment les États-Unis)

On ne rencontre certainement pas les mêmes réticences du côté indien. Il ne manque pas d'étudiants et de jeunes chercheurs désireux de se former à l'étranger ou d'y trouver un emploi, temporaire ou permanent, dans le cas des

plus qualifiés d'entre eux. Mais cela ne veut pas dire qu'une telle situation favorise nécessairement la coopération franco-indienne.

- On ne peut ignorer le fait que **l'internationalisation de la recherche en sciences sociales est polarisée largement aujourd'hui pour les étudiants et les chercheurs indiens, vers les pays anglo-saxons ; et cela pour toute une série de raisons qui s'ajoutent les unes aux autres et qui sont aussi bien d'ordre historique et linguistique qu'économique ou culturel.**

D'autre part, l'internationalisation de la recherche entraîne – en tout cas, à court terme – des risques de déperdition du potentiel de recherche dans les sciences sociales et humaines en Inde même. **Cela est dû au fait que les meilleurs chercheurs en Inde ne sont plus seulement formés le plus souvent à l'étranger (tel a presque toujours été le cas) mais qu'ils sont aussi de plus en plus nombreux à s'y fixer ou à chercher à s'y fixer.** Et cela ne favorise pas, non plus, les possibilités de coopération entre la France et l'Inde

Il existe donc bien un risque d'assister aujourd'hui – même si c'est pour des raisons parfois opposées – à une certaine provincialisation des recherches en sciences sociales qui prennent place en Inde comme en France. Du même coup, les deux pays partagent, un peu par la force des choses, une même priorité : **c'est de veiller à ce que l'internationalisation croissante de la recherche en sciences humaines et sociales ne se fasse pas au détriment de leur propre potentiel et du rayonnement que les deux pays ont pu avoir jusqu'alors dans ce domaine.** C'est par rapport à de telles préoccupations qu'il faut apprécier le rôle de la coopération franco-indienne.

7.2.2. Enjeux et orientations

Ainsi, sauf à se marginaliser, la France et l'Inde ne sauraient se désintéresser du processus d'internationalisation qui se fait jour dans les sciences sociales. Rien ne les empêche, en revanche, de tenter d'infléchir les évolutions en cours dans un sens plus favorable aux intérêts qui sont les leurs.

Cela suppose d'abord à notre sens, dans le domaine des sciences sociales, comme dans d'autres domaines, que soit défendue avec vigueur une conception véritablement multipolaire de la mondialisation (aussi bien sur le plan économique et politique que sur le plan culturel et sur le plan des idées).

Un important point commun entre l'Inde et la France réside, en effet, dans le fait – qu'en dépit de toutes leurs autres différences – ces deux pays se sont faits (jusqu'à récemment, en tout cas) les champions d'une telle conception sur la scène internationale. Dans cette perspective les investissements que peut faire le MAE dans une coopération SHS avec l'Inde se justifient pleinement.

On pourrait montrer sans difficulté que les rapprochements les plus féconds, aujourd'hui, entre chercheurs français et indiens sont précisément ceux qui invitent à reconsidérer les phénomènes de mondialisation (et l'histoire universelle) dans une perspective multi-centrée ; ou ceux qui remettent en cause certaines des évolutions hégémoniques et des idéologies dominantes (sur le plan économique, social ou culturel)¹²³.

123. Tèl est le cas, par exemple, de collaboration qui a pu s'établir entre des historiens français spécialisés sur l'Inde (Claude Markovits, Jacques Pouchepadass), ou non (Denis Lombard, Serge Gruzintsky et quelques autres) avec des historiens indiens installés en France, ou pas (Sanjay Subrahmanyam, Kapil Raj) pour insister sur la notion d'une « histoire des circulations » qui puisse ainsi contrebalancer des conceptions trop ethnocentriques de l'histoire universelle. Mais il existe aussi d'autres exemples que l'on pourrait citer, en histoire et en sociologie des sciences ou dans ce domaine des études urbaines.

Les orientations principales pourraient être, dans cette ligne :

- D'abord de valoriser la recherche française dans un domaine où elle excelle, en favorisant autant que possible des formes d'internationalisation qui correspondent effectivement à la conception du monde dont la France comme l'Inde se sont fait les champions (coopération européenne, coopérations Sud-Sud...) ;
- Ensuite de chercher à promouvoir, par le biais d'une telle coopération, des travaux et des recherches dont les résultats, en termes de connaissances et de réflexion, puissent nourrir les préoccupations communes à la France et à l'Inde dans le monde d'aujourd'hui.

Et, puisqu'il n'existe pas, pour l'instant, de masse critique de chercheurs et d'étudiants indiens en France ou français en Inde, il faut que soient utilisés avec d'autant plus de sagacité les quelques atouts dont la France dispose : à savoir, en particulier, le potentiel de recherche constitué dans les centres français à l'étranger, ceux-ci s'appuyant – plus qu'ils ne l'ont pu encore – **sur l'ensemble des forces existantes en France dans ce domaine.**

Étant donné, aussi l'importance du flux de chercheurs indiens qui viennent régulièrement en mission en France – grâce en particulier au programme d'échange, largement mis en place avec l'appui du MAE – il faudrait voir comment il serait possible d'assurer une présence plus visible et plus féconde des chercheurs indiens en France, même si cela reste sur la base de séjours temporaires.

7.2.3. Les objectifs prioritaires du MAE pour la coopération avec l'Inde dans le domaine des sciences sociales

Les considérations qui précèdent permettent ainsi à notre sens de définir les trois objectifs simples et complémentaires qui pourraient être considérés comme les priorités actuelles de la politique du MAE pour la coopération franco-indienne en sciences sociales. Ils pourraient servir également de critères pour juger de l'efficacité des initiatives diverses, qui ont été déjà été prises et surtout de celles qui pourraient l'être dans ce domaine au cours des prochaines années :

- **Faire des étudiants comme des chercheurs indiens des partenaires du plus grand nombre possible d'institutions universitaires ou de recherche en France, sur une base aussi régulière que possible ;**
- **Faire de la coopération avec l'Inde, non seulement un moyen de rapprochement bilatéral entre les communautés de chercheurs des deux pays ; mais chercher à contribuer aussi par ce biais, pour le bénéfice commun de ces deux communautés, à une internationalisation plus grande des chercheurs français et indiens (ouverture européenne, en particulier) ;**
- **Mettre à profit l'existence des centres à Delhi et à Pondichéry pour développer un partenariat scientifique dans le domaine des SHS et l'ouvrir à une dimension régionale et internationale.**

7.3. PRINCIPES D'ACTION ET RECOMMANDATIONS

La question est maintenant de savoir comment utiliser les dispositifs de la coopération où le MAE exerce son influence (directe ou indirecte) pour atteindre les objectifs précédents.

Il nous semble qu'un certain nombre de principes directeurs peuvent être énoncés, servant de base à l'imagination institutionnelle comme aux recommandations tactiques et pratiques que nous suggérerons pour l'heure.

Pour la clarté de l'exposé, sans négliger ni l'essentiel ni le détail, le texte qui suit traitera en gros caractères l'essentiel et en encadrés et petits caractères en italiques ce qui relève de mesures concrètes jugées pouvoir contribuer à réussir l'essentiel.

Les principes essentiels sont :

- **L'élargissement de la Communauté française intéressée ;**
- **Une internationalisation plus marquée des actions et programmes ;**
- **Une responsabilisation accrue des établissements de recherche en France dans la coopération ;**
- **Des formes facilitant l'appropriation de la coopération par la communauté scientifique indienne.**

L'exercice de ces principes pourrait se traduire par les quatre ensembles suivants de recommandations :

- 1. pour une meilleure programmation des missions et des invitations qui prennent place dans le cadre des échanges bilatéraux ;**
- 2. pour une plus grande internationalisation de la coopération entre la France et l'Inde ;**
- 3. pour une meilleure définition de la mission des centres, et de leurs objectifs principaux ;**
- 4. pour compléter éventuellement le dispositif de coopération français en Inde.**

7.3.1. Pour une meilleure programmation des missions et des invitations qui prennent place dans le cadre des échanges

Une plainte sérieuse qui nous a été faite par plusieurs de nos interlocuteurs à propos des échanges bilatéraux concerne la possibilité qu'il y aurait d'"abuser" du système, dans la mesure où certains chercheurs indiens invités en France pour un mois, ne passeraient, en réalité, qu'un minimum de temps en France ou y auraient une activité académique tout à fait minimale. Il nous semble que l'on pourrait remédier à une telle situation :

- En admettant (plutôt qu'en refusant le fait) que les chercheurs invités en France aillent aussi dans d'autres pays européens, mais en aménageant, différemment, dans de tels cas, le cadre de leur venue (voir recommandation sur le principe des missions « couplées ») ;

- En ayant des exigences beaucoup plus précises, par rapport aux demandes qui peuvent leur être faites, d'intégration académique lors de leur séjour en France (voir recommandations suivantes) ;
- En soutenant (plutôt qu'en refusant) l'utilisation à bon escient de financements MAE pour internationaliser tant soit peu les échanges bilatéraux.

Cependant pour que de telles recommandations aient un sens, il nous semble qu'une réflexion préalable serait nécessaire, à la fois sur l'organisation du séjour des chercheurs indiens en France et sur ce qui peut être attendu plus spécifiquement des échanges :

- **Les échanges devraient être précédés par un travail mené en commun (réunions en France et/ou en Inde) pour définir des demandes précises et des thèmes d'intérêt commun, pour mieux orienter la sélection des invités et des missionnaires ;**
- **Il faudrait parvenir, d'une manière ou d'une autre, à une plus grande implication des institutions de recherche et des universités françaises pour faire fonctionner les échanges bilatéraux ;**
- **Il faudrait s'assurer que les chercheurs ne soient invités en Inde comme en France que s'ils sont associés à un labo, une équipe, un chercheur qui les intègre provisoirement, ou qui, au minimum, les fait intervenir dans le cadre d'un séminaire ou de réunions de l'équipe de recherche ;**
- **Il faudrait accepter l'idée que si de telles conditions ne sont pas remplies, cela ne vaut pas nécessairement la peine d'inviter quelqu'un (sauf exception, pour l'accomplissement de ses propres recherches) ; et tant pis s'il y a, peut-être, quelques invités de moins à cause de cela, chaque année.**

Nous proposons que soit menée une réflexion, sous l'égide de la MSH, qui resterait le maître d'œuvre de ces échanges – sur les moyens qui permettraient d'associer de plus près les établissements français d'enseignement supérieur et de recherche à la procédure de coopération bilatérale entre l'Inde et la France. Nous suggérons ici quelques moyens pour y parvenir :

- Associer des représentants des institutions de recherche et des établissements d'enseignement supérieur, d'une manière ou d'une autre, au processus de sélection des invités indiens et des missionnaires français dans le cadre de la procédure bilatérale. Cela pourrait impliquer, par rotation, plusieurs des établissements, (IRD, EHESS, PARIS III, CNRS, etc.) ;
- Demander en échange :
- Que le plus grand nombre possible d'institutions de recherche et/ou d'enseignement s'engage à accueillir provisoirement certains des invités indiens à qui il pourrait être demandé de :
 - donner un nombre limité de conférences,
 - s'associer provisoirement aux travaux des équipes de recherche.
- Que ces institutions prennent également la responsabilité de mobiliser leurs chercheurs pour effectuer des missions en Inde.

Une telle inflexion de la procédure bilatérale aurait aussi l'avantage de la rendre plus complémentaire du **programme Hermès** qui pourrait être alors amplifié, si l'expérience se révèle concluante.

Mais pour qu'une telle évolution ait un sens, il faudrait aussi, à notre avis, qu'elle parte d'une réflexion préalable sur les domaines comme sur les thèmes de recherche où existent effectivement des possibilités de dialogue et de coopération féconde entre chercheurs français et chercheurs indiens.

Or, une telle réflexion ne s'improvise pas, et nous aimerions recommander la suggestion qui nous a été faite par certains de nos interlocuteurs – en France comme en Inde – d'organiser, périodiquement, des rencontres entre chercheurs français et indiens qui se donneraient explicitement comme but, de définir, dans les différentes disciplines des sciences sociales, les domaines de recherches et les thématiques où une telle coopération pourrait effectivement correspondre à des attentes et à des intérêts communs, en Inde comme en France. (Sous la responsabilité du Comité de suivi Asie ? ou du Comité local de suivi des centres ? Ou/et de la MSH ? Voir plus bas).

Les conclusions de ces rencontres pourraient alors servir de base pour définir plus précisément le cadre institutionnel et intellectuel dans lequel devraient prendre place aussi bien les missions de chercheurs indiens en France que les missions de chercheurs français en Inde. Et il serait aussi possible, d'évaluer sur cette base, après un certain temps, dans quelle mesure, la procédure bilatérale a rempli ou non ses promesses.

Autres suggestions

- *Sélection des bénéficiaires*

Comme on l'a vu précédemment une des difficultés de l'accord franco-indien est liée à l'emprise qui peut être parfois trop forte des bureaucraties indiennes de la recherche sur le choix des missionnaires indiens. Leur participation est souhaitable mais nous nous demandons s'il n'est pas possible de modifier diplomatiquement la procédure de sélection des bénéficiaires des échanges :

- en essayant de faire cesser l'habitude qui consiste à laisser le libre choix des candidats indiens à chacune des institutions indiennes **séparément** (comme c'est actuellement le cas), et en essayant de constituer, sur une base un peu différente la commission qui déterminerait collectivement le choix des candidats. On pourrait imaginer, en particulier, qu'y siègent, non seulement des représentants des Councils, mais aussi des experts indiens indépendants qui pourraient être choisis sur une base différente (membres du conseil de suivi du CSH et de l'IFP, par exemple) et qui permettraient d'ôter aux échanges leur connotation trop bureaucratique.

- *Invitations groupées*

Privilégier les groupes de chercheurs qui demandent à venir en France sur un thème plus ou moins commun pour éviter l'impression de saupoudrage, dénoncée en Inde comme en France.

- *Durée des invitations*

Essayer de ne pas fixer mécaniquement du côté indien la durée de séjour des candidats et moduler celle-ci en fonction de la qualité des demandes.

- *La question de la langue*

Essayer de coupler les invitations en France avec une initiation minimale à la langue française pour les chercheurs et les universitaires indiens (JNU et le SCAC à Delhi sont prêts à réfléchir à une formule en ce sens).

- *Priorité aux jeunes chercheurs*

Réorienter davantage la procédure bilatérale vers des chercheurs qui soient plutôt en début de carrière aussi bien du côté indien que du côté français (accord indien et français sur ce point : processus en cours).

Veiller à l'insertion provisoire des chercheurs indiens dans des laboratoires ou UMR bien déterminés, plutôt que les laisser libres de rester exclusivement à la MSH.

- *Organisation de colloques « couplés »*

Systématiser le principe d'organisation des colloques couplés, en Europe comme en Inde, avec plusieurs institutions européennes (partage des invitations). Là encore, les représentants des institutions d'autres pays européens (British Council, Heidelberg, Hollande) ont manifesté leur intérêt pour ce genre de formule.

7.3.2. Pour une plus grande internationalisation de la coopération entre la France et l'Inde

7.3.2.1. Dans le cadre des missions de chercheurs indiens en France

Pour accroître l'attrance de la France aux yeux des chercheurs indiens les plus qualifiés, il nous semble intéressant d'essayer de jouer d'un certain nombre de pratiques qui existent déjà de manière informelle mais qui pourraient être explicitement valorisées en tant que telles.

Le principe des missions « étapes »

Une des contributions les plus effectives de la MSH à la coopération franco-indienne consiste à offrir la possibilité de courtes missions de recherche (en finançant leur séjour mais pas leurs voyages) à des chercheurs indiens qui peuvent ainsi combiner une courte étape en France avec un voyage (de recherche ou non) en Europe ou aux États-Unis.

Il nous semble que c'est effectivement un des meilleurs moyens de maintenir des partenariats et des réseaux de recherche entre les chercheurs français et des chercheurs indiens, travaillant non seulement en Inde mais aussi à l'étranger (États-Unis, Royaume Uni, en particulier).

Nous nous demanderons si de telles opportunités, qui ne pourraient pas être mieux gérées qu'elles ne le sont actuellement par la MSH, ne pourraient pas :

- **Faire l'objet d'une publicité officielle et plus grande, en direction des chercheurs d'origine indienne qui travaillent en Inde mais aussi à l'étranger ;**
- **Faire l'objet d'une participation financière du MAE, au lieu d'être laissées exclusivement à la charge financière de la MSH. Cette dernière garderait le soin de les coordonner.**

L'expérience, si elle se révélait efficace pourrait d'ailleurs être étendue par le MAE à la coopération avec d'autres pays que l'Inde.

Les missions « couplées » en Europe

Il arrive fréquemment que les chercheurs indiens invités par la MSH fassent également de brefs séjours de recherche dans d'autres pays européens, et cela en fonction de leur programme de recherche mais aussi de leurs réseaux personnels de recherche.

Nous nous demandons aussi dans ce cas s'il ne serait pas désirable de faciliter et d'officialiser de telles pratiques en offrant aux chercheurs indiens la possibilité de missions couplées dans deux (ou plusieurs) pays européens.

L'avantage de tels couplages se situe, à notre sens, à plusieurs niveaux :

- Aux yeux de chercheurs indiens, il pourrait rendre un séjour en Europe plus fécond et plus attractif sur le plan scientifique ;
- Il permettrait d'eupéaniser la coopération avec l'Inde et de favoriser les partenariats de recherche fondés sur une base plurinationale ;
- Il permettrait de partager les frais de voyage et mission des chercheurs indiens avec les institutions européennes concernées : Heidelberg en Allemagne, SOAS en Angleterre, Göteborg en Suède, et d'autres le seraient... Tous les interlocuteurs (hollandais, anglais, allemands, danois) avec qui nous avons discuté, de manière tout à fait informelle, d'une telle possibilité semblaient véritablement intéressés par une telle suggestion.

Les missions « dans les pays tiers »

Une autre forme d'internationalisation de la coopération entre la France et l'Inde pourrait reposer sur la mise en place de missions et de partenariats de recherche, qui pourraient être coordonnée (et partiellement financées) par la France mais qui se dérouleraient dans des pays tiers. Les chercheurs indiens pourraient demander ainsi à participer à des programmes de recherche organisés par des centres de recherche du MAE ou par d'autres institutions françaises (comme l'IRD ou l'EFEO, par exemple) dans d'autres pays que l'Inde ou la France.

7.3.2.2. *Pour une meilleure internationalisation des centres français en Inde*

Nous avons constaté que des efforts importants avaient été faits au cours de ces récentes années pour internationaliser les centres français à l'étranger. Une telle internationalisation se joue simultanément à plusieurs niveaux et nous voudrions faire ici quelques recommandations pour renforcer un tel processus. La première exigence, bien sûr, est celle d'une coopération renforcée entre chercheurs français et indiens dans le cadre du fonctionnement des centres et des différentes activités qui y prennent place.

Les exigences du bilatéralisme

- Participation de chercheurs et universitaires indiens aux activités des centres

Une question de parité

Des efforts persistants sont faits pour établir une plus grande parité, en termes de salaires et de statut, aux chercheurs indiens impliqués, à un titre ou un autre, dans l'activité des centres. Nous voudrions souligner ici, après d'autres, l'importance effective d'un tel effort dont les répercussions sont considérables pour la réputation de ces centres, dans la mesure où beaucoup d'indiens y voient un test de l'état d'esprit « véritable » dans lequel est entreprise la coopération entre la France et l'Inde.

Sur le plan du statut, nous avons dit l'intérêt, autant que possible, de mettre des indiens en charge d'axes ou de projets. C'est un tournant déjà pris. En termes de salaires, la question est plus délicate. Mais une entente pourrait se trouver, portant sur des montants décentes et bien sûr réglementaires. D'autres organismes français (l'IRD par exemple, ou Aire Développement) ont rencontré ce problème et expérimenté des solutions.

Il ne faut pas oublier de mentionner aussi (mais cela risque d'être un vœu pieux) que le recrutement des universités françaises (et des grands organismes de recherche) pourrait s'ouvrir beaucoup plus réellement à des étrangers (indiens en particulier), y compris au moyen d'appels d'offre internationaux (dont les universités anglo-saxonnes ont la pratique consommée : ce qui a valu à un certain nombre d'indiens, et de jeunes français indianistes, d'y être recrutés. Voir plus haut devenir des doctorants reçus au CSH).

Une question de nombre

Nous avons souligné au passage l'intérêt (bien compris par les centres) d'élargir le nombre des chercheurs indiens employés (tout en maintenant des exigences de qualité, ce qui est ici très possible). Cela peut s'allier utilement avec la mise en cohérences des forces disponibles avec les projets phares (comme on le souligne à Pondichéry) ; et avec la coopération sur des thèmes originaux (programme « open ») avec des centres de recherche indiens innovants. Mais il y faut des moyens.

Parmi les intéressantes suggestions faites en comité de pilotage de cette évaluation, retenons la possibilité pour de grands établissements français

d'accorder des bourses post-doctorales à des indiens au sein de centres du MAE (l'IRD l'envisage). Celles-ci s'ajouteraient aux bourses que les centres eux-mêmes peuvent déjà accorder (éventuellement co financées par l'Inde, comme on en a l'exemple au CSH ; ou liées à des contrats extérieurs comme il en est à l'IFP).

Participation de chercheurs et universitaires indiens aux orientations et au suivi des centres

Il est aussi crucial d'associer véritablement nos partenaires indiens à la vie des centres, et un tel objectif doit être pris en compte prioritairement dans le fonctionnement du conseil scientifique des centres français en Inde. Cela suppose, en particulier, de redéfinir clairement la constitution et les pouvoirs effectifs d'un conseil paritaire franco-indien en faisant en sorte que ce dernier :

- a. soit garant (et puisse aussi servir de recours) pour préserver l'autonomie des centres sur le plan scientifique
- b. aide à en discuter et à en préciser les orientations scientifiques

Meilleure intégration des jeunes chercheurs français qui sont au CSH et à l'IFP dans les institutions indiennes

L'intégration des jeunes chercheurs français dans les institutions indiennes :

- inciter les jeunes chercheurs français à fréquenter plus assidûment les institutions indiennes auxquelles ils sont formellement affiliés (c'est une proposition indienne ; on pourrait envisager plus de thèses en cotutelle, en y mettant quelques moyens (rémunération des encadreurs indiens).

7.3.2.3. Pour une plus grande internationalisation des centres français en Inde : au-delà du bilatéralisme

Accords avec des établissements européens

Il s'agit de multiplier les accords – sur le modèle de celui qui existe actuellement entre Heidelberg et le CSH – pour que des doctorants ou des chercheurs, venant d'autres institutions européennes, puissent contribuer aux thématiques propres à chacun des centres (pour une période déterminée). Financés par leurs institutions d'origine, ils bénéficient de la logistique, du patronage et de l'environnement intellectuel des centres¹²⁴.

124. Sans formalisme, l'IFP a développé lui aussi une telle pratique.

Programmes Sud-Sud

Nous avons signalé l'intérêt de soutenir, dans quelques cas qu'on ne peut rêver trop nombreux (car le montage est difficile), des coopérations entre deux centres du MAE en pays différents, impliquant des chercheurs nationaux des deux lieux. Plusieurs collègues indiens nous ont confirmé l'attention que cette formule pourrait retenir en Inde, eux-mêmes (spécialistes notamment d'études sur la science) s'y déclarant fort intéressés.

7.3.3. Pour une clarification des objectifs des centres, et leur meilleure intégration dans la communauté scientifique française.

Hiérarchisation des objectifs :

On pourrait apprécier les activités des centres en les rapportant à deux objectifs :

- Objectif 1 : servir de bases avancées en Inde pour *l'internationalisation des recherches françaises* en sciences sociales et humaines ; valoriser ces recherches en Inde même :
 - accueil de stagiaires et de chercheurs,
 - conférer à des projets français une dimension internationale (franco indienne ou euro indienne),
 - pépinière de nouveaux projets, etc.
- Objectif 2 : acquérir et maintenir un statut d'institutions *de référence sur le plan international* dans un nombre préférablement limité de domaines de recherche ;
- Corollaire : définir clairement des principes **d'évaluation** individuelle et collective, déterminés en fonction des deux objectifs précédents. Faire jouer ces critères au sein d'UMR impliquant les centres. Les faire jouer lors du recrutement de chercheurs français ou indiens. Les faire valoir lors de mêmes recrutements (y compris dans le cadre UMR, et dans la celui du recrutement de chercheurs – indiens ou français – par les institutions françaises).

Il est essentiel que les chercheurs qui travaillent dans les centres soient conscients de la mission qui leur est impartie de médiation (contacts, aide logistique, etc.) pour faciliter l'existence de projets conjoints entre chercheurs français et indiens aussi bien qu'entre institutions françaises et étrangères, et cela dans une perspective aussi ouverte que possible. Mais pour qu'ils s'impliquent véritablement, **il faut qu'une telle mission soit particulièrement valorisée, à la fois en termes d'évaluation individuelle des chercheurs et en termes d'évaluation collective des centres.**

Recommandations concernant les missions classiques :

7.3.3.1. Recherche

L'objectif d'**UMRisation** est essentiel. Les personnes et les travaux doivent toutefois être évalués de façon non conventionnelle¹²⁵. Il s'agit de trouver une forme originale d'UMR (« Laboratoire mixte international » ?) pouvant associer plusieurs organismes, et dotée de grilles d'évaluation tenant explicitement compte des activités déployées pour satisfaire à chacune des missions.

La recherche dans les centres gagnera d'autre part, à s'appuyer, plus que jamais, *sur les projets d'institutions françaises, et sur leurs personnels*. Elle gagnera à se structurer elle-même par projets, impliquant des responsables français.

Il lui revient enfin de faire sens international et local, en se développant pour une part significative hors des domaines classiques, avec imagination.

On doit souligner le rôle actif qu'on serait en droit d'attendre sur le plan de la stratégie scientifique (et de la publicité faite aux travaux) de la part du Conseil

125. À la fois aux résultats académiques et pratiques. Il s'agit de prendre en compte, de manière effective et équitable, tous les « métiers de la recherche » mis en œuvre pour répondre aux missions assignées (découverte, formation, coopération, valorisation). Bien qu'elles disposent en principe de grilles en ce sens, les instances françaises d'évaluation, pétries d'académisme, les respectent peu.

scientifique de pôle (Asie). Il serait bien le moins qu'il consacre à ces aspects une session annuelle, où il ne serait question que de science, et non de recrutements ou de questions administratives.

7.3.3.2. Coopération

On doit souhaiter qu'en Inde le Comité de surveillance se montre actif (il pourrait peut-être avoir la charge tous les deux ans d'organiser une conférence de chercheurs, apportant leur suggestion pour une mise à jour des thématiques).

On doit souhaiter en outre que la plupart des projets fassent l'objet de partenariats explicites (y compris travaux doctoraux, en cotutelle).

Enfin, il faut saluer et encourager toute attitude proactive dans la création de « centres franco indiens », ou/et de projets ambitieux conjoints (construits éventuellement en coopération européenne, ou/et sur la base de contrats internationaux significatifs).

7.3.3.3. Accueil et formation

Ces deux missions sont majeures. Il est bon d'aider le plus possible de doctorants français (y compris ceux venant occasionnellement sur place) ; mais aussi un choix de stagiaires de maîtrise ; et quelques post-doctorants européens. La règle pourrait être de le faire dans le cadre de conventions avec leurs établissements d'origine, s'engageant à des contreparties intellectuelles (encadrement, direction de projets, aide à la publication internationale...). Une autre règle est sans doute de ménager un « open programme » (1/4 à 1/5 du total), ouvrant à l'innovation thématique¹²⁶.

7.3.3.4. Ministère des Affaires étrangères

À l'intention du ministère des Affaires étrangères, il s'agit de conduire des études anticipatrices, sur l'évolution de fond de la culture et de la société indienne ; et non d'apporter une information instantanée sur des points d'incidence pratique éphémère.

Celles-ci relèvent de notes des services ; ou d'une valorisation occasionnelle des travaux de recherche, résultat de la bonne entente habituelle. À noter : des études de certaine ampleur pourraient faire l'objet de commandes en forme et payées par le SCAC (le directeur vérifiant que leur Projet entre bien dans le plan scientifique du centre, et le SCAC mettant en place un comité de suivi qui se tiendra au fait de l'avancement des travaux et de ses résultats).

Autres suggestions

- s'assurer que les thématiques choisies se prolongent dans la durée et qu'elles excèdent en particulier, la durée de mandat des directeurs de centre ;
- faire participer au travail de recherche non seulement des chercheurs français et indiens mais aussi, dans la mesure du possible, d'autres chercheurs européens.

126. L'exigence de qualité et d'originalité serait ici au plus haut. Le financement serait partiellement assuré par le centre (dont ce serait un « Axe » particulier), avec nécessité de subventions extérieures ou d'une contribution contractuelle de l'établissement d'origine. La sélection des projets peut revenir au directeur de Centre, ou traduire des suggestions de la conférence périodique de chercheurs franco indienne suggérée ci-dessus.

127. Comme le fait le Rapport d'activités 2004. Le contenu des thèmes ne devrait pas coïncider, comme souvent, avec le champ d'activités d'une personne (mais bien d'une équipe).

En ce qui concerne plus spécifiquement le CSH

- Mettre en avant quelques thèmes parlants¹²⁷, et en leur sein des projets phares. Les axes pour leur part doivent porter un titre lapidaire, évocateur de leur pluridisciplinarité. On ne saurait faire croire à des départements cloisonnés, découpés académiquement et limités à quelques disciplines :
 - le nombre de chercheurs présents au CSH ne le permet pas,
 - il n'y a aucune raison de spécialiser le CSH de manière permanente et plus ou moins institutionnalisée, dans deux ou trois domaines seulement des sciences sociales¹²⁸. Ce n'est pas sur une telle base que doivent se définir pour une période donnée, les thématiques privilégiées, données à la recherche,
 - ce serait, quand même, un paradoxe de favoriser une ossification institutionnelle du CSH en mini-départements, quand le grand mérite récent de l'IFP, sur le plan institutionnel, est précisément d'avoir combattu une telle logique.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'IFP et l'EFEO

- Il existe en ce moment une excellente entente entre l'IFP et l'EFEO. L'expérience a montré cependant que la coexistence entre les deux institutions pouvait, en cas de conflit, nuire à l'efficacité de leurs activités aussi bien qu'à leur réputation. Pour prévenir une telle situation, la solution idéale semblerait devoir être – comme cela est déjà plus ou moins le cas dans les faits – que l'EFEO soit institutionnellement reconnue comme le département d'indologie de l'IFP. Il semblerait cependant que – pour d'obscures raisons de susceptibilité institutionnelle – une telle solution soit trop simple pour faire l'assentiment de tous.

En ce qui concerne les synergies entre l'IFP et le CSH

- Il existe d'évidentes parentés entre certaines thématiques des deux centres. Loin de s'en formaliser (car il ne s'agit pas de doublons : les sujets correspondent à un réel avantage comparatif de chaque centre dans sa région), il conviendrait de s'y appuyer pour amplifier la visibilité : organiser leur rencontre, confronter les approches, les problématiques et les résultats. Exemples (non exhaustifs) : secteur informel (CSH) et microcrédit (IFP) ; pharmacie et systèmes de santé (approches diverses, IFP et CSH) ; (bio) diversité (IFP), et son évaluation (CSH : rapprochement en cours à l'initiative de N. Gravel...).

7.3.4. Pour compléter le dispositif de coopération française en Inde

L'enjeu est assez important pour qu'on envisage, nous semble-t-il, un accroissement de l'effort français de coopération en SHS dans ce pays.

Le dispositif du MAE est cohérent et fonctionne de façon largement satisfaisante. Il faudrait attendre des initiatives nouvelles non tant du ministère, mais d'autres acteurs : au premier chef de la part du ME-ESR, trop peu engagé, et des grands établissements de recherche ou d'enseignement (aujourd'hui bénéficiaires du dispositif, mais petits contributeurs, institutionnellement versatiles et distraits).

Chacun doit être pertinent, soit du fait de sa portée pratique (ex en cours : gouvernance urbaine, dynamiques péri-urbaines, relations de l'Inde avec son voisinage ; l'Inde et le monde – ce dernier supposant un regroupement de projets pour l'instant dispersés -) ; soit parce qu'ils promettent des avancées scientifiques internationales (ex en cours : nouvelles perspectives en économie théorique et appliquée). Les projets phare seraient mis en avant en raison de leur partenariat (ample) et de leur ambition (autre que de faire œuvre individuelle, ou d'organiser de simples réunions scientifiques) ; d'une reconnaissance internationale (dont l'un des signes sûrs est le financement significatif par des organismes internationaux) ; ou de leur originalité et de leur probable impact intellectuel (ex : décisions à conséquence radicalement incertaines ; évaluation multidimensionnelle de la diversité et de la liberté). Il s'agit aussi de veiller à une intégration des doctorants dans les équipes, meilleure qu'il n'y paraît si l'on s'en tient au positionnement de leurs travaux personnels dans les thématiques du centre. Il serait bon peut-être enfin de reclasser certains projets actuellement dispersés dans plusieurs thèmes, ou d'assurer leurs synergies, en raison de leur parenté de sujet (ex. : divers projets sur la santé, ou sur l'intégration mondiale du secteur informel...).

128. Il s'agit par exemple aujourd'hui de favoriser la fréquentation du centre par de jeunes anthropologues, dont la présence a diminué malgré le nombre des doctorants indianistes français.

Dans un premier temps, on pourrait recommander :

- **Un programme de traduction**

Un programme significatif de **traduction** mettant à disposition des travaux marquants des travaux marquants récents d'Indiens et de Français à publier chez un éditeur en vue.

- **Un soutien à des sites internet et à des Revues**

Les propositions ne seraient éligibles que si elles font preuve d'un *internationalisme large* (au-delà des frontières franco-indiennes), dès le départ. Elles seront donc d'abord rares. Mais on ne doit pas oublier que les Lettres de réseau, et surtout les Revues sont l'un des outils les plus structurants de la communauté scientifique ; l'un les plus légitimes et des plus robustes aussi, aux effets bien plus durables que ceux d'un Colloque ou d'une banale rencontre scientifique. Rien n'oblige au reste à signer des chèques à vie ; mais plutôt à assurer le « seed money », indispensable dans les 3 ou 4 premières années de lancement¹²⁹. En ce cas, le financement pourrait venir du SCAC.

- **Un soutien à la promotion**, en France et en Inde, de travaux originaux susceptibles de faire date, de rencontrer un public, et de sensibiliser les deux communautés scientifiques à leurs travaux respectifs.

On recommandera notamment :

- La création d'un « **Prix de la recherche internationale** » (qui concernerait l'ensemble des centres de recherche du MAE, et pas seulement ceux de l'Inde).

Il est paradoxal que des travaux primés par les anglo-saxons ou répertoriés par de grandes bases bibliographiques (IBSS...) restent méconnus par la communauté scientifique française ; voire méprisés, faute d'être publiés chez des éditeurs français médiocres. Le Prix que nous recommandons pourrait comporter trois mentions : jeune chercheur, synthèse théorique, travaux de terrain, et peut-être distinguer plusieurs aires géopolitiques. Il comporterait un pécule attribué à l'auteur, et nécessairement la traduction de l'ouvrage et sa publication en français chez un éditeur scientifique en vue.

129. Toute proposition devrait préciser la diffusion envisagée (voire les éditeurs diffuseurs approchés et intéressés, de capacité mondiale avérée)

ANNEXES

ANNEXE 1

RAPPORT D'EXPERTISE RÉALISÉ PAR L'AJECID

M. Bertrand WERT – Mme Patricia COIGNET, (décembre 2005)

On trouvera ci-après l'essentiel du rapport préparatoire demandé à AJECID¹³⁰ (Association des Jeunes Experts pour la Coopération Internationale et le Développement) en vue de rassembler l'information indispensable aux experts chargés de l'évaluation de la coopération franco-indienne dans le domaine des SHS.

Pour diverses raisons, ce travail n'a été disponible qu'après la mission des experts en Inde. Un certain nombre d'informations n'ont donc pu être prises en compte dans le rapport principal. Cela n'a pas eu d'incidence sur l'analyse et les conclusions de l'expertise elle-même. Il a cependant paru souhaitable de les mettre à disposition du lecteur car elles apportent des compléments utiles à la bonne connaissance des financements et des mécanismes mis en œuvre dans le cadre de la coopération.

I. ACTIVITÉS ET DÉPENSES DE LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME :

Ce tableau permet de visualiser les échanges de chercheurs entre la France, l'Inde entre 1992 et 2003 ainsi que le montant des dépenses pour le programme Inde et Asie du Sud, informations précisées et détaillées dans les deux graphiques suivants.

Tableau de répartition du budget de la MSH et de sa composante MAE

Années	Dépenses de la MSH en Francs ou Euros (coef. Mult : 6,55957)	Participation du MAE au budget Programme Franco-indien de la MSH en Francs ou Euros	Invitations de chercheurs indiens et d'Asie du Sud en France*****	Missions de chercheurs français en Inde
1992	1 062 070 F	400 000 F	57	16
1993	1 040 000 F	400 000 F	69	16
1994	1 224 554 F	400 000 F	82	16
1995	1 419 400 F	500 000 F	75	19
1996	979 533 F	350 000 F ^a	75	8
1997	910 687 F	350 000 F	71	15
1998	1 134 179 F	350 000 F + 30 000 F ^b (colloque Pakistan)	74	19
1999	765 057 F	300 000 F	56	12
2000	830 839 F	278 651 F	57	6
2001	911 921 F	300 000 F	67	18 ^c
2002	130 547 € (856 332,18 F)	45 374 € (297 633,92 F)	53	18 ^c
2003	160 954 € (1 055 789,02 F)	45 750 € ^d (300 100,32 F)	64	17
Montants vérifiés				

130. Auteurs :
M. Bertrand WERT –
Mme Patricia COIGNET –
ajecid@yahoo.fr /
www.ajecid.org

a. Le montant a été rajouté à la main sur le document. Il n'a pas été inclus dans le document original dont nous avons copie.

b. Colloque « Fifty Years of Pakistan. Retrospective and Perspectives » Paris MSH, 3-4 juin 1998, obtention d'une subvention MAE de 30 000 F

c. Chiffre incluant les déplacements pour des colloques en Inde de chercheurs français.

d. Pour précision (apportée par Gilles Tarabout MSH) : la somme effectivement dépensée pour les invitations effectuées dans le cadre bilatéral (ici indiqué en raccourci comme « MAE ») est de 59270 euros ; la subvention accordée par le MAE est de 45750 euros ; la différence a été couverte par la MSH.

***** Les chiffres indiqués incluent parfois des chercheurs du Pakistan, du Bangla Desh et du Sri Lanka, venus sur crédits MSH ou ministère de la Recherche (précision apportée par Gilles Tarabout MSH).

Sources : Maison des Sciences de l'Homme

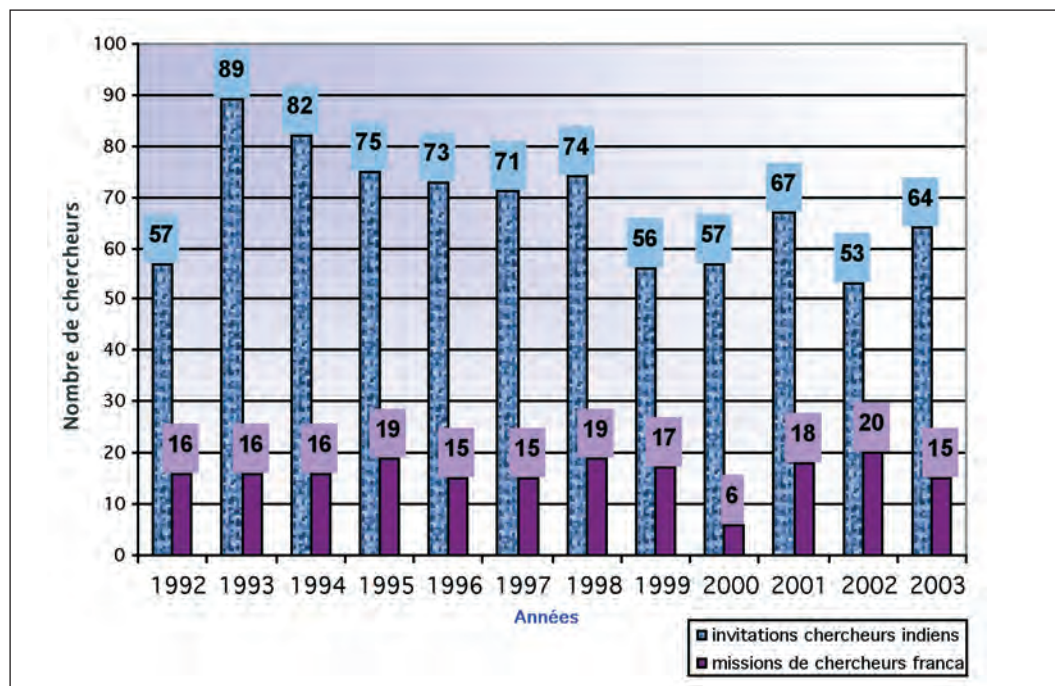
- a. Programme franco-indien / dépenses 1993, 15 pages (photocopies)
- b. Programme franco-indien / dépenses 1994, 22 pages (photocopies)
- c. Programme franco-indien / dépenses 1995, 16 pages (photocopies)
- d. Programme franco-indien / dépenses 1996, 16 pages (photocopies)
- e. Programme franco-indien / dépenses 1997, 16 pages (photocopies)
- f. Programme franco-indien / dépenses 1998, 18 pages (photocopies)
- g. Programme franco-indien / dépenses 1999, 13 pages (photocopies)
- h. Programme franco-indien / dépenses 2001, 17 pages (photocopies)
- i. Programme franco-indien / dépenses 2002, 14 pages (photocopies)
- j. Programme franco-indien / dépenses 2003, 12 pages (photocopies)

Commentaires :

L'effort de transparence dans l'utilisation des différents fonds dont bénéficie annuellement la MSH en provenance du MAE doit être poursuivi.

Il est capital que la répartition des subventions de la MSH continue à être précisément établie sur les différents postes de dépenses (invitations, missions, colloques, aides aux publications, frais de réception).

Nombre et provenance des chercheurs échangés par l'intermédiaire du budget de la MSH

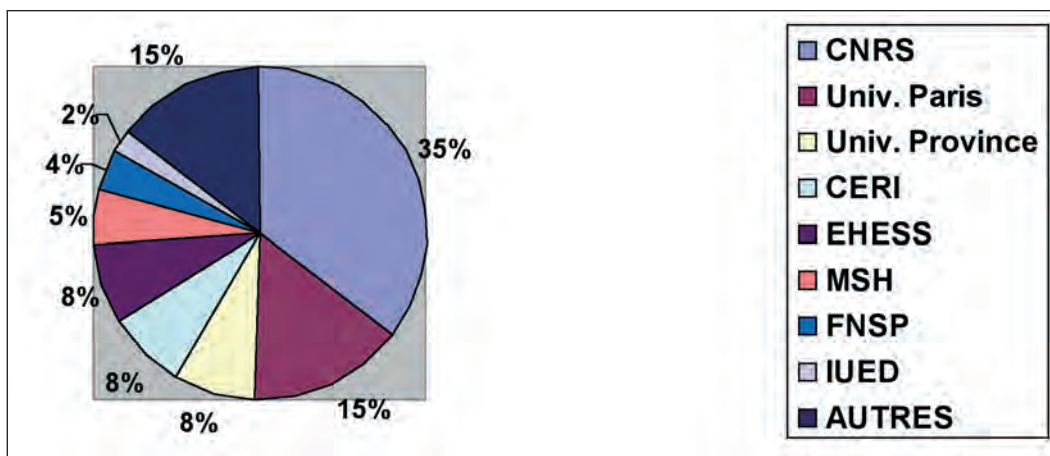


Sources : Maison des Sciences de l'Homme

- a. Programme franco-indien / dépenses 1993, 15 pages (photocopies)
- b. Programme franco-indien / dépenses 1994, 22 pages (photocopies)
- c. Programme franco-indien / dépenses 1995, 16 pages (photocopies)
- d. Programme franco-indien / dépenses 1996, 16 pages (photocopies)

- e. Programme franco-indien / dépenses 1997, 16 pages (photocopies)
- f. Programme franco-indien / dépenses 1998, 18 pages (photocopies)
- g. Programme franco-indien / dépenses 1999, 13 pages (photocopies)
- h. Programme franco-indien / dépenses 2001, 17 pages (photocopies)
- i. Programme franco-indien / dépenses 2002, 14 pages (photocopies)
- j. Programme franco-indien / dépenses 2003, 12 pages (photocopies)

Provenance des chercheurs français en Inde (1992-2003)



Sources : Maison des Sciences de l'Homme

- a. Programme franco-indien / dépenses 1993, 15 pages (photocopies)
- b. Programme franco-indien / dépenses 1994, 22 pages (photocopies)
- c. Programme franco-indien / dépenses 1995, 16 pages (photocopies)
- d. Programme franco-indien / dépenses 1996, 16 pages (photocopies)
- e. Programme franco-indien / dépenses 1997, 16 pages (photocopies)
- f. Programme franco-indien / dépenses 1998, 18 pages (photocopies)
- g. Programme franco-indien / dépenses 1999, 13 pages (photocopies)
- h. Programme franco-indien / dépenses 2001, 17 pages (photocopies)
- i. Programme franco-indien / dépenses 2002, 14 pages (photocopies)
- j. Programme franco-indien / dépenses 2003, 12 pages (photocopies)

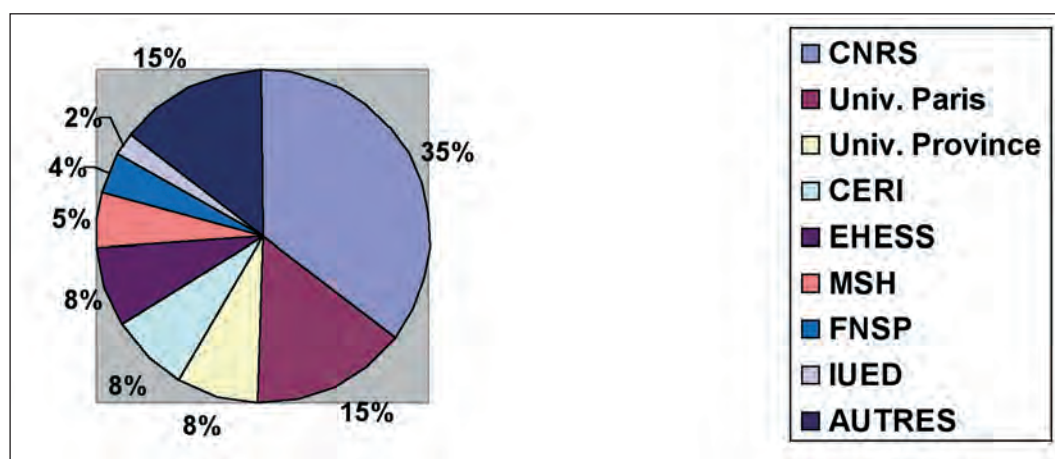
Les institutions de la section Autres sont :

1. Cour des comptes
2. Centre inter-institutionnel pour la diffusion des publications en sciences sociales (CID)
3. Musée de l'Homme
4. CREA, École polytechnique
5. Collège de France
6. École d'architecture et de paysage
7. Institut national d'études démographiques
8. CHEAM
9. CIRAD
10. Columbia University à Paris
11. Institut de géographie
12. CEVIPOF
13. Institut d'histoire du temps présent
14. École nationale des ponts et chaussées
15. INRA

Commentaires :

En ce qui concerne les chercheurs français se rendant en Inde, nous observons que plus d'un tiers d'entre eux provient du CNRS. Les universités parisiennes et de province sont également bien représentées, en particulier celles de Paris I, Paris VIII, Paris X et celles de Bordeaux, Grenoble, Lille et Le Havre. En vue d'une meilleure évaluation ex-post, il serait bien de pouvoir fixer en amont du lancement des programmes certains barèmes souhaitables de représentation des diverses universités françaises afin de pouvoir maîtriser et élargir le panel géographique des bénéficiaires.

Provenance des chercheurs indiens en France (1992-2003)



Sources : Maison des Sciences de l'Homme

- Programme franco-indien / dépenses 1993, 15 pages (photocopies)
- Programme franco-indien / dépenses 1994, 22 pages (photocopies)
- Programme franco-indien / dépenses 1995, 16 pages (photocopies)
- Programme franco-indien / dépenses 1996, 16 pages (photocopies)
- Programme franco-indien / dépenses 1997, 16 pages (photocopies)
- Programme franco-indien / dépenses 1998, 18 pages (photocopies)
- Programme franco-indien / dépenses 1999, 13 pages (photocopies)
- Programme franco-indien / dépenses 2001, 17 pages (photocopies)
- Programme franco-indien / dépenses 2002, 14 pages (photocopies)
- Programme franco-indien / dépenses 2003, 12 pages (photocopies)

Commentaires :

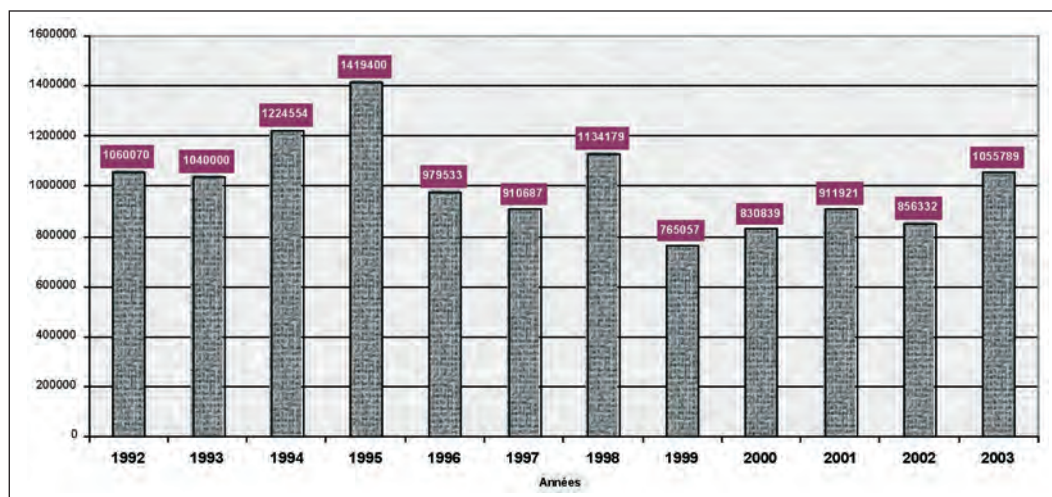
- Nous pouvons constater la représentation massive des universités de New Delhi et particulièrement celle de la *Jawaharlal Nehru University New Delhi* et celle de l'université de Delhi. Les autres universités de la capitale d'où proviennent les chercheurs sont : l'*Indian Institute of Public Administration*, le *Center for Studies in Civilisations*, le *Center For the Study of Regional Development*, l'*Institute of Economic Growth*, la *Society for Indian Ocean Studies*, le *Lady Shri Ram College*, le *Center for the study of Developing Societies*.
- M. Gilles Tarabout (MSH - Paris) a insisté sur le fait que le but premier de ces échanges est de favoriser le développement de réseaux et l'inter-

pénétration entre les milieux scientifiques, d'effectuer des études comparatives. Il précise d'autre part les thèmes de recherches suivent certaines grandes tendances : en économie par exemple, de nombreux candidats proposent de travailler sur la privatisation des entreprises. Ainsi, le programme n'a pas d'orientation particulière et il demeure plutôt tributaire des orientations et des propositions indiennes. Cette remarque ne concerne exclusivement que les invitations de chercheurs indiens selon la procédure bilatérale – financement MAE – et non les missions de chercheurs français ni les autres volets du programme – invitations comme directeurs d'études associés, invitations en court séjour, aide aux colloques...

- Il pourrait être intéressant de mieux connaître les échanges franco-indiens en matière de coopération décentralisée afin de soutenir et développer les relations entre les universités de région en France et les universités des Provinces en Inde. Les deux pays semblent être confrontés à la même contrainte structurelle de concentration géographique de la recherche dans leur capitale étatique respective.

Évolution des dépenses de la MSH sur le programme franco-indien

« Une vue longitudinale de 1992 à 2003 en Francs (valeur 6,55 € à partir de 2002) dépensés par la MSH pour son programme franco-indien »...



Sources : Maison des Sciences de l'Homme

- Programme franco-indien / dépenses 1993, 15 pages (photocopies)
- Programme franco-indien / dépenses 1994, 22 pages (photocopies)
- Programme franco-indien / dépenses 1995, 16 pages (photocopies)
- Programme franco-indien / dépenses 1996, 16 pages (photocopies)
- Programme franco-indien / dépenses 1997, 16 pages (photocopies)
- Programme franco-indien / dépenses 1998, 18 pages (photocopies)
- Programme franco-indien / dépenses 1999, 13 pages (photocopies)
- Programme franco-indien / dépenses 2001, 17 pages (photocopies)
- Programme franco-indien / dépenses 2002, 14 pages (photocopies)
- Programme franco-indien / dépenses 2003, 12 pages (photocopies)

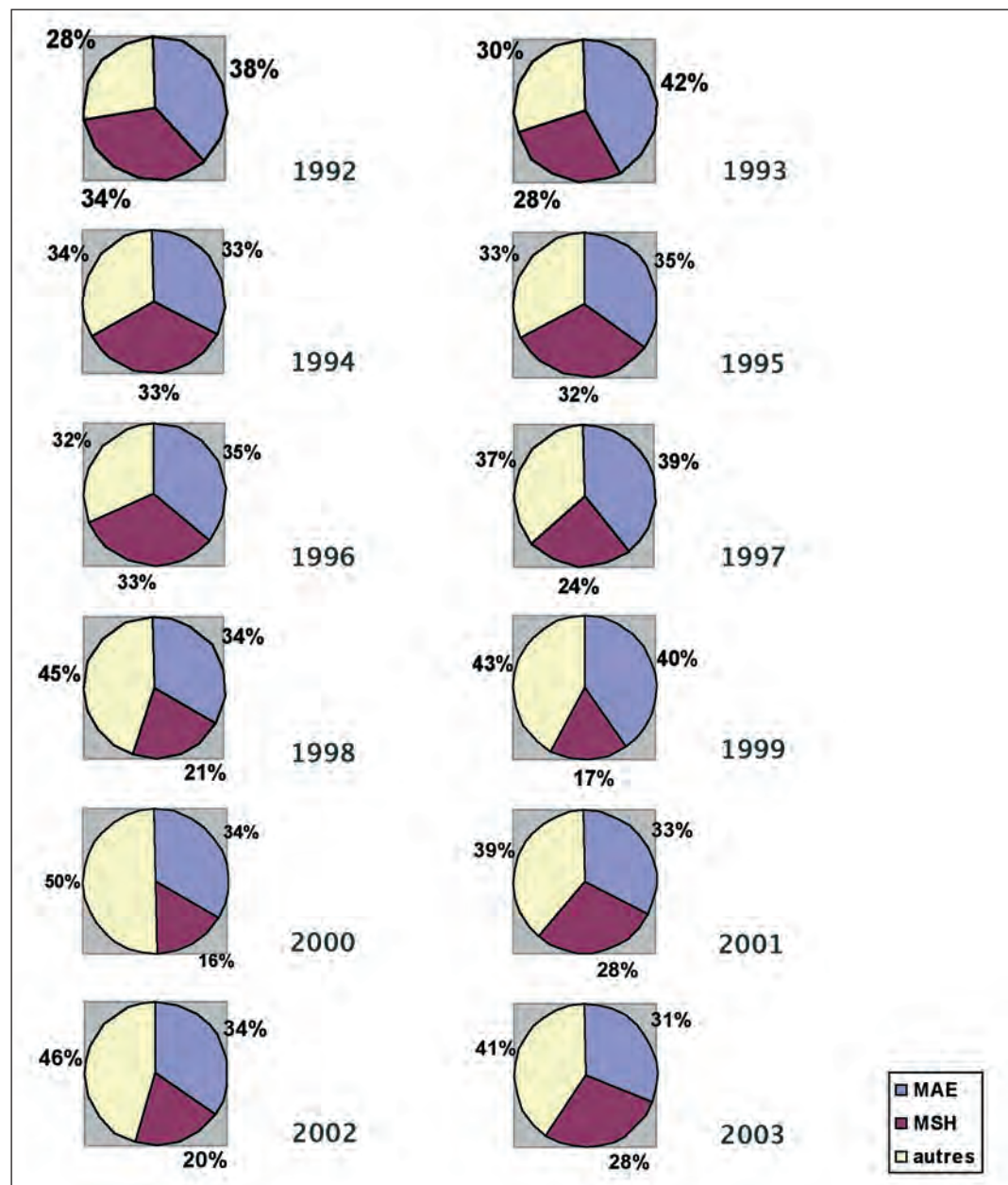
« Une vue des dépenses de la MSH sur son programme franco-indien par années »...

Précision sur les postes de dépense MAE, MSH, AUTRES :

MAE = subvention annuelle accordée par le MAE à la MSH dans le cadre de son programme franco-indien

MSH = fonds propres de la MSH alloués à son programme franco-indien

AUTRES = diverses autres subventions (Jeunes chercheurs MESR, CNRS, DEA (MSR)) allouées à la MSH pour son programme franco-indien



Sources : Maison des Sciences de l'Homme

- a. Programme franco-indien / dépenses 1993, 15 pages (photocopies)
- b. Programme franco-indien / dépenses 1994, 22 pages (photocopies)
- c. Programme franco-indien / dépenses 1995, 16 pages (photocopies)
- d. Programme franco-indien / dépenses 1996, 16 pages (photocopies)
- e. Programme franco-indien / dépenses 1997, 16 pages (photocopies)
- f. Programme franco-indien / dépenses 1998, 18 pages (photocopies)
- g. Programme franco-indien / dépenses 1999, 13 pages (photocopies)
- h. Programme franco-indien / dépenses 2001, 17 pages (photocopies)
- i. Programme franco-indien / dépenses 2002, 14 pages (photocopies)
- j. Programme franco-indien / dépenses 2003, 12 pages (photocopies)

Commentaires :

Nous constatons sur la période 1992-2003 une relative stabilité dans la répartition proportionnelle des financements qu'ils soient externes ou internes à la MSH (MAE ou autres). Il faut noter une augmentation sur la période des apports « autres » et une variation conjoncturelle des ressources propres à la MSH dont la proportion va en diminuant. Les apports du MAE restent proportionnellement stables, représentant en moyenne sur la période un peu plus du tiers du budget total.

II. INSTITUTS FRANÇAIS DE RECHERCHE EN INDE :

Le Centre des sciences humaines (CSH) est chargé de conduire des recherches en sciences sociales et humaines, axant aujourd'hui ses activités sur l'Inde contemporaine : sciences politiques, économie et relations internationales – au sein de l'Asie du Sud. Le champ de recherche de l'Institut Français de Pondichéry (IFP) est pluridisciplinaire et vaste, couvrant la civilisation, l'histoire et la société indienne, l'environnement et le développement en Asie du Sud et du Sud-Est. Ces deux centres composent l'institution nommée « Instituts français de recherche en Inde ».

Leur budget de fonctionnement est assuré par un apport annuel sous forme de subvention en provenance principalement du MAE. Étant donné notre information financière qui se limite aux rapports d'activités (voir sources), nous ne pouvons pas déterminer comment se structurent les apports financiers de cette institution et des deux centres de recherche qui la composent. Aussi, il est difficile d'avoir une image claire de l'origine des budgets de toutes les activités. Les synergies des financements compliquent l'analyse. Comme il est dit p. 4 du rapport d'activité 1999-2000 : « *Il est à noter que certains partenariats entraînent la participation active et financière directe des institutions concernées sans incidence directe sur le budget du CSH (exemple : les séminaires ou colloques organisés avec le soutien logistique de l'IIC, ou avec prise en charge des frais de transports d'intervenants extérieurs par la MSH, ou le CERI, etc.)* » Ainsi, nous ne pouvons exclure le fait que certaines activités soient financées à différents degrés par le MAE de part les contributions croisées du CSH, de l'IFP et de la MSH.

Il est à noter qu'au fil des années concernées les rapports d'activité sont de plus en plus détaillés ; il y a un effort certain tant dans la production que dans le

publicisation (les rapports d'activité sont disponibles sur le site de l'IFP depuis 2000).

En ce qui concerne les visiteurs indiens dans les centres français en Inde : CSH et IFP, nous observons une représentation intéressante des différentes provinces indiennes. Une grande proportion est dédiée aux universitaires, et une minorité appartient à des institutions publiques ou des fondations privées.

Concernant les visiteurs français, ils sont professeurs, doctorants, stagiaires, chercheurs et représentent indifféremment des universités ou institutions de Paris ou de Province.

Tableau de répartition du budget du CSH et de l'IFP et de sa composante MAE

Années	Taux des financements extérieurs sur le budget des recettes totales (fonctionnement + investissement)		Budget de fonctionnement du CSH et de l'IFP en Francs ou Euros (coef. Mult : 6,55957)		Participation du MAE au budget fonctionnement du CSH et de l'IFP en Francs ou Euros (coef. Mult : 6,55957)	
	CSH	IFP	CSH	IFP	CSH	IFP
1999-2000	92,81 %	?	?	?	1 269 000 F ^a	2 964 426 F ^b (71% du budget total)
2000-2001	95,40 % ^e	?	?	4 300 000 F	1 456 000 F ^c	3 000 000 F (57,5% du budget total)
2001-2002	89 % ^f	?	1 480 000 F ^d	5 220 000 F	?	3 000 000 F (63,5% du budget total)
2002-2003	81 % ^g	?	200 623 €	859 190 €	?	3 000 000 F (53,2% du budget total)
2003	? ^h	?	213 429 €	670 874 €	187 506 €	670 087 € (68,2% du budget total)
2004	?	?	?	?	200 000 € (prévisionnel)	450 000 € (53,1% du budget total)
<i>Montants à vérifier / montants vérifiés</i>						

a. Le Département ou MAE a accordé fin 1999 une subvention d'investissement de 101 000 F

b. Chiffre obtenu en suivant le raisonnement indiqué p. 23 du rapport d'activité 1999-2000 : « Pour l'année 2000, la subvention du MAE est de 3 MF, l'augmentation par rapport à celle de 1999 est de 1,2 % . »

c. Avec 56 000 F complémentaires du MAE en fin d'exercice

d. Avec 80 000 F complémentaires du MAE en fin d'exercice

e. À noter une subvention de 100 000 F, financés par le Service de Coopération d'action culturelle de l'Ambassade de France pour une étude sur « la gestion de l'eau »

f. À noter une subvention de 200 000 F du MAE pour l'étude intitulée « Islamismes du sous-continent indien »

g. 7 500 € financés par le SCAC de l'Ambassade de France pour une étude sur la gestion de l'eau. Et 30 489 €, subvention MAE, pour l'étude intitulée « Islamismes du sous-continent indien ».

h. 2513 € financés par le SCAC de l'Ambassade de France pour une étude sur la gestion de l'eau. Et 14 215 €, subvention MAE, pour l'étude intitulée « Islamismes du sous-continent indien ». 2641 € de dotation du SCAC de l'Ambassade de France en Inde pour financer un projet de recherche en collaboration avec le CERNA (Centre d'économie industrielle de l'École des mines de Paris) : « Développement d'outils d'évaluation coûts/bénéfices des projets de maîtrise de la pollution des eaux en Inde urbaine ». 14 587 € de dotation du MAE pour le programme de recherche « fédéralisme et citoyenneté au sein de l'Union indienne ».

Sources : Instituts français de recherche en Inde

- a. Rapport d'activité 1999-2000 – 55 pages
- b. Rapport d'activité 2000-2001 – 61 pages
- c. Rapport d'activité 2001-2002 – 95 pages
- d. Rapport d'activité 2002-2003 – 96 pages
- e. Rapport d'activité 2003 – 102 pages
- f. Rapport d'activité 2004 – 61 pages

Commentaires :

Les rapports d'activité sont établis sur deux années (année civile – septembre à septembre) or quand les auteurs en viennent aux finances ils réfèrent à l'année calendaire (une année – janvier à janvier). Il y a là possibilité de confusion.

De façon générale, comme il est dit dans le rapport d'activité 2003 p. 90 : « *La gestion budgétaire de l'Institut, complexe, centralisée et opaque, portait en elle tous les germes de l'arbitraire et, en tout état de cause, n'incitait pas « les consommateurs » à se sentir responsables des moyens mis à leur disposition. Un système de gestion par projet a été substitué au principe de « guichet ». Les chefs de projet et de service ont désormais à justifier, sous la forme d'une « fiche de demande budgétaire » commentée, des moyens qu'ils estiment nécessaires au bon déroulement de leur projet ou de leurs services.* »

Plus loin il ajoute sur la recherche de financements que : « *Une culture de recherche de financements extérieurs est progressivement insufflée aux équipes, par principe et par nécessité, en raison d'un fort recul du budget de l'établissement en 2003.* »

De mots même d'un salarié de l'une de ces institutions leur fonctionnement financier n'est pas transparent. Il est donc d'autant plus difficile de pouvoir évaluer/auditer leurs financements. S'ajoutent à cela, des imprécisions récurrentes sur l'origine, le montant et la répartition des budgets. Cela explique les manques de données chiffrées dans le tableau ci-dessus. Nous avons indiqué les chiffres en rouge que nous n'étions pas sur des sommes concernées.

Il est d'autant plus difficile d'analyser la partie financière des rapports d'activités que les termes utilisés sont souvent « codés », selon des catégories propres au MAE mais inhabituelles pour un comptable classique. Ainsi, pour le rapport 2000-2001, p. 25, il semble qu'il faille faire une distinction entre « *subvention de fonctionnement reconduite à l'identique par rapport à 2000 (300 000 F, représentant 57,7 % du budget total)...* » attribuée selon toute logique par le MAE (bien que cela ne soit pas écrit) et « *les ressources extérieures (qui) enregistrent une légère baisse, contribuant à hauteur de 500 000 F (9,6 %) au projet de budget* ». Mais que sont les ressources extérieures, et comment les distinguer des subventions de fonctionnement ?

Il est à noter que les comptes du CSH reprennent d'une année sur l'autre certains postes de financements extérieurs. Ainsi, nous retrouvons la ligne de subvention de 100 000 F, financés par le Service de coopération d'action culturelle de l'Ambassade de France pour une étude sur « la gestion de l'eau » dans les rapports des années 2000-2001 et 2001-2002. Il serait souhaitable de préciser cet aspect.

Comme nous l'évoquions plus haut pour l'IFP, une nouvelle gouvernance en matière financière semble vouloir être mise en place, voir ce qui est dit p. 93 du rapport d'activité 2003 : « *Le lancement d'une politique par objectifs a permis d'identifier quelques axes stratégiques de recherche et d'engager un resserrement progressif des projets sur ces axes...* ». Ces nouvelles orientations ont leurs effets dans les comptes rendus annuels qui après cette date sont manifestement plus transparents et compréhensibles pour un lecteur extérieur. Par contre, bien que des efforts aient été faits du côté du CSH, la clarté reste moindre. Ces deux facteurs ne nous permettent donc pas, à partir des documents en notre possession que nous détaillons plus loin, de mener une évaluation détaillée et de repérer précisément à quoi sont utilisés tous les fonds alloués par le MAE. Cela explique les manques dans le tableau ci-dessus et les chiffres indiqués en rouge quand nous ne sommes pas sur des sommes concernées.

Les activités de recherche du CSH et de l'IFP

« Ce tableau ci-dessous permet de visualiser l'ensemble des activités des 2 centres »

Rappel : il est important de noter que l'IFP, contrairement au CSH, ne consacre qu'une partie de ses activités aux sciences humaines et sociales.

Années	Visiteurs Indiens		Visiteurs Français		Ouvrages publiés		Thèses publiées		Conférences et colloques	
	<i>CSH</i>	<i>IFP</i>	CSH	IFP	CSH	IFP	CSH	IFP	CSH	<i>IFP</i>
1995-1996	27		91		30		3		13	
1996-1997	32		85		24		4		10	
1997-1998	37		74		9		2		4	
1998-1999		70		70	7	31	1		5	
1999-2000		44		28					17	
2000-2001		23		30	9	15	3		20	
2002-2003	59		29		15				27	

Sources : Instituts français de recherche en Inde

g. Rapport d'activité 1999-2000 – 55 pages

h. Rapport d'activité 2000-2001 – 61 pages

i. Rapport d'activité 2001-2002 – 95 pages

j. Rapport d'activité 2002-2003 – 96 pages

k. Rapport d'activité 2003 – 102 pages

l. Rapport d'activité 2004 – 61 pages

« Détail par années, par centres et par type d'activités dans le cadre de leur programme franco-indien »

1995-1996

CSH :

1. Échanges de chercheurs :

- **27 visiteurs indiens** se répartissant en sociologie, culture, cinéma, histoire, sociologie, économie, sciences politiques, épistémologie, développement, histoire médiévale, histoire de l'art, philosophie politique, histoire agraire, artisanat. Leur provenance reste très variée : université de Delhi, de Jadarpur, de Montréal, Institut français de Pondichéry...
- **91 visiteurs français** se répartissant en économie, sciences sociales, ethnologie, histoire, géographie, littérature comparée, anthropologie, droit civil, linguistique, géopolitique, économie, histoire socioculturelle, science politique, histoire de l'art, démographie, philosophie, culture politique, indo-persan, linguistique, indologie, urbanisme, sciences de gestion, linguistique, développement.
- 80 % d'entre eux proviennent de centres de recherche ou universités parisiennes tels que le CNRS, l'EHESS, le CERI, l'INALCO, CERI, université Paris IV, Paris III, Paris I, Paris V, Paris VIII, Paris XII... 20 % d'entre eux appartiennent à des universités de province : Lyon II, Grenoble II, Nice, Rennes, Aix-en-Provence ou à des institutions françaises en Inde : Alliances françaises, IFP...

2. Manifestations scientifiques :

- 13 conférences, séminaires et colloques organisés en partenariat avec :
 - Le Centre for the Study of Developing Societies (New Delhi),
 - India International Centre,
 - Service culturel et scientifique de l'Ambassade de France (New Delhi),
 - Jawaharlal Nehru University.

3. Publications : 30 ouvrages publiés, 3 thèses publiées

1996-1997

CSH :

1. Échanges de chercheurs :

- **32 visiteurs indiens** se répartissant en sciences politiques, histoire, philosophie, développement, artisanat, culture, économie, anthropologie, démographie.
- 90 % d'entre eux proviennent d'universités de l'Inde du Sud, les 10 % restant sont des visiteurs de universités de New Delhi.
- **85 visiteurs français** se répartissant en linguistique, urbanisme, religion, indologie, histoire de l'art, sociologie, écologie, littérature comparée, architecture, sciences, histoire de l'art, développement rural. Ils viennent pour

- 80 % d'entre eux d'universités parisiennes et de province, 20 % proviennent d'institutions telles que le ministère de l'Éducation nationale, de la Culture, de l'Union européenne, CELSA, INALCO.

2. Manifestations scientifiques :

- **10 conférences, séminaires et colloques** organisés en partenariat avec
 - le Centre for the Study of Developing Societies (New Delhi),
 - India International Centre,
 - le Service culturel et scientifique de l'Ambassade de France (New Delhi).

3. Publications : 24 ouvrages publiés, 4 thèses publiées

1998-1999

Le rapport de l'année 1998-1999 met pour la première fois en commun les activités du CSH et de l'IFP qui sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères conduisent des travaux complémentaires avec une même mission.

CSH :

1. Manifestations scientifiques :

- **5 conférences, tables rondes, séminaires** organisés en partenariat avec :
 - L'Indian Institute of Management
 - Le Centre for the Study of Developing Societies,
 - India International Centre,
 - Centre d'économie d'industrielle.

2. Publications : 7 ouvrages, 1 thèse

IFP :

1. Échanges de chercheurs :

- **70 visiteurs indiens** dans les disciplines : écologie, archéologie, sciences sociales, religion, architecture, géologie, histoire de l'art, télédétection, iconographie, indologie, journalisme, politique, écologie, histoire, architecture, beaux-arts, folklore, économiste, agroforesterie, administration, journalisme, philosophie, sanskrit, sciences, folklore, religion, géophysique, sculpture, palynologie, pédologie, tamoul.
- 80 % proviennent d'universités de l'Inde du Sud. 20 % proviennent d'autres états de l'Inde dont une très large majorité de New Delhi.
- **70 visiteurs français** se répartissant en sociologie, histoire, patrimoine, sciences sociales, tamoul, histoire de l'art, linguistique, administration, culture, architecture, japonologie, photographie, indologie, photographie, éducation, géosciences, histoire, développement rural, informatique, médias, langues et littérature, sciences sociales, botanique, philosophie, géologie, écologie, foresterie, préhistoire, mathématiques, photographie, architecture, culture, développement rural, géographie, tamoul, géosciences, sciences sociales, éducation.

- Ils proviennent indifféremment d'universités parisiennes (Paris III, IV, VI, XII) et de province (Bordeaux, Rennes, Lille, Rouen...) pour 80 % d'entre eux. 20 % ont des origines variées : ministère de l'Éducation nationale, de la Culture, Union européenne, ville de La Rochelle, Haut Conseil de la Francophonie, CELSA, INALCO.

2. Publications : 31 ouvrages publiés, aucune thèse publiée

1999-2000

CSH :

1. Manifestations scientifiques :

- **17 conférences, tables rondes, séminaires** organisés en collaboration avec
 - le CERNA,
 - India International Centre,
 - Commission européenne,
 - JNU.

IFP :

1. Échanges de chercheurs :

- **44 visiteurs indiens** dans les disciplines universitaires : administration, botanique, politologie, histoire, sciences du sol, architecture, foresterie, politique, architecture, géologie, multimédia, géologie, biologie, anthropologie, architecture, sankrististe, iconographie, télédétection, indologie, documentation, géologie, épigraphie, finance.
- 90 % proviennent d'universités de l'Inde du Sud : université de Kerala, de Tajore, de Hyderabad... etc. dont une très large majorité vient du Tamil Nadu.
- **28 visiteurs français** dans les disciplines suivantes : architecture, diplomatie, journalisme, géosciences, géographie, mathématiques appliquées, administration, indologie, histoire, anthropologie, palynologie. 6 d'entre eux proviennent d'universités parisiennes ou de province (Toulouse et Montpellier), le reste de centres de recherches CIRAD, EFEO, CEIAS...

2000-2001

CSH :

1. Manifestations scientifiques :

- Nombre de colloques, séminaires, tables rondes, conférences : 20 organisés par la CSH en collaboration avec les partenaires suivants :
 - India International Centre,
 - Jawaharlal Nehru University,
 - Konrad Adenauer Foundation,
 - Délégation de la Commission européenne,
 - CNRS,
 - Ministère français de la Défense,
 - CERI,

- CERNA.

2. Publications : 9 d'ouvrages publiés, 3 thèses publiées

3. Aide à la recherche pour les jeunes chercheurs :

- Doctorants français boursiers du CSH : 2 en économie, 2 en sciences politiques, 1 en relations internationales.

IFP :

1. Échanges de chercheurs :

- **23 visiteurs indiens** se répartissant en 14 disciplines universitaires : cartographie, pédologie, histoire, arts et culture, foresterie, politique, anthropologie, indologie, géologie, écologie, linguistique, documentation.
- 95 % d'entre eux proviennent d'universités de l'Inde du Sud (université de Cochin, de Trivandrum, de Coimbatore) et une très large majorité du Tamil Nadu : université de Madras, de Pondichéry... Précisons ici que leur sujet de recherche n'est pas ici précisé.
- **30 visiteurs français** dans les domaines suivants : diplomatie, foresterie, géographie, mathématiques appliquées, sociologie, administration, indologie, linguistique, anthropologie, géosciences, affaires juridiques, archéologie, sylviculture, écologie, gestion sociale de l'eau, technologie du bois, palynologie, architecture.
- 7 d'entre eux proviennent d'universités (de Toulouse, Paris IV, Paris VII, X, d'Aix-Marseille, de Poitiers, 19 d'entre eux de centres de recherches : CIRAD, EHESS, EFEO, et 4 d'entre eux proviennent des institutions françaises en Inde : consulat général et ambassade).

2. Publications :

6 publications pour le département d'Indologie, 4 publications pour le département d'Écologie, 5 publications pour le département de Sciences sociales

2002-2003

CSH :

1. Échanges de chercheurs :

- **59 visiteurs indiens** dans les domaines suivants : Économie, tamoul, philosophie, palynologie, architecture, prakites, esthétique, sociologie, histoire, iconographie, NGO.
- **29 visiteurs français** dans les domaines suivants : eau, sanskrit, économie, mythe indien, gestion, eau, danse, mazdéisme, philosophie, médecine, géographie, archéologie, langues, shivaïsme, iconographie, palynologie

2. Manifestations scientifiques :

- Nombre de conférences, tables rondes, séminaires : 27 organisés en partenariat avec :
 - LIIC,
 - Le CERI,

- Le CNRS,
- l'Institut des sciences sociales,
- Délégation de la Commission européenne,
- L'Indira Gandhi National Open University,
- La « Foundacao National Open »,

3. Publications :

12 ouvrages publiés : 3 ouvrages dans le département d'Indologie, 4 ouvrages dans le département d'Écologie, 5 ouvrages dans le département de Sciences sociales.

4. Aide à la recherche pour les jeunes chercheurs :

- Doctorants français, boursiers du CSH : 1 en Économie, 1 en Relations Internationales, 1 en dynamiques spatiales.

Sources : *Instituts français de recherche en Inde*

- m. Rapport d'activité 1999-2000 – 55 pages
- n. Rapport d'activité 2000-2001 – 61 pages
- o. Rapport d'activité 2001-2002 – 95 pages
- p. Rapport d'activité 2002-2003 – 96 pages
- q. Rapport d'activité 2003 – 102 pages
- r. Rapport d'activité 2004 – 61 pages

III. LES EXTRAITS SIGNIFICATIFS DES CONCLUSIONS DE COMMISSIONS MIXTES OU DE TEXTE DE PROGRAMMATION ET/OU D'ORIENTATION – 1998 A 2004 :

Éléments financiers : projet de programmation du MAE pour l'Inde et le Bouthan

TD Diplomatique 68758 – 20/11/03 New Delhi, signature Girard

« Programmation 2004 des crédits de coopération culturelle : il s'inscrit dans l'enveloppe de 5405920 € hors titre III »

TD Diplomatique 63108 – 20/11/03 New Delhi, signature Girard

« Le montant initial de la programmation 2003, 5774970 €, a été ramené à 5198000 € suite au gel budgétaire, soit une réduction de 10 % (...) Les différents secteurs ont contribué à ce gel budgétaire de manière différenciée : ATC, moins 25 % ; CCF, moins 9 % ; DCT, moins 7,6 % ; SUR, moins 9,5 %.

Visite de Claude Allègre en octobre 1997

MAE, DGCID, Direction de la coopération scientifique, universitaire et de la recherche – sous la direction de Mme Francine d'Orgeval signé par Jean-Claude Jacq à l'intention de M. Olivier Richard – objet : préparation de la CM FI de la coopération culturelle et technique, 21 novembre 1999 – 6 pages

Page 4 :

« III. Les souhaits de la partie française

Cette Direction souhaite que nos Instituts de recherche soient reconnus par la partie indienne comme des outils de coopération à part entière. Cela suppose :

1/ D'élargir à l'EFEO et au CSH le statut officiel dont jouit l'IFP. Les modalités d'une telle reconnaissance sont à mettre au point par les voies suivantes :

soit les autorités indiennes acceptent de considérer l'EFEO et le CSH comme des annexes de l'IFP et leur confèrent d'office un statut en vertu du Traité de Cession avec tous les avantages afférents ;

soit les autorités indiennes n'acceptent pas cette formule et trouvent une solution juridique spécifique pour chacun d'eux.

Cette reconnaissance est très importante car elle permettrait à l'avenir de s'accorder sur une liste de programmes conjoints à mettre en œuvre...

2/ D'associer à la préparation et à la discussion les véritables interlocuteurs indiens de nos centres. Or le document intitulé « Program for Educational, Scientific and Cultural Cooperation between Indian and France for the years 1999/2000/2001 » semble ignorer les activités de nos centres et les demandes formulées ne correspondent en rien à celles régulièrement exprimées par les partenaires réels de ces centres ;

3/ De dresser conjointement une liste de programmes prioritaires à conduire pendant la période considérée en se fondant notamment sur la liste préparée par l'IFP

4/ D'institutionnaliser les partenariats français et indiens afin d'aboutir en particulier à une contribution indienne plus significative (humaine et financière) »

**Note de programmation INDE 1999 –
New Delhi, 29 novembre 1998, 8 pages**

page 6 – point B :

« Volonté de l'Ambassade de redynamiser la recherche française sur l'Inde notoirement insuffisante dans le domaine économique, et de mieux gérer dans un ensemble plus visible et crédible, **cogéré avec des interlocuteurs indiens de qualité, nos différents opérateurs en matières de SSH et nos instituts de recherche (IFP, CSH, EFEO, MSH). L'objectif fixé au comité de suivi de nos instituts demeure.**

Ces lacunes dans le domaine de la recherche apparaissent d'autant mieux que les procédures de sélection et d'évaluation sont bien établies dans les sciences dures avec le CEFIPRA. »

Note de programmation INDE :

**AS Programmation 2000 – New Dehli 9 décembre 1999, 2 pages,
signée de l'Ambassadeur M. Claude Blanchemaison**

2^e page : point 5

« La coopération scientifique est considérée comme exemplaire tant en raison de la création, il y a douze ans, du centre franco-indien de Promotion de la Recherche avancée (catalyse de projets communs) que de l'existence d'un réseau de contacts personnels entre les chercheurs des deux pays. L'impulsion donnée par Claude Allègre avec la création de laboratoires communs de recherche devrait permettre de donner à ce secteur, où il faut conserver notre avance, un nouveau souffle, en

l'orientant d'ailleurs, lorsque cela est possible, aux recherches appliquées à l'industrie »

**Ambassade de France à New Delhi, 5 novembre 1999 –
Conseiller du CAC : Commission mixte culturelle Franco-indienne –
Bilan et perspectives de la coopération franco-indienne**

« Dans un contexte redynamisé depuis la visite d'État mais aussi d'insuffisance de nos échanges économiques ou de coopérations décentralisées, les propositions avancées par le service culturel visent globalement à remédier au constat clairement établi de manque de visibilité réciproque de l'Inde en France et de France en Inde. Elles visent à constituer pour le long terme les réseaux de médiation qui lui manquent actuellement dans de nombreux secteurs (...)

Réciproquement la formation de spécialistes français de l'Inde contemporaine – notamment en économie – apparaît comme l'un des grands enjeux pour les prochaines années. Cet objectif a entraîné le remodelage de l'action de nos instituts de recherche en Inde (IFP-CSH, EFEO) dont l'existence et le travail doivent être reconnus et consolidés par la partie indienne. Il serait de l'intérêt réciproque des deux pays que l'ensemble des opérateurs français en sciences sociales et humaines sur le champ indien (IFP, CSH, EFEO, MSH) coordonnent leur dialogue par le biais de la création d'une sous-commission « sciences sociales et humaines » de la Commission mixte. L'une de ses premières tâches pourrait être de régler la question des visas pour les étudiants français souhaitant effectuer en Inde des recherches de 3^e cycle qui apparaît aujourd'hui comme un obstacle croissant à la poursuite de cet objectif. »

Email du poste au service de la DGCID –

Titre : commission mixte franco-indienne des 3-4 février 2000

« La contribution de nos centres de recherche en SHS devra être valorisée par un meilleur travail en réseau, avec la participation des autorités scientifiques indiennes à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et la présence des grands établissements de recherche français (CNRS, IRD, CIRAD). La reconnaissance de ces instituts de recherche comme des outils de coopération à part entière, avec la dotation d'un statut officiel au CSH et à l'EFEO, devra être recherchée. Des programmes prioritaires conjoints avec les véritables interlocuteurs indiens de nos institutions devront être établis (indologie, écologie, études socio-économiques) et devront permettre d'institutionnaliser des partenariats avec une contribution indienne humaine et financière significative »

**MAE, DGCID, Direction de la stratégie, de la programmation et de
l'évaluation, n° 382/SPE/CG/AS, service de la coordination géographique,
Paris, 20 décembre 1999, 4 pages**

2^e page :

« 3/Les objectifs stratégiques de notre coopération :

Nos objectifs stratégiques en Inde sont l'établissement d'un partenariat durable en cohérence avec nos intérêts économiques dans le pays, et l'influence en direction des élites. En effet, s'il existe des coopérations d'excellence anciennes dans le domaine scientifique, elles ne diffusent guère en dehors de leur créneau

de spécialité, si bien que nous souffrons toujours d'un déficit d'image à l'échelle des élites indiennes en général. Le poids de l'Inde étant destiné à croître dans un monde de plus en plus multipolaire, il est de notre intérêt d'apparaître aux yeux de ces élites comme un partenaire important et durable dans le processus en cours d'ouverture du pays. Dans ce contexte, la coopération culturelle, scientifique et technique représente non seulement un enjeu en soi, mais également pour les activités de nos entreprises (promotion des normes françaises, etc.) et pour la défense de nos positions dans les enceintes multilatérales (l'Inde et la France sont toutes deux attachées à la diversité culturelle, etc.)

(...)

La recherche scientifique constitue d'ores et déjà un point d'application, avec les centres d'excellence franco-indiens (CEFIPRA, etc.) et les projets de création de laboratoires mixtes.

Dans le même but, il serait souhaitable que nos centres de recherche en sciences sociales et humaines deviennent des outils de coopération à part entière, par un travail de réseau, des partenariats avec les centres et les chercheurs indiens et une collaboration avec des établissements de recherche français, etc. »

**MAE, DGCIDC, n° 328/SUR/R, Paris, le 27 janvier 2000,
Projet de création d'un centre franco-indien de la recherche en sciences
sociales – 9 pages**

2^e page :

« Objet : projet de création d'un Institut André Malraux pour promouvoir la recherche franco-indienne en sciences sociales proposé par le Professeur M.L. SONDHI, Président du Conseil indien pour la recherche en sciences sociales ICSSR.

La proposition de M. SONDHI, Président du Conseil indien pour la recherche en sciences sociales (ICSSR), de créer un centre dévolu à la coopération franco-indienne en sciences sociales est inattendue mais intéressante. S'il paraît difficile de ne pas souscrire à une telle offre de coopération, un certain nombre de questions doivent cependant être examinées au préalable (...) En effet, à travers la proposition de M. SONDHI, c'est l'ensemble de notre politique en sciences sociales en Inde qui pourrait être redéfinie sur de nouvelles bases. On ne pourrait pas faire abstraction de ce qui se fait dans ce domaine à l'IFP, à l'EFEO et à travers le programme de la MSH. Plus que jamais, une coordination thématique et une synergie des moyens s'imposeraient. Au cours du premier échange de vues, la partie française pourrait pousser plus loin la proposition indienne en suggérant, pour les sciences sociales et humaines, de mettre en œuvre une formule plus ouverte calquée sur celles du CEFIPRA pour les sciences dures, impliquant la mise en place d'un comité franco-indien de sélection et d'évaluation des programmes, prévoyant leur cofinancement à partir d'un budget fixé conjointement et exigeant le concours des meilleurs organismes et laboratoires de recherche des deux pays grâce au système d'appel d'offres. »

13^e Commission mixte culturelle, scientifique et technique franco-indienne 9 et 19 mars 2000, New Delhi

Procès-verbal de la Commission mixte franco-indienne de coopération scientifique, éducative et culturelle – New Delhi 9 et 10 mars 2000 (5^e version modifiée) 36 pages

« Page 3 :

Afin de mettre en œuvre ces principes, les deux parties ont rappelé la nécessité :
(...)

- *De la création de véritables partenariats sous la forme de laboratoires mixtes*
(...)

(...)

En outre les deux parties sont convenues, compte tenu de l'importance majeure de ces questions pour leur développement propre et pour la communauté internationale, de mettre l'accent, dans toutes les actions de coopération, sur l'apport des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

(...)

Page 5 :

I B : Sciences sociales et humaines :

L'objectif est dans ce secteur de contribuer en commun à la formation de chercheurs et d'experts de nos deux pays, et à l'accroissement de publications et de l'expertise réciproque notamment dans le domaine de l'Économie, des relations internationales, ainsi que plus généralement de l'histoire et de la connaissance de nos sociétés réciproques dans leur environnement et d'accroître les échanges entre les institutions spécialisées en Inde et en France notamment par le canal des programmes conduits par l'Institut français de recherche en Inde (IFP, CSH, EFEO) ou la MSH »

Page 14 :

(...)

IB 3 : La partie française informe la partie indienne de la création d'un comité de suivi des instituts français de recherche en Inde visant à mieux coordonner les programmes et travaux de ces derniers, à leur assurer une visibilité plus grande, et à encourager une meilleure coordination avec les scientifiques indiens.

IB 4 : Problématiques socio-économiques du développement

Les deux parties s'accordent à développer des projets pilotes de dimension limitée, dans l'objectif d'identifier et spécifier un mode d'approche nouveau sur (...) : la difficulté d'accès au marché du travail des personnes les moins nanties, plus particulièrement, certaines populations pauvres en milieu rural défavorisé et les femmes dans les familles les plus pauvres en milieu urbain.

(...)

page 34 :

Programme de recherche engagé par l'IFP et le CSH en coopération avec des instituts indiens :

IB 4a) Recherche en écologie : géosciences de l'environnement tropical et paléoclimatologie

IB 4b) Recherche en écologie : transformation des paysages, conservation de la biodiversité et développement durable

- IB 5 a) recherche en sciences sociales : population et espace en Inde du Sud*
- IB 5 b) recherche en sciences sociales : développement durable, croissance économique et coût social et environnemental*
- (pas de IB 5 c)!!*
- IB 5 d) Recherche en sciences sociales : sciences politiques*
- IB 5 e) Recherche en sciences sociales : relations internationales*
- IB 5 f) Recherche en sciences sociales : économie agricole*

Ambassade de France en Inde : SCAC, secteur scientifique SST/2003, 11/06/03 : Bilan des actions menées dans le cadre de la commission mixte de mars 2000 en coopération scientifique, universitaire et technique, 8 p.

« Page 6 : Sciences humaines et sociales

1./ les activités des centres de recherche en Inde :

Une partie de ces activités a été listée ci-dessus (cf. peu d'activité). Un autre aspect important de l'activité de l'IFP est l'indologie, qui est abordée à travers la préservation et l'étude de textes anciens en sanscrit, l'histoire de l'Inde du sud et l'étude du Tamoul contemporain. Des collaborations avec des institutions indiennes sont développées, par exemple avec la Tamil University de Thanjavur dans le cadre de la mise en place d'un atlas historique du sud de l'Inde, ou l'INTACH pour la conservation du patrimoine architectural pondichérien. La collaboration avec des institutions françaises comme l'EFEO et l'École pratique des hautes études complète le dispositif.

2./ Le programme d'échanges de la MSH

Le programme de coopération en sciences sociales, supervisé par un comité consultatif mixte, s'est étoffé depuis juin 2002 d'un accord signé entre la MSH et l'Indian Council for Social Research (ICSSR) pour promouvoir les échanges entre chercheurs et les séminaires communs. Le programme d'échange de la MSH est soutenu par l'ambassade qui lui consacre environ 45000 € par an. »

TD Diplomatie 72624 – 16/10/02 New Delhi, 2 pages

« Objet : cinquième réunion du comité de suivi des centres de recherche français en Inde.

2^e page :

2/ Les commentaires des représentants indiens du comité de suivi : il convient de retenir les points suivants des remarques faites par les membres indiens du comité :

1. *Après 5 ans de fonctionnement, ce comité a trouvé sa place et est efficace pour le renforcement des liens entre les centres et les institutions indiennes en sciences sociales, politiques et de l'environnement*
2. *Ces liens peuvent être consolidés en constituant un réseau des anciens collaborateurs des centres, en Inde et en France*
3. *L'interaction des deux centres entre eux doit être améliorée dans certains domaines comme par exemple la gestion de l'eau*
4. *Les thèmes suivants sont importants du point de vue indien et devraient être approfondis par les centres ; la mise en œuvre des réformes institutionnelles en Europe, l'expérience de la « globalisation », la politique énergétique de l'Inde, le pouvoir des États dans l'Union indienne, le point de*

vue français sur la question des droits de propriété intellectuelle, l'écologie sociale.

5. D'autre part, le gouvernement indien a lancé un grand programme pour la préservation des manuscrits anciens, et il a été proposé (par M. SASTRI) que l'IFP en soit une composante.

3/ La discussion sur la réforme des centres :

De cette discussion, les éléments suivants pourraient être retenus :

1. Le sentiment général des membres du comité est que la réforme, dont le principe est bien admis, est encore trop vague pour pouvoir être discutée de façon efficace. Les participants indiens ont souhaité qu'une réunion spécifique sur cette réforme soit organisée à leur attention lorsque que l'on disposera de plus d'informations sur son contenu et son calendrier.

2. Un élément qui est revenu très souvent dans la discussion est la nécessité d'assurer la continuité du comité (...)

3. Les membres indiens du comité ont accueilli assez favorablement l'idée d'un mandat de quatre ans renouvelable une fois qui leur permettra de suivre les centres sur une période suffisamment longue pour qu'ils puissent faire leur travail d'évaluation et de proposition avec la plus grande efficacité.

4. Ils considèrent que l'originalité de leur mission au sein du comité de suivi est de conseiller les centres non seulement sur l'intérêt mais encore sur la faisabilité de leurs projets en Inde (...)

Commentaires :

1. Les centres français ont accompli des progrès significatifs dans la voie d'une meilleure coopération avec leurs partenaires indiens et d'une meilleure prise en compte des demandes indiennes à leur égard, grâce en grande partie à l'action du comité de suivi

2. (...) Cela fait deux ans que cette réforme est annoncée et les représentants indiens sont parfois déconcertés. Dans ce contexte il est important d'apporter rapidement des réponses à leurs interrogations. »

Projet de procès-verbal : 9^e réunion du Comité Franco-indien sur la coopération scientifique et technologique – 03/11/03 – 7 pages

« Page 2 :

Les deux parties notent avec satisfaction les progrès réalisés dans ce domaine. De nouvelles structures conjointes, sous la forme de laboratoires mixtes ou de réseaux de laboratoires, ont vu le jour depuis trois ans, dans des domaines tels que les sciences de l'eau, la chimie, les technologies de l'information et de nouvelles structures conjointes dans les domaines de la climatologie, des biotechnologies et des mathématiques devraient voir le jour prochainement... Les deux parties soulignent qu'elles attachent au nouveau programme de recherche en réseaux franco-indien (P2R). Son objectif est de faciliter les échanges entre plusieurs laboratoires des deux pays constitués en réseau et de renforcer la recherche scientifique ou technologique dans les domaines prioritaires d'intérêt commun...

14^e Commission mixte culturelle, scientifique et technique franco-indienne tenue les 6 et 7 novembre 2003 à Paris

Procès-verbal de la 14^e session de la CM FI de coop. scien. édu. et culturelle, Paris, 6-7 novembre 2003, 13 pages

« Page 1 :

Afin de mettre en œuvre ces principes, les deux parties ont rappelé la nécessité : (...)

De développer la mise en place de laboratoires conjoints et de programmes de réseaux universitaires et scientifiques, de projets scientifiques et technologiques multidisciplinaires (...)

D'assurer un suivi régulier des décisions de la Commission mixte franco-indienne par la tenue de réunions annuelles à Paris et à New Delhi entre les institutions concernées et les Ambassades respectives.

En outre les deux parties sont convenues, compte tenu de l'importance majeure de ces questions pour leur développement propre et pour la communauté internationale, de mettre l'accent, dans toutes les actions de coopération, sur l'apport des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Page 7 :

Les deux parties conviennent d'encourager la poursuite de recherches conjointes en promouvant tout particulièrement les programmes :

- *s'intéressant aux aspects majeurs de l'histoire, de la religion, de la littérature et des langues, afin de mieux comprendre les fondements des deux sociétés*
- *dans le domaine de l'économie, des relations internationales, sur les grands débats de société et sur les relations entre les sociétés humaines et leur environnement*

Elles faciliteront la visite des chercheurs participant à ces programmes et la tenue de séminaires et conférences. »

IV. DOCUMENTS CONSULTÉS

1. Documents du programme franco-indien de la MSH de 1992 à 2004
2. Rapport d'activités et perspectives du programme Inde et Asie du Sud du 26-27 novembre 2004.
3. Rapports des Comités franco-indien
4. Rapports d'activité des centres de recherche en Inde : Centre des sciences humaines/Institut français de Pondichéry/École française d'Extrême Orient.
5. Documents relatifs à la Commission mixte franco-indienne de coopération scientifique, éducative et culturelle.
6. Voir liste des sources utilisées en annexe¹³¹

131. Voir aussi le document Word joint intitulé : « Sources utilisées par Mme Patricia Coignet et M. Bertrand Wert ». Il détaille l'ensemble de la documentation consultée et en possession de l'AJECID, à disposition sur simple demande.

V. SOURCES UTILISÉES

par Mme Patricia Coignet et M. Bertrand Wert

Le 04 juillet 2005, Bruxelles

Sources consultées par Mme Coignet et en possession de l'AJECID :

1. Maison des sciences de l'homme

- a. Programme franco-indien / dépenses 1993, 15 pages (photocopies)
- b. Programme franco-indien / dépenses 1994, 22 pages (photocopies)
- c. Programme franco-indien / dépenses 1995, 16 pages (photocopies)
- d. Programme franco-indien / dépenses 1996, 16 pages (photocopies)
- e. Programme franco-indien / dépenses 1997, 16 pages (photocopies)
- f. Programme franco-indien / dépenses 1998, 18 pages (photocopies)
- g. Programme franco-indien / dépenses 1999, 13 pages (photocopies)
- h. Programme franco-indien / dépenses 2001, 17 pages (photocopies)
- i. Programme franco-indien / dépenses 2002, 14 pages (photocopies)
- j. Programme franco-indien / dépenses 2003, 12 pages (photocopies)

2. Compte rendus des réunions du comité de suivi des Instituts de recherche en Inde : Centre de sciences humaines et Institut français de Pondichéry 1998-2004 (55 pages reliées)

Le comité de suivi des Instituts de recherche en Inde, qui sont au nombre de deux – le Centre de sciences humaines CHS et l'Institut français de Pondichéry IFP, s'est réuni pour la première fois en 1998. Il est composé de représentants français (cela varie selon les années mais en général : un représentant de l'Ambassade de France à New Delhi, un représentant du ministère des Affaires étrangères, les directeurs des deux instituts et un représentant du CNRS) et de représentants indiens (représentants divers universités indiennes)

L'objectif général est d'aider les deux instituts français de recherche en Inde en particulier en les soutenant dans la diffusion de leurs travaux scientifiques ou en définissant au mieux les souhaits français et indiens dans la sélection des champs d'étude.

Source : Compte rendus des réunions du comité de suivi des Instituts de Recherche en Inde, 55 p.

3. Instituts français de recherche en Inde

- a. Rapport d'activité 1999-2000 – 55 pages
- b. Rapport d'activité 2000-2001 – 61 pages
- c. Rapport d'activité 2001-2002 – 95 pages
- d. Rapport d'activité 2002-2003 – 96 pages
- e. Rapport d'activité 2003 – 102 pages

f. Rapport d'activité 2004 – 61 pages

4. Divers documents émanant du MAE

a. « New Delhi, 23/11/98 – 9th session of Indo-French joint committee. »
4 pages

b. « ND, 08/12/98 – Commission mixte économique des 23-24 novembre 1998 – Joint Statement issued at the conclusion of the 9th session of the Indo French Joint Committee » 9 pages

c. « MAE, Paris, 04/03/99 – Avant projet du programme de coopération culturelle, scientifique et technique pour les années 99-00-01 » 18 pages

d. « ND 16/03/00 – note diplomatique de l'ambassadeur Blanchemaison pour Paris présentant la 8^e réunion du comité franco-indien sur la coopération scientifique et technologique tenue les 09 et 10 mars 2000 à ND » 16 pages

e. « ND, 13/06/00 – note diplomatique de la DREE sur la 10^e commission mixte franco-indienne, tenue à Paris le 23 mai 2000 » 6 pages

f. « ND, 19/02/03 – note diplomatique du service de coopération et d'action culturelle CAC sur la coopération scientifique et technologique entre la France et l'Inde » 6 pages

g. « ND, 12/03/03 – note diplomatique du CAC pour Bruno Delaye (DG DG-CID) sur la Commission mixte franco-indienne de coopération culturelle, scientifique et technique » 32 pages

h. « MAE, Paris, 17/03/03 – note de la direction de la coopération culturelle et du français sur la préparation de la commission mixte franco-indienne : place de l'Alliance française en Inde dans notre dispositif de coopération » 3 pages

5. Échanges et entretiens réalisés

Entretien avec Madame D'Orgeval : 24/11/04 au MAE (244 bv. St Germain)

Entretien avec M. Tarabout : 26/11/04 à la MSH

Entretien avec Mme Umzurian : 29/11/04 au MAE

Entretien avec M. Vidal : 17/12/04 au MAE

Plus quelques échanges mail avec MM. Vidal, Waast et Tarabout.

Sources consultées par M. Bertrand Wert et en possession de l'AJECID :

Farde rose : « Inde DG/CC 1994 programmation » :

1 photo : doc du 12.10.93 « TD Diplo culturel 7942 »

3,209 MF en 1993 au titre de notre soutien au CSH et à l'IFP. En 1994 ce soutien sera de 3,109 MF.

2^e photo : note de synthèse « programme de coop cult, scientifique et technique franco-indienne en 94 »

contenance : différents rapports sur ce qui a été dépensé tous domaines confondus. Pas de note stratégique sur quoi faire et comment faire.

Farde bleue : « Programmation 1994 »

3^e photo : « courrier de l'Ambassadeur de France en Inde au ministre des Affaires étrangères » 11 pages

« le contexte budgétaire me conduit à vous présenter une programmation 1994 des crédits d'intervention en déficit »

4^e photo : page 6 du rapport où il détaille les interventions dans le domaine scientifique et technique : CEFIPRA 4,218 MF ; coopération scientifique générale est de 0,467 MF

5^e photo : page 7 du rapport paragraphe 5 « sciences humaines – moyens en titre IV : 1,7MF »

il fait le bilan de l'échange d'une trentaine de chercheurs par an, qui sont gérés par la MSH en France et par deux organismes indiens : University Grants Commission et l'Indian Council for Social Science Research... Trois séminaires seront organisés en 1994... Le reste des moyens de notre coopération en sciences sociales consiste dans les crédits non fongibles affectés à l'IFP et au Centre des sciences humaines de Delhi.

6^e photo : « Lettre de M. Pierre Rochat, DG RCST 11 janvier 1994 à Monsieur l'Ambassadeur de France en Inde » « Tableau résumé moyens par direction »

7^e photo : page 2 : TOTAL Tite 4 : approuvé 25 034 950 F

8^e photo : Note du 16 mars 1994, n° 27 DG/AS

Coopération scientifique pour 1994 est de 13,195MF dont CEFIPRA 4,450MF

Photos 9-10-11 : page 5-6-7 du même rapport :

Page 6 : la coopération en SHS, « s'effectue principalement dans le cadre du CSH de New-Delhi et de l'IFP. L'École fr. d'Ext. Orient a eu aussi un nouveau départ en 1990. L'IFP est un outil privilégié pour poursuivre les recherches sur l'indianisme et le milieu indien. »

« Un nouvel élan a été donné à la coopération dans ce domaine lors de la dernière commission mixte avec la constitution d'un comité de pilotage conjoint pour mieux orienter et coordonner les échanges... »

Farde bleue : « **programmation 2000 AS/Inde/3** »

12^e photo : « Note de programmation INDE : AS Programmation 2000 – New Dehli 9 décembre 1999, 2 pages, signée de l'Ambassadeur M. Claude Blanchemaison »

1^{ère} page...

13^e photo :

2^e page : **point 5** « la coopération scientifique est considérée comme exemplaire tant en raison de la création, il y a douze ans, du Centre franco-indien de promotion de la recherche avancée (catalyse de projets communs) que de l'existence d'un réseau de contacts personnels entre les chercheurs des deux pays. L'impulsion donnée par Claude Allègre avec la création de laboratoires communs de recherche devrait permettre de donner à ce secteur, où il faut

conserver notre avance, un nouveau souffle, en l'orientant d'ailleurs, lorsque cela est possible, aux recherches appliquées à l'industrie »

14^e photo :

e-mail de Michel Reveyrand (chef de service de la coordination géographique) 21 décembre 1999 à François Minin en réponse à la note de C. Blanchemaison

« merci, c'est intéressant. Premières réactions :

- il faut sans doute donner plus de place à nos intérêts économiques et au partenariat avec les entreprises (...)
- la formation en France est-elle bien l'objectif prioritaire ? Un des objectifs ? Un de moyens principaux ?
- les opérateurs et les autres ministères doivent être mieux intégrés (culture ? MENRT ? CNRS ?...) que font-ils ? avec quelle approche et avec quels moyens ?
- manifestations culturelles de grande ampleur... soit. Quel public voulons-nous viser ? Quelle culture ?
- qu'est-ce qu'un « point focal » de coopération ?
- quelle est la demande, l'intérêt, des indiens à notre égard ?
- les cofinancements peuvent-ils être la règle ?
- il faut peut-être mettre l'Inde et le Brésil en perspective, notamment dans le lien Industrie/recherche ; il faut sans doute en parler avec la DREE
- peut-on envisager une coopération régionale ? »

(au crayon papier : « Des questions, toujours des questions... »)

SCOP : suivi des crédits et des opérations de programmation

15-16-17^e photo :

« SCOP édition des fiches détaillées 2000 – DSUR-INE-4C2-001 ; Sciences sociales – 3 pages »

(...)

Page 1 :

« Résumé des objectifs : le programme d'échanges de chercheurs indiens et français entre la MSH et ses partenaires locaux qui date depuis 1975 est poursuivi.

De plus, deux séminaires seront organisés en 2000, l'un sur le thème de l'histoire comparative, et l'autre sur les aspects socio-économiques de l'eau.

Enfin, on a proposé d'infléchir les règles du CEFIRPA pour rendre éligibles des projets relatifs à la fois aux sciences dures et aux sciences sociales.

TOTAL des moyens mis en œuvre sur le projet par le ministère

TITRE IV : 428,175 F »

Page 3 :

(...)

Moyens prévus :

- MSH : subvention de 300 000F
- Recherche sur l'histoire de la police en Inde française 1 SSHN taux 1, 2 mois plus voyage A/R
- Séminaire Histoire comparative, 5 missions, 5 jours plus voyage A/R
- Frais d'organisation

Pas de projet CEFIPRA relatif à ce thème, on a proposé d'infléchir les règles du CEFIPRA pour rendre éligibles les projets relatifs à des problématiques relevant à la fois des sciences dures et sociales. La commission mixte sera précieuse pour fixer des orientations à moyen et long terme dans ce domaine. »

18^e photo :

« SCOP édition des fiches détaillées 2000 – DSUR- Phase programmation ; résumé des montants pour la direction – 2 pages »

(...)

Page 1 :

Total général : 17,772,853

DSUR-INE-4C2-001 ; Sciences sociales montant programmé sur titre 4 : 428,175 – total pour le projet 428,175 F

19-20-21^e photo : e-mail d'échange a priori de la commission mixte sur la programmation Inde 2000 – 3 pages

22^e photo : e-mail de réponse de Cécile Poirier à Anne-Marie Fefeu 12.02.00 sur programmation 2000

23^e photo : Direction de la coopération SUR – édition de la liste des fiches projet SCOP – 3 pages

Page 1 :

« DSUR-INE-4C2-001 – sciences sociales : 488 899 F

DSUR-INE-4C2-008 – colloque international sur le monde multipolaire : 300 000 F »

24^e photo :

Page 2 :

DSUR-INE-4C5-002 : Technologies de l'info-com : 563 998 F

25^e photo : « e-mail de Jean Claude Jacques à Olivier Richard 15.12.1999

« Voici les crédits attribués en programmation 1999 et ceux que nous nous proposons de fixer si vous en êtes d'accord pour 2000

(...)

CSH (Dehli en 1999 : 1 300 KF et en 2000 1 400 KF

IFP (Pondichéry 2 970 KF et en 2000 3 040 KF) »

26^e photo : « MINEFI Rapport d'évaluation sur la Coop financière bilatérale entre le FR et l'INDE établi par, M. François Charles LAPREVOTE et M. Claude TRINK, Mars 1999 »

Rien sur la CID SHS

Farde bleu claire : « Programmation 1999 INDE, AS/INDE/3, coordination »

27^e photo : Programmation 1999 – New Delhi, 29 nov 1998, 8 pages

1. Priorité à la promotion de l'enseignement sup.
2. Priorité aussi : l'audiovisuel et nos images en Inde
3. Changer l'image de la FR
4. Coop scien et tech : recentrer, renforcer
5. A. sciences sociales et Instituts
6. B : sciences dures et techno
7. Tenir la commission mixte

28^e photo :

page 6 : volonté de l'Ambassade de redynamiser la recherche française sur l'Inde notoirement insuffisante dans le domaine économique, et de mieux gérer dans un ensemble plus visible et crédible, cogéré avec des interlocuteurs indiens de qualité, nos différents opérateurs en matières de SSH et nos instituts de recherche (IFP, CSH, EFEO, MSH). L'objectif fixé au comité de suivi de nos instituts demeure.

Ces lacunes dans le domaine de la recherche apparaissent d'autant mieux que les procédures de sélection et d'évaluation sont bien établies dans les sciences dures avec le CEFIPRA. »

29^e photo :

« SCOP édition des fiches détaillées 1999 – 2 pages

DSUR-INE-4C2-001 ; Sciences sociales – 417 100 F

30 et 31^e photo : « TD Diplo culturel 908 et 909 : subvention annuelle de 450 000 F à CSH et de 1 300 000 F à IFP »

32-33^e photo : « Note de l'Ambassade de New Delhi (M. MOREAU) au siège (Mme FEFEU) – 4 pages, 11 juin 1999 – sujet : rénovation de processus de programmation :

page 3 et 4 commentaires généraux sur la nécessité de la présence française et page 4 critique faite à la DCSUR car pas simple de lier « les composantes recherches technologiques ou de développement »

Farde orange : AS/INDE – 2. Commission mixte (programmation 2000 – documents de la fin de l'année 1999 et du début 2000)

De nombreux télégrammes qui font suite (visite de Claude Allègre en octobre 1997) et préparent les visites ministérielles et qui parlent des objectifs que doit fixer la 13^e Commission mixte culturelle, scientifique et technique franco-indienne qui se réunit de nouveau en février 2000 après plusieurs années d'interruption.

Dans ces différents documents il n'est pas fait spécifiquement mention des SHS.

34^e photo : lettre d'Olivier Richard à MB Malauzat 23 août 1999 où il fixe les dates de la prochaine commission mixte 3 et 4 février 2000 à New Delhi.

Un certain nombre de notes remonte mais aucune ne parle vraiment de la SHS

35-36^e photo : e-mail d'Olivier Richard pour François Mimin, Michel Reveyrand et André Ladousse

Titre : commission mixte franco-indienne des 3-4 février 2000

Là l'auteur mentionne en page 2 (photo 35) la contribution des centres de recherche en SHS il dit :

« La contribution de nos centres de recherche en SHS devra être valorisée par un meilleur travail en réseau, avec la participation des autorités scientifiques indiennes à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et la présence des grands établissements de recherche français (CNRS, IRD, CIRAD). La reconnaissance de ces instituts de recherche comme des outils de coopération à part entière, avec la dotation d'un statut officiel au CSH et à l'EFEO, devra être recherché. Des programmes prioritaires conjoints avec les véritables interlocuteurs indiens de nos institutions devront être établis (indologie, écologie, études socio-économiques) et devront permettre d'institutionnaliser des partenariats avec une contribution indienne humaine et financière significative »

37-38^e photo :

ces éléments sont repris intégralement dans Richard Olivier dans sa note diplomatique du 12 octobre 1999.

39^e photo : New Delhi 23 octobre 1999

« Préparation de la commission mixte franco-indienne / Dialogue franco-indien en Sciences sociales »

proposition d'actions concrètes.

40^e photo : New Delhi 23 octobre 1999

« Préparation de la commission mixte franco-indienne / financement de la recherche en Sciences Sociales»

« Contrairement aux sciences dures les Sciences sociales ne peuvent bénéficier des financements du CEFIPRA (...) La partie française demande que soit examinée la possibilité que les financements du CEFIPRA soient désormais ouverts aux Sciences sociales. »

41-42-43^e photos : sans date ni signature

bilan du travail de la MSH en 3 pages

44, 45 et 46^e photo : note du CSH (même photos que 39 et 40)

fiche 1, 2 et 3 : fiches établies le 23 octobre 1999 par le CSH comme bilan/perspective de la coopération franco-indienne

f.1 : « dialogue franco-indien en sciences sociales »

« Peu de programmes de recherche conjoints impliquant de manière active le CSH et une institution indienne de recherche ont été initiés jusqu'à une période récente dans les disciplines qu'il développe en son sein, les relations internationales, les sciences politiques et l'économie.

Actions possibles : le CSH propose

- a. Dans le domaine des relations internationales, collaborer avec l'université Jawaharlal Nehru à la mise en place d'un programme de recherche portant sur le thème de la coopération/intégration régionale. Ce programme s'articulera en trois phases portant respectivement sur l'Inde et l'Asean, l'Inde et l'Asie centrale et l'Inde et l'Océan indien.
- b. Dans le domaine des sciences politiques, continuer à œuvrer avec le Centre d'études et de recherches internationales (CSDS) et le Centre for the Study of Developing Societies (CSDS), à la réalisation d'un programme de recherche portant sur l'évolution sociologique des membres des Assemblées législatives des États de l'Inde ;
- c. Collaborer avec l'India International Centre à l'organisation d'un séminaire consacré à l'éducation
- d. Dans le domaine de l'économie agricole, organiser conjointement avec l'Indian Agricultural Research Institute (IARI) et le CIRAD un séminaire portant sur les subventions agricoles et du développement durable. »

Copie du document n° 1 : MAE, DGCID, Le DG à l'intention du Cabinet du ministre délégué, à l'intention de M. Éric Danon, directeur de cabinet ; 9 novembre 1999

« Objet : Commission mixte franco-indienne 3-4 février 2000 »

47 et 48^e photos : Ambassade de France à New Delhi, 5 novembre 1999 – Conseiller du CAC : Commission mixte culturelle Franco-indienne – Bilan et perspectives de la coopération franco-indienne

« Dans un contexte redynamisé depuis la visite d'État mais aussi d'insuffisance de nos échanges économiques ou de coopérations décentralisées, les propositions avancées par le service culturel visent globalement à remédier au constat clairement établi de manque de visibilité réciproque de l'Inde en France et de France en Inde. Elles visent à constituer pour le long terme les réseaux de médiation qui lui manquent actuellement dans de nombreux secteurs (...)

Réciproquement la formation de spécialistes français de l'Inde contemporaine – notamment en économie – apparaît comme l'un des grands enjeux pour les prochaines années. Cet objectif a entraîné le remodelage de l'action de nos instituts de recherche en Inde (IFP-CSH, EFEO) dont l'existence et le travail doivent être reconnus et consolidés par la partie indienne. Il serait de l'intérêt réciproque des deux pays que l'ensemble des opérateurs français en sciences sociales et humaines sur le champ indien (IFP, CSH, EFEO, MSH) coordonnent leur dialogue par le biais de la création d'une sous-commission « sciences

sociales et humaines » de la Commission mixte. L'une de ses premières tâches pourrait être de régler la question des visas pour les étudiants français souhaitant effectuer en Inde des recherches de 3^e cycle qui apparaît aujourd'hui comme un obstacle croissant à la poursuite de cet objectif. »

Copie du document n° 2 : MAE, DGCID, Direction de la coopération scientifique, universitaire et de la recherche – sous la direction de Mme Francine d'Orgeval signé par Jean-Claude Jacq à l'intention de M. Olivier Richard – objet : préparation de la CM FI de la coopération culturelle et technique, 21 novembre 1999

49^e photo : MAE, DGCID, Direction de la stratégie, de la programmation et de l'évaluation, n° 382/SPE/CG/AS, de Michel Reveyrand, chef du service de la coordination géographique, Paris, 20 décembre 1999, 4 pages

page 2 :

2/ Les chiffres de la coopération française :

selon la comptabilité du Comité d'aide au développement, l'Inde a reçu de la France en 1997 554MF d'ADP, dont 211MF à titre bilatéral, ce qui représente 5,7 % de l'ADP totale (...)

Le Département a consacré les montants suivants en Inde depuis 1994 au titre de ses crédits d'intervention :

	1994	95	96	97	98	99	2000
Enveloppe du poste ^a	21,9MF	27,9MF	27,9MF	26MF	27MF	28MF	31,7MF
Centres de recherché ^b	3,1MF	3,7MF	4,3MF	3,7MF	4,6MF	4,3MF	4,4MF
TOTAL	25MF	31,6MF	32,2MF	29,7MF	31,6MF	32,3MF	36,1MF

a. Titre IV et titre II pour le fonctionnement des établissements à autonomie financière.

b. Crédits parisiens.

3/Les objectifs stratégiques de notre coopération :

Nos objectifs stratégiques en Inde sont l'établissement d'un partenariat durable en cohérence avec nos intérêts économiques dans le pays, et l'influence en direction des élites. En effet, s'il existe des coopérations d'excellence anciennes dans le domaine scientifique, elles ne diffusent guère en dehors du créneau de spécialité, si bien que nous souffrons toujours d'un déficit d'image à l'échelle des élites indiennes en général. Le poids de l'Inde étant destiné à croître dans un monde de plus en plus multipolaire, il est de notre intérêt d'apparaître aux yeux de ces élites comme un partenaire important et durable dans le processus en cours d'ouverture du pays. Dans ce contexte, la coopération culturelle, scientifique et technique représente non seulement un enjeu en soi, mais également pour les activités de nos entreprises (promotion des normes françaises, etc.) et pour la défense de nos positions dans les enceintes multilatérales (l'Inde et la France sont toutes deux attachées à la diversité culturelle, etc.)

(...) recherche scientifique constitue d'ores et déjà un point d'application, avec les centres d'excellence franco-indiens (CEFIPRA, etc.) et les projets de création de laboratoires mixtes.

Dans le même but, il serait souhaitable que nos centres de recherche en sciences sociales et humaines deviennent des outils de coopération à part entière, par un travail de réseau, des partenariats avec les centres et les chercheurs indiens et une collaboration avec des établissements de recherche français, etc.

50 et 51^e photos : Ministère de l'Éducation nationale, de la Rech et de la Techno, 11 janvier 2000, liste des personnes invitées à une réunion d'information en vue de la préparation de la commission mixte culturelle des 9 et 10 mars 2000

(...)

CEA, MENRT, MAE, CIRAD, CNES, CNRS, IFREMER, INRA, INSERM, IRD, Institut Pasteur

Farde rose : CAD du DG - MAE, direction générale des relations, culturelles, scientifiques et techniques : 2. Commission mixte (AS Inde)

52, 53 et 54^e photos : Annexe 4, Centre franco-indien pour la promotion de la recherche avancée - 5 pages

présentation du CEFIPRA qui unit les centres français et indiens.

Copie du document 8 : MAE, DGCIDC, n° 328/SUR/R, Paris, le 27 janvier 2000, de M. Jean-Claude Jacq à M. Yves Saint-Geours - Projet de création d'un centre franco-indien de la recherche en sciences sociales

Objet : projet de création d'un Institut André Malraux pour promouvoir la recherche franco-indienne en sciences sociales proposé par le Professeur M.L. SONDHI, Président du Conseil indien pour la recherche en sciences sociales ICSSR.

(...)

Copie du document 9 : MAE, DGCID, Note, direction de la programmation et de l'évaluation, Paris le 1^{er} mars 2000, pour le DG de la part d'Olivier Richard, coordination géographique, Département d'Asie - Océanie avec en pièce jointe 5^e version modifiée 28 février 2000, Procès verbal commission mixte franco-indienne de coop. scient. éduca. et culturelle

(...)

Farde verte : AS/INDE - MAE, 7 Affaires budgétaires et financières à 7.2 Programmation

**g.1. farde bleue : MAE, AS Inde 5, Commission Mixte franco-indienne
Projet de PV version du poste 30 juin 2003**

**Document : Ambassade de France en Inde : SCAC, secteur scientifique
SST/2003, 11/06/03 : Bilan des actions menées dans le cadre de la
commission mixte de mars 2000 en coopération scientifique, universitaire
et technique, 8 p.**

1./ les activités des centres de recherche en Inde :

Une partie de ces activités a été listée ci-dessus (pas grand-chose). Un autre aspect important de l'activité de l'IFP est l'indologie, qui est abordée à travers la préservation et l'étude de textes anciens en sanscrit, l'histoire de l'Inde du sud et l'étude du Tamoul contemporain. Des collaborations avec des institutions indiennes sont développées, par exemple avec la Tamil University de Thanjavur dans le cadre de la mise en place d'un atlas historique du sud de l'Inde, ou l'INTACH pour la conservation du patrimoine architectural pondichérien. La collaboration avec des institutions françaises comme l'EFEO et l'École pratique des hautes études complète le dispositif.

2./ Le programme d'échanges de la MSH

Le programme de coopération en sciences sociales, supervisé par un comité consultatif mixte, s'est étoffé depuis juin 2002 d'un accord signé entre la MSH et l'Indian Council for Social Research (ICSSR) pour promouvoir les échanges entre chercheurs et les séminaires communs. Le programme d'échange de la MSH est soutenu par l'ambassade qui lui consacre environ 45 000 € par an.

55, 56^e photos : Bureau de coopération linguistique et éducative Bilan 2000-2003

page 2 : le programme des boursiers Lavoisier a permis à 37 jeunes chercheurs français poursuivant leurs travaux de recherche en Inde de créer ou d'alimenter un besoin de français dans une dizaine d'établissements d'élite. Un cinquième a été affecté dans des départements de français universitaires. Le nombre d'établissements partenaires dans ce projet est en Inde de 12 établissements d'excellence, en France de 2 ENS et 5 universités et 1 université spécialisée dans l'étude des langues et civilisations orientales INALCO.

Document 4 : 14^e session de la CM FI de coop. scien. édu. et culturelle, Paris, 67 novembre 2003, ordre du jour, 2 pages

g.2. farde bleue : AS Inde. M. Guillaume Rousson, chef du département Aise-Océanie, Quator »zième session de la CMFI

Document 5 : 14^e session de la CM FI de coop. Scien. Edu. Et culturelle, Paris, 6-7 novembre 2003, le procès verbal, 13 pages

Document 6 : Procès-verbal de la 9^e réunion franco-indienne sur la coopération scientifique et technologique, 7 pages

Document 7 : note sectorielle : Ambassade de France en Inde à l'intention du DG de la DGCID, 04/11/03, coopération franco-indienne dans le domaine des sciences sociales et humaines, 1 page

ANNEXE II COMITÉ DE PILOTAGE

M. Jean NEMO	Président du comité de pilotage (Pt d'EGIDE)
M. Arnaud d'ANDURAIN	Centre d'analyse et prévision, Asie et Océanie (MAE)
Mme Francine d'ORGEVAL	Division des sciences sociales et de l'archéologie (MAE/CID)
M. Philippe GEORGEAIS	Chef de la division des sciences sociales et de l'archéologie
M. Luis VASSSY	Sous-Direction d'Asie méridionale (MAE/AS/MER)
Mme Agnès HUMRUZIAN	Bureau des stratégies pays (programme 3) (CID/PAF/SPS)
M. Michael RULETA	Bureau de l'évaluation (CID/S % E/SGM/EVA)
M. Yves YARD	Bureau de l'évaluation (CID/S % E/SGM/EVA)
M. Jacques CHARMES	Directeur du Département Société et Santé (IRD)
M. Jacques POUCHEPADASS	Directeur de recherche au CNRS –EHESS – Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud
M. Gilles TARABOUT	Direction scientifique, MSH – Programme franco-indien (Maison des Sciences de l'Homme)

Membres non participants au comité de pilotage :

M. Dominique BARJOT	Directeur scientifique – Mission scientifique technique & pédagogique (Ministère de la Recherche – DSTP6)
M. Olivier FORCADE	Chargé de mission SHS aspects internationaux – Direction de la recherche (Ministère de la Recherche)
M. Bruno FAVEL	Chef du bureau des actions européennes et inter-nationales – Direction de l'architecture et du patrimoine (Ministère de la Culture)
Me Orane PROISY	Ministère de la Culture

Membres informés :

- M. Jean-Claude TRIBOLET Conseiller de coopération et d'action culturelle,
SCAC New Delhi
- Mme Véronique DUPONT directeur du centre de sciences humaines
- M. Jean-Pierre MULLER directeur de l'Institut français de Pondichéry

Réunions du comité de pilotage :

1. 23 septembre 2004 (finalisation des termes de référence et identification des experts)
2. 5 janvier 2005 (première réunion avec les experts)
3. 11 mars 2005 (compte rendu de la mission des experts en Inde)
4. 25 mai 2005 (présentation du rapport provisoire)
5. 6 juillet 2005 (examen du rapport final)

ANNEXE III

PROGRAMME DE MISSION PRÉPARÉ PAR LE SCAC

MISSION EN INDE

DE M. ROLAND WAAST, M. DENIS VIDAL ET M. JEAN NEMO

Lundi 31 janvier 2005

23h00 Arrivée à New Dehli par vol Air India
Accueil par Bertrand LEFEBVRE,
VI au CHS avec voiture de service.
Hébergement à Jukaso Inn, 50-Sunder Nagar

Mardi 1^{er} février 2005

9h00 Rdv avec M. Jean-Claude TRIBOLET, Conseiller
de Coopération et d'Action culturelle près de l'ambassade
de France en Inde
et M. Jean-Luc LAVAUD, Conseiller adjoint

10h00 Réunion CHS
Départ du SCAC à 14h30

15h00 Rdv avec M. Ved PRAKASH, Secrétaire et Mme Renu BATRA,
Joint Secretary – University Grants Commission
(University Grants Commission, New Delhi 110002)

20h00 Dîner à "Park Balluci" – Hauz Khas Village, Inside Deer park
(MM. Tribolet, Lavaud, Martineau, Lhôte, Waast, Vidal, Nemo)

Mercredi 2 février 2005

*(Jawaharlal Nehru University, New Dehli 10067 – contact : M. Jit Singh,
Assistant de Prof. Arora – 26704004/26717575/26717557)*

10h00 Rdv avec Prof. Balveer ARORA, Pro-Vice Chancellor
à Jawaharlal Nehru University (JNU) –
Room n° 208, Administration Building

10h45 Rdv avec Prof. Dipankar GUPTA –
*Room n° 028, Centre for the Study of Social Systems, School of Social Sciences
(CSSS/SSS), Building n° II*

11h10 Rdv avec Prof. Zoya HASSAN –
*Room n° 117, Centre for Political Studies, School of Social Sciences (CPS/SSS),
Building n° II*

11h40 Rdv avec Prof. P.S. RAMAKRISHNAN –
Room n° 107A, School of Environmental Studies

12h10 Rdv avec Prof. Manmohan AGARWAL –
*Room n° 033, Centre for Studies in Diplomacy, International Law
and Economics (CSDILE)*

- 12h45 Rdv avec Prof. G.K. CHADHA, Vice-Chancellor à Jawaharlal
Nehru University –
Room n° 202, Administration Building
- 13h30 Déjeuner à JNU
- 15h00 Rdv avec Prof. Amitabh KUNDU –
*Room n° 426, Centre for the Study of Regional Development, School of Social
Sciences (CSR/SSS)*
- à préciser *Dîner organisé par le CHS*

Jeudi 03 février 2005

- 10h25 Dehli/Chennai – Vol Jet Airways n° 829
(voiture de service déposera à l'aéroport)
- 13h00 Arrivée à Chennai – Accueil par M. Pierre COUTERON,
Directeur du département d'Écologie, Institut français
de Pondichéry
Trajet Chennai-Pondy en taxi
- vers 17h Arrivée à Pondichéry – Accueil à l'IFP par J.P. MULLER,
chauffeur déposera à la "Villa Ophélia"
(3 chambres réservées)
- 19h30 Invitation au restaurant "Le rendez-vous" par J.P. MULLER

Vendredi 04 février 2005

- 8h30 - 9h30 Réunion dans le bureau du directeur
- 9h30 - 12h30 Visite de l'Institut
- 12h30 - 14h30 Déjeuner libre
- 14h30 - 18h30 Rencontre avec les directeurs de département
et leurs collaborateurs
- 14h30 - 15h30 Écologie : P. COUTERON et al*
- 15h30 - 16h30 Sciences sociales : L. PORDIÉ et al*
- 16h30 - 17h30 Indologie (directeur absent) : D. GOODALL (EFEO), N. DEJENNE et al*
- 17h30 - 18h30 Laboratoire d'informatique : D. LO SEEN et al*
- 18h30 Premier "debriefing" possible avec le directeur
- 19h30 Soirée libre

Samedi 05 février 2005

- 9h00 - 11h00 Gestion des personnels, finances... réunion avec le secrétaire
général
- 11h00 - 12h00 Réunion avec JP. MULLER et KP DAS, Directeur du Vector
Control Research Center
- 12h00 Déjeuner libre
- 14h30 "Debriefing" et questions-réponses en présence du SG
et des responsables de département et de servive
(salle de conférence)
- ? - 18h30 Visite de la "ville blanche" (J. Deloche?)
- 20h00 Dîner-buffet au domicile du directeur
(Melle Naik, MM. Nemo, Waast, Vidal, Michel, Couteron,
Pordié, Lo Seen, Goodall)

Dimanche 06 février 2005

- 9h00 Départ de la "Villa Ophélie" pour Chennai
Arrêt à Mahapallipuram (visite d'un temple hindou du 6^e siècle)
13h40 Chennai/Dehli – Vol Jet Airways n° 9W831
16h15 Arrivée à Dehli (Accueil par la voiture de service
pour aller au "Jukasso Inn")

Lundi 07 février 2005

- 11h00 Rdv avec Prof. V. Kutumba SASTRY, Vice-Chancellor
à Rashtriya Sanskrit Sansthan
*(Ministry of Human Ressource Development, Department of Education,
56-57, Institutional Area, Janakpuri-D block, New Dehli 110058,
tél. 25541949/25540993)*
- 15h00 Rdv avec Prof. Dhirubhai SHETH, Professeur au Centre
for the Study of Developing Sciences
(Centre for the Study of Developing Societies, 29-Rajpur Road, 23971151)
- 16h00 Rdv avec M. Sanjay KUMAR, Country Director – Lokniti,
Centre for the Study of Developing Societies
- 18h30 Rdv avec M. Kalyan Kumar CHAKRAVARTY, Director General
of the Indira Gandhi National Centre for the Arts
(C.V. Mess, Janpath, New Dehli 110001, tél. 23383895)

Mardi 08 février 2005

- 9h00 - 9h30 Rdv avec M. Pascal CHOSSAT, Conseiller adjoint
pour la Science et la Technologie
- 9h30 - 11h00 Rdv au CHS avec Mme Véronique DUPONT
et M. Partick DORP
- 11h30 Rdv avec Prof. Arunava SEN, Professeur à l'Indian Statistical
Institute
*(7 S.Q.J.S., Sansawal marg. Qutub Institutional Area, New dehl 110016,
tél. 26564741)*
- 14h15 Rdv avec M. Jean-Claude TRIBOLET, Conseiller
de Coopération et d'Action Culturelle
- 15h30 Rdv avec Prof. Mushirul HASSAN, Vice Chancellor de Jamia
Milia Islamia University et Prof. Har VASUDEVAN, Deputy
Honorary Director – Academy of Third World Studies
*(accompagné de M. Tribollet)
(Jamia Milia Islamia University, Jamia Nagar, ND 110025,
tél. 26982153/26984650// Prof. Vasudevan : 9810959352)*
- 17h00 Rdv avec M. l'Ambassadeur

Mercredi 09 février 2005

- 9h45 Rdv avec Son Excellence M. Francisco DA CAMARA GOMES,
Ambassadeur – Commission européenne
(65, Golf Links, New Dehli 110003, tél. 24629237)
- 10h00 Rdv avec Dr Anne Vaugier CHATTERJEE, Advisor –
Political Affairs et Mme Christina MARTINS BARREIRA,
Political Counsellor à la Commission européenne
(65, Golf Links, New Dehli 110003, tél. 24629237)

- 11h00 Rdv avec M. Manfred HAACK, Representative of Freidriech Ebert Steiftung
(K-70B, Hauz Khas Enclave, New Dehli 110016, tél. 26561361-64)
- 15h00 Rdv avec Dr P.G. S MONY, Directeur – CEFIPRA
(5B, Ground floor, India Habitat Centre, tél. 24682251/24682252)
- 17h30 Rdv avec Mme Anne WALDROP, ex-Director – Nordic Centre dans la salle de conférence du CSH

Jeudi 10 février 2005

- 10h00 Rdv avec M. Michael KOEBERLEIN, Representative – South Asia Institute
(South Asia Institute, c/o Max Mueller Bhavan, Kasturba Gandhi Marg, ND 1, tél. 9810952868)
- 12h00 Rdv avec M. P.K. SHUKLA, Member Secretary of Indian Council of Historical Research
(35 – Ferozeshah road, New Dehli 110001, tél. 23387877)
- 14h30 Rdv avec Dr Vinod Kumar MEHTA, Member Secretary of Indian Council of Social Science Research et M. V.R. PANCHMUKHI, Chairman *(en présence de Dr Arun Bali)*
(Aruna Asaf Ali marg., New Dehli 110067, tél. 26179849/26179679)
- 16h00 Rdv avec Prof. S.R. VYAS, Member Secretary of Indian Council of Philosophical Research
(36- Institutional Area, Opp. Batra Hospital, Tuglakabad, New Dehli 110062, tél. 29955129)
- (M. VYAS propose une rencontre avec la faculté – pot)*
- 18h30 Réception au SCAC

Vendredi 11 février 2005

- 9h30 Rdv avec Mme Morna NANCE, Acting Director, British Council
(17, Kasturba Gandhi marg, New Dehli, 110001)
- 11h00 Mme Purmina MEHTA, Director General, American Institute of Indian Studies
(D-31, Defence colony, New Dehli 110024)
- 14h30 Rdv avec J.H. SCHÜTTE, Head of the Department – Cultural Affairs, Press & information
(Royal Netherlands Embassy, 6/50-F Shantipath, New Dehli 110021)

Samedi 12 février 2005

- 01h20 New Dehli/Paris – Vol Air India

ANNEXE IV

PRÉSENTATION DES EXPERTS

M. Denis VIDAL est directeur de recherche à l'Institut français de recherche sur le développement (IRD)

Responsable d'axe, UR. 107 : construction identitaire et mondialisation, membre du conseil scientifique de l'UR 107 et chercheur associé auprès de diverses institutions : Centre d'étude de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS, Paris), Centre for the Study of Developing Societies (Delhi), et School of Oriental and African Studies (Londres).

Ses principaux thèmes de recherche portent actuellement sur la culture visuelle de l'Asie du Sud et l'anthropologie économique de l'Inde. Spécialiste de l'Inde où il a effectué des séjours de longue durée, notamment en Himachal Pradesh (1979-1980), au Rajasthan et à Delhi (1987-1989) et de nouveau à Delhi (1994-1997).

M VIDAL a publié et contribué à de nombreux ouvrages :

- Cadène, Ph., Vidal, D. (ed.) *L'Inde dans les sciences sociales*, Paris, ORSTOM, 80p, 1987
- Vidal, D. *Le culte des divinités locales dans une région de l'Himachal Pradesh* Paris, ORSTOM, 320p, 1989
- Vidal, D. Tarabout, G. et Meyer E. (ed) *Violences et non-violences en Inde*, Paris, EHESS, Purushartha 16, 287p., 1994.
- Vidal D. *Violences et vérités : Un royaume du Rajasthan face au pouvoir colonial*, Paris, EHESS, 289p, 1995.
- Cadène Ph., Vidal D. (ed.) *Webs of trade ; Dynamics of Business Communities in Western India*, Delhi, Manohar, 196p. 1997
- Assayag, J., Lardinois, R., Vidal, D. *Orientalism and Anthropology ; from Max Muller to Louis Dumont*, Pondy Papers in Social Science, Institut français de Pondichère, 85p, 1997
- 1997.2, Vidal, D. *Violence and Truth ; a Rajasthani Kingdom Confronts Colonial Authority*, Oxford, Oxford University Press, 244p, 1997.
- Dupont V. , Tarlo E., Vidal, D (ed.) : *Delhi, Urban Space and Human destinies*, Delhi, Manohar, 261 p, 2000
- Vidal, D (éd.) *Les images de l'identité*, Autrepart, 24-4/2002, 205p.
- Vidal, D., Tarabout, G. et Meyer E. (ed) *Violence and Non Violence : Some Hindu Perspectives*, Delhi, Manohar, 2003, 328p.

Auxquels s'ajoutent plus une quarantaine de chapitres d'ouvrages collectifs et d'articles dans des revues scientifiques à comité de lecture.

Contacts :

e-mail : dvidal@ehess.fr

CEIAS : 54 bd Raspail, Paris, 75006

Roland WAAST est ingénieur de l'École polytechnique (Paris), et directeur de recherches en sociologie à l'IRD (Institut de recherches sur le développement, France). Il a passé de nombreuses années dans les pays en développement (Madagascar, 7 ans ; Algérie, 4 ans ; et plus brièvement divers pays d'Asie). Il a dirigé le département «Stratégies du développement» de l'IRD.

Son domaine de recherches est aujourd'hui celui des « Études sur la science ». Il a créé à l'IRD un groupe de recherches spécialisé. Il a aussi créé le réseau international ALFONSO (qui travaille sur les pratiques et politiques scientifiques en Inde, Chine, Afrique du Sud, Venezuela, Brésil, Mexique). Il est fondateur et co-directeur de la Revue Science, Technology and Society.

Roland WAAST a écrit de nombreux articles, parus en France ou à l'étranger. Il a publié récemment «Scientific Communities in the Developing World» (SAGE, 1998), et dirigé les 7 volumes de « Les sciences hors d'Occident au 20^e siècle/Science beyond the Metropolis» (ORSTOM-UNESCO, 1996-97).

Il réalise régulièrement des études pour divers ministères français (Recherche, Affaires étrangères), et pour la Commission européenne. En 1999-2001, il a piloté une enquête approfondie sur l'état des sciences en Afrique. En 2002-2003 il a organisé l'évaluation du système marocain de recherche pour le compte de la Commission européenne et du Gouvernement du Maroc. Il participe actuellement à un nouveau projet sur l'état des sciences au sud de la Méditerranée (y compris sciences humaines et sociales, et usages de la recherche).

Contacts :

e-mail : waast@bondy.ird.fr

Waast, DSS/IRD, 213 rue Lafayette, 75010, Paris

ANNEXE V

FICHE RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ÉVALUATION

Rédacteur : Bureau de l'évaluation
Date : 29/07/05
Nom fichier : fiche résumé SHS Inde. doc
Service / organisme : DGCID
mél : evaluation.dgcid@diplomatie.gouv.fr

TITRE DU RAPPORT	LA COOPÉRATION FRANCO-INDIENNE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES – Évaluation rétrospective (1992-2004)
AUTEUR(S)	Denis VIDAL & Roland WAAST (IRD)
PRESTATAIRE(S)	DGCID
PAYS OU RÉGION (zone concernée par l'étude)	Inde
SECTEUR ou THÈME	Recherche en science sociale et humaine
SERVICE COMMANDITAIRE	DGCID (sous-direction de l'archéologie et des sciences sociales et bureau de l'évaluation)
DATE REMISE DU RAPPORT	Juillet 2005
PAGINATION	78 pages + annexes (40 p)
DESCRIPTION DU PROJET	<p>La coopération franco-indienne en sciences sociales et humaines couvre l'ensemble des moyens mis en œuvre par le ministère des Affaires étrangères au titre de la coopération, notamment à travers deux centres : Centre de sciences humaines de Delhi, CSH, et Institut français de Pondichéry, IFP.</p> <p>L'évaluation porte sur quatre domaines : (i) bilan des institutions impliquées, des moyens mis en place (humains, techniques et financiers), des actions réalisées et des résultats acquis ; (ii) présentation des divers acteurs et des opérateurs mobilisés, des réseaux créés et des partenaires établis ; (iii) analyse du partenariat engagé avec les chercheurs indiens ; (iv) les éléments qui sont issus des tendances récentes en matière de recherche en sciences sociales et humaines afin de voir si la coopération franco-indienne dispose de capacités d'adaptation et d'influence.</p>

TYPE D'EXPERTISE	Évaluation générale externe ex post d'un programme
MÉTHODE D'ÉVALUATION	<p>Étude préalable confiée à l'AJECID afin (1) d'établir un bilan récapitulatif, sur la dernière décennie, de tous les moyens d'intervention du MAE ; (2) recenser auprès des autres départements ministériels (ministère de la Recherche) les actions ayant bénéficié d'un soutien de la France ; (3) identifier les activités menées par les universités françaises, les centres de recherche, les instituts de formation.</p> <p>Après une analyse des documents et des rencontres avec les principaux acteurs les évaluateurs (MM. Vidal et Waast) ont effectué une mission de 10 jours à Delhi et à Pondichéry début février 2005. M. Nemo a accompagné la mission.</p> <p>Un comité de pilotage a réuni à plusieurs reprises les représentants de parties intéressées et a donné ses orientations, critiqué le déroulement de l'opération, discuté le prérapport et prit acte du rapport final.</p>

PRINCIPALES CONSTATATIONS Points faibles

La France est restée, jusqu'à présent, largement hors-jeu par rapport aux processus généraux qui sont en train de redéfinir en profondeur la nature et le futur des sciences humaines et sociales en Inde aussi bien que les profils de carrière des chercheurs indiens.

Une faible internationalisation des chercheurs français dans les sciences sociales, surtout en direction des pays du Sud. Du côté indien, l'internationalisation de la recherche en sciences sociales est polarisée largement aujourd'hui pour les étudiants et les chercheurs, vers les pays anglo-saxons.

Une absence de visibilité en ce qui concerne les arbitrages budgétaires et les orientations du ministère des Affaires étrangères (mais le MAE a été le seul à avoir soutenu une activité qui sait évoluer et produire des travaux reconnus).

Points forts

Un acquis majeur de la coopération franco-indienne est d'avoir contribué, d'une manière souvent décisive, à la formation de chercheurs français spécialisés sur l'Inde. Un autre acquis aura été d'avoir favorisé par là même, le développement par des chercheurs français, souvent assistés de chercheurs locaux, de connaissances originales sur la société indienne et sur sa culture dans plusieurs domaines des sciences humaines et sociales (indologie, anthropologie, écologie, sciences politiques, etc.). La qualité de ces travaux a d'ailleurs été souvent reconnue. On peut aussi préciser que les succès de la recherche française en Inde ont été largement permis (en indologie, en écologie, en particulier) par l'existence de Centres français de recherche – implantés en Inde – et qui dépendent, pour une part du MAE.

Contrairement à un doute qui est presque systématiquement émis en matière de coopération scientifique avec l'Inde – les efforts consentis par la France dans ce domaine, même relativement modestes, peuvent avoir un impact véritable.

Le succès d'une telle coopération a été moins souvent lié à des recherches véritablement menées en commun entre les chercheurs des deux pays qu'aux opportunités offertes à ces derniers pour mener – à titre collectif ou individuel – leurs propres recherches, en Inde comme en France.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS

En ce qui concerne plus spécifiquement les chercheurs français, la difficulté principale tient au fait que la coopération franco-indienne reste trop souvent identifiée à une spécialisation à part entière. Du même coup, les chercheurs et les universitaires qui ne se sont pas 'spécialisés' dans ce domaine hésitent à s'engager dans la coopération franco-indienne.

Pour les chercheurs indiens, la possibilité de prendre part à la coopération scientifique franco-indienne est généralement très appréciée. Mais c'est rarement une priorité pour eux étant donné le peu d'opportunités offertes par notre pays en termes financiers ou en matière d'emploi.

RECOMMANDATIONS

Dans le domaine des sciences sociales, comme dans d'autres domaines, il revient à la coopération française de défendre avec vigueur une conception véritablement multipolaire de la mondialisation :

- faire des étudiants comme des chercheurs indiens des partenaires du plus grand nombre possible d'institutions universitaires ou de recherche en France, sur une base aussi régulière que possible ;
- faire de la coopération avec l'Inde, non seulement un moyen de rapprochement bilatéral entre les communautés de chercheurs des deux pays ; mais chercher à contribuer aussi par ce biais, pour le bénéfice commun de ces deux communautés, à une internationalisation plus grande des chercheurs français et indiens (ouverture européenne, en particulier) ;
- mettre à profit l'existence des centres à Delhi et à Pondichéry pour développer un partenariat scientifique dans le domaine des SHS et l'ouvrir à une dimension régionale et internationale.

À transmettre par voie électronique à : evaluation.dgcid@diplomatie.gouv.fr

TITRES PARUS DANS LA SERIE « ÉVALUATIONS »

- Le programme des volontaires européens de développement. Évaluation de la phase pilote (1986-1988) (n° 3).
- L'École nationale supérieure des industries agro-alimentaires du Cameroun (ENSIAAC) (n° 6).
- Faune sauvage africaine. Bilan 1980-1990. Recommandations et stratégie des actions de la coopération française (n° 8).
- Le Comité interafricain d'Études hydrauliques (CIEH) (n° 10).
- La politique des bourses. Évaluation de l'aide publique française (1979-1988) (n° 11).
- La reconversion des agents de la fonction publique en Guinée. Évaluation de l'aide française (1986-1992) (n° 12).
- L'Association française des Volontaires du Progrès (n° 13).
- L'appui dans les secteurs du plan et des statistiques (n° 14).
- L'appui aux formations dans le secteur BTP (n° 15).
- L'appui au système éducatif tchadien (n° 16).
- L'appui à l'opération villages-centres du Congo : Mindouli et Lékana (n° 17).
- L'appui dans le domaine du livre et de l'écrit (n° 18).
- Les administrations mauritaniennes des finances et du plan (n° 19).
- Les réseaux de développement (n° 20).
- La politique du ministère en faveur de la coopération décentralisée (n° 21).
- La politique des crédits déconcentrés d'intervention (1988-1993) (n° 22).
- L'appui au développement urbain et à la gestion locale au Bénin et à Madagascar (1982-1994) (n° 24).
- La navigation aérienne et les activités aéroportuaires en Afrique subsaharienne et dans l'Océan indien (n° 25).
- Le volontariat français dans les pays en développement (1988-1994) (n° 26).
- Conséquence de la suspension de la coopération. Cas du Togo, du Zaïre et d'Haïti (n° 29).
- La coopération documentaire (1985-1995) (n° 33).
- Étude de synthèse d'évaluations de l'action des ONG (n° 34).
- Programme d'appui aux administrations financières et économiques (PAAFIE) (n° 35).
- Programme mobilisateur Femmes et développement (n° 37).
- Évaluation rétrospective des FAC d'intérêt général (91, 93, 95) consacrés à l'appui à la politique sectorielle en éducation formation (n° 38).
- Évaluation de la politique française d'aide dans le secteur minier (n° 39).
- Évaluation de la politique française d'aide dans le secteur Jeunesse et Sports (n° 41).
- Évaluation du programme CAMPUS. Coopération avec l'Afrique et Madagascar pour la promotion universitaire et scientifique (n° 42).
- Évaluation dans le secteur de la santé au Cambodge (n° 44).
- Évaluation rétrospective des systèmes financiers décentralisés (n° 45).
- Évaluation du projet ARCHES (n° 46).
- Projet santé Abidjan. Évaluation des FSU-Com (n° 47).
- Évaluation du F3E (Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations) (n° 48).
- Évaluation des actions de l'aide française dans le secteur agricole et l'environnement à Madagascar (n° 49).
- Évaluation du programme développement local et migration au Mali et au Sénégal (n° 50).
- Évaluation des programmes de lutte contre le VIH/sida (1987-1997), 2 tomes (n° 51).
- Évaluation des programmes prioritaires Palestine et Vietnam (n° 52).
- Évaluation de la formation des personnels de santé en Afrique et à Madagascar (n° 53).

- Étudier en français en Europe centrale et orientale.
Évaluation des filières universitaires francophones (n° 54).
- Évaluation d'actions de coopération franco-marocaines pour la recherche scientifique.
Programmes d'actions intégrées (n° 55).
- Évaluation du pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes
d'Afrique centrale (Prasac) du Coraf. (n° 56).
- Évaluation de la coopération télévisuelle en Afrique subsaharienne (1995-2000) (n° 57).
- Rapprocher les jeunes du Sud et du Nord. Évaluation de Villes. Vie. Vacances/ Solidarité
internationale et de Jeunesse/Solidarité internationale (n° 58).
- Évaluation de l'aide française dans le secteur pharmaceutique – Afrique subsaharienne
et Madagascar (1994-2001) (n° 59).
- Évaluations (Fiches-résumés de 28 évaluations réalisées entre 1993 et 1997).
- Évaluation de la coopération culturelle, linguistique et éducative en Amérique centrale
(n° 60).
- Évaluation du dispositif des crédits déconcentrés « Fonds social de développement » (n° 61).
- Festival international des francophonies en Limousin (n° 62).
- Évaluation de la coopération française dans le secteur de la santé au Gabon (n° 63).
- Appui à la professionnalisation des opérateurs culturels du continent africain (n° 64).
- Évaluation de la coopération décentralisée franco-malienne (n° 65).
- Évaluation des appuis de la France et de la Communauté européenne
aux écoles africaines de statistique (n° 66).
- Soutenir le cinéma des pays du Sud (n° 67).
- La coopération scientifique et universitaire franco-sud-africaine (n° 68).
- Le secteur forestier en Afrique tropicale humide 1990-2000 (n° 69).
- Programmes de recherche bilatéraux en Europe 1990-2000 (n° 70).
- L'appui de la France aux associations pour la recherche en Finlande, Norvège et Suède (n° 71).
- Appui à la coopération non gouvernementale au Cambodge 1993-2003 (n° 72).
- Évaluation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (n° 73).
- Évaluation Convention d'objectifs avec Cités Unies France (n° 74)
- L'appui de la France aux éducations en développement (n° 75)
- Amélioration des conditions sociales de vie des réfugiés palestiniens (n° 76)
- Évaluation des programmes d'appui aux actions non-gouvernementales en Bolivie (n° 77)
- Évaluation rétrospective des actions d'appui à la mise en place de SAMU (1993-2002) (n° 78)
- Projet d'appui à la réforme des systèmes hospitaliers dans les pays de la ZSP / Évaluation
rétrospective (1998-2003) (n° 79)
- Évaluation du programmes des évaluations 2000-2004 /
Les évaluations dans la ZSP (n° 80)
- Évaluation de la politique des bourses attribuées par le MAE aux étudiants étrangers (1998-
2004) (n° 81)
- Évaluation du programmes des évaluations 2000-2004 / Les évaluations dans la ZSP (n° 80)
- Évaluation de la politique des bourses attribuées par le MAE aux étudiants étrangers (1998-
2004) (n° 81)
- **La coopération franco-indienne en sciences humaines et sociales (1992-2004) (n° 82)**
- Programmes d'actions intégrées de recherche (PAI) franco-tunisiens (1996-2004) (n° 83)
- Projet d'appui au développement de l'anesthésie réanimation et médecine d'urgence dans
l'Océan Indien (PARMU) (n° 84)
- Appui de la coopération française à l'organisation
pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) (n° 85)
- Programme franco-chinois de recherches avancées (1993-2003) (n° 86)
- Actions de formation dans le domaine du développement social (1997-2003) (n° 87)

Ministère des Affaires étrangères
DgCID
Direction générale
de la Coopération internationale
et du Développement

244, boulevard Saint-Germain
75303 Paris 07 SP
Téléphone standard : 01 43 17 90 00
www.diplomatie.gouv.fr



L'évaluation de la coopération franco-indienne en sciences sociales et humaines (SHS), réalisée par deux directeurs de recherche de l'Institut de Recherche sur le Développement, couvre l'ensemble des moyens mis en œuvre par le ministère des Affaires étrangères.

L'investigation, principalement orientée vers les opérateurs directement impliqués, indiens et français, s'est élargie aux activités menées par d'autres acteurs concernés (instituts, universités...), en portant un regard attentif à d'autres coopérations bilatérales.

Le rapport fait ressortir un partenariat franco-indien trop peu développé, un déséquilibre entre les attentes ou les préoccupations des chercheurs français et celles des chercheurs indiens et, plus gravement, l'absence de continuité et de suivi de la part des chercheurs et universitaires français, à l'exception de quelques personnalités.

Le rapport relève, par contre, une évolution très encourageante des deux centres français (Centre des Sciences humaines de New Delhi et l'Institut français de Pondichéry) depuis trois ou quatre ans, associée à une réelle capacité d'adaptation des opérateurs.

Le rapport estime que les enjeux politiques généraux d'une coopération en SHS avec l'Inde n'ont pas été réellement explicités au cours des dernières années – à la connaissance des experts – en tout cas pas de façon suffisamment précise pour que l'on puisse établir une relation entre eux et la pratique de la coopération dans le domaine sous revue.

Sans suggérer de véritable rupture avec ce qui s'est fait jusqu'à présent, le rapport avance des mesures qui structureraient bien plus visiblement la coopération franco-indienne dans le domaine des sciences humaines et sociales.

ÉTUDES
PARTENARIATS
→ ÉVALUATIONS
REPÈRES